

MERCREDI 22 JANVIER 2025

Projet de loi de finances pour 2025 (*Suite*)

Questions d'actualité

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025 (Suite) | 1 |
| Seconde partie (Suite) | 1 |
| POUVOIRS PUBLICS | 1 |
| CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT | 1 |
| DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT | 1 |
| M. Grégory Blanc, rapporteur spécial de la commission des finances | 1 |
| M. Christian Bilhac, rapporteur spécial de la commission des finances | 1 |
| M. Christopher Szczurek, rapporteur spécial de la commission des finances | 2 |
| M. Olivier Cadic, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères | 2 |
| M. Mickaël Vallet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères | 2 |
| M. Éric Kerrouche, rapporteur pour avis de la commission des lois | 3 |
| M. Guy Benarroche, rapporteur pour avis de la commission des lois | 3 |
| M. Michel Masset, rapporteur pour avis de la commission des lois | 3 |
| Mme Sophie Briante Guillemont | 4 |
| Mme Olivia Richard | 4 |
| M. Fabien Gay | 5 |
| Mme Mélanie Vogel | 5 |
| Mme Audrey Linkenheld | 5 |
| M. Emmanuel Capus | 6 |
| Mme Lauriane Josende | 6 |
| M. Teva Rohfritsch | 7 |
| M. Patrick Mignola, ministre délégué, chargé des relations avec le Parlement | 7 |
| Examen des crédits des missions et du budget annexe | 8 |
| Article 42 (Pouvoirs publics) – État B | 8 |
| Article 42 (Conseil et contrôle de l'État) – État B | 10 |
| Article 45 – État G | 10 |
| Article 42 (Direction de l'action du Gouvernement) – État B | 11 |
| | |
| HOMMAGE À DIDIER GUILLAUME | 13 |
| | |
| HOMMAGE À UNE DÉLÉGATION DU BUNDESRAT | 14 |
| | |
| QUESTIONS D'ACTUALITÉ | 14 |
| Défense du service public | 14 |
| Mme Cécile Cukierman | 14 |
| M. François Bayrou, Premier ministre | 15 |
| Retrait américain de l'accord de Paris | 15 |
| M. Stéphane Demilly | 15 |

| | |
|---|-----------|
| Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche | 15 |
| Attaques répétées contre l'écologie | 16 |
| M. Yannick Jadot | 16 |
| Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche | 16 |
| Chalutier attaqué dans le détroit du Pas-de-Calais | 16 |
| M. Jean-François Rapin | 16 |
| Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche | 16 |
| Immigration irrégulière à Mayotte | 17 |
| Mme Salama Ramia | 17 |
| M. Bruno Retailleau, ministre d'État, ministre de l'intérieur | 17 |
| Politique pénitentiaire | 17 |
| M. Louis Vogel | 17 |
| M. Gérald Darmanin, ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice | 18 |
| Office français de la biodiversité | 18 |
| M. Éric Gold | 18 |
| Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche | 18 |
| Budget 2025 | 19 |
| M. Patrick Kanner | 19 |
| M. François Bayrou, Premier ministre | 19 |
| Tirs au fusil d'assaut à Besançon | 19 |
| M. Jacques Gasparrin | 19 |
| M. François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur | 20 |
| Accords commerciaux internationaux | 20 |
| Mme Karine Daniel | 20 |
| M. Thani Mohamed Soilihi, ministre délégué chargé de la francophonie et des partenariats internationaux | 20 |
| Violences urbaines à Mâcon | 20 |
| M. Fabien Genet | 20 |
| M. François-Noël Buffet, ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur | 21 |
| Assurabilité des risques climatiques | 21 |
| M. Jean-François Longeot | 21 |
| Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche | 21 |
| Influenceurs algériens | 22 |
| M. Henri Leroy | 22 |
| M. Bruno Retailleau, ministre d'État, ministre de l'intérieur | 22 |

| | |
|---|-----------|
| Gestion des données sensibles | 22 |
| M. Mickaël Vallet | 22 |
| M. Éric Lombard, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique | 22 |
| Retrait des prestations sociales aux personnes condamnées pour trafic de drogue | 23 |
| Mme Frédérique Puissat | 23 |
| M. Yannick Neuder, ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins | 23 |
| Pollution des canalisations d'eau | 23 |
| M. Alain Duffourg | 23 |
| M. François Rebsamen, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation | 23 |
| CMP (Nominations)..... | 24 |
| AVIS SUR UNE NOMINATION..... | 24 |
| PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025 (Suite)..... | 24 |
| Seconde partie (Suite) | 24 |
| DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT (Suite) | 24 |
| Examen des crédits des missions et du budget annexe (Suite) | 24 |
| Article 42 (Direction de l'action du Gouvernement) (Suite) – État B | 24 |
| SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES | 27 |
| M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial de la commission des finances | 27 |
| M. Laurent Burgoa, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales | 27 |
| Mme Jocelyne Guidez | 27 |
| Mme Silvana Silvani | 28 |
| Mme Raymonde Poncet Monge | 28 |
| Mme Annie Le Houerou | 29 |
| M. Daniel Chasseing | 29 |
| Mme Patricia Demas | 29 |
| Mme Solanges Nadille | 30 |
| Mme Maryse Carrère | 30 |
| Mme Marion Canalès | 31 |
| Mme Elsa Schalck | 31 |
| Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap | 31 |
| Examen des crédits de la mission | |
| Article 42 – État B | 32 |
| Article 45 – État G | 42 |

| | |
|--|-----------|
| COHÉSION DES TERRITOIRES (<i>Suite</i>) | 43 |
| Article 42 (<i>Suite</i>) – État B | 43 |
| Avant l'article 60 | 48 |
| DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT (<i>Suite</i>) | 48 |
| Article 42 (Direction de l'action du Gouvernement) (<i>Suite</i>) – État B | 48 |
| Avant l'article 60 | 50 |
| Article 43 (Publications officielles et information administrative) – État C | 51 |
| Après l'article 60 | 52 |
| ARTICLES NON RATTACHÉS | 52 |
| Article 47 | 52 |
| M. Marc Laménie | 52 |
| Article 48 | 53 |
| Article 50 | 55 |
| Article 51 | 55 |
| Article 52 | 55 |
| Après l'article 52 | 56 |
| Article 53 | 56 |
| Article 54 | 56 |
| M. Jean-Michel Arnaud | 56 |
| Après l'article 54 | 56 |
| Après l'article 55 | 57 |
| Après l'article 56 | 58 |
| Article 57 | 58 |
| Article 58 | 59 |
| Article 59 | 59 |
| Après l'article 59 | 59 |
| Article liminaire (<i>Coordination</i>) | 63 |
| Article 41 – État A (<i>Coordination</i>) | 63 |
| Ordre du jour du jeudi 23 janvier 2025 | 64 |

SÉANCE

du mercredi 22 janvier 2025

43^e séance de la session ordinaire 2024-2025

PRÉSIDENTE DE M. DIDIER MANDELLI,
VICE-PRÉSIDENT

SECRÉTAIRES :
MME SONIA DE LA PROVÔTÉ, M. MICKAËL VALLET

La séance est ouverte à 10 h 30.

Le procès-verbal de la précédente séance, constitué par le compte rendu analytique, est adopté sous les réserves d'usage.

Projet de loi de finances pour 2025 (Suite)

Seconde partie (Suite)

POUVOIRS PUBLICS

CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT

DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT

M. le président. – L'ordre du jour appelle l'examen des crédits de la mission « Pouvoirs publics », de la mission « Conseil et contrôle de l'État », de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et du budget annexe « Publications officielles et information administrative » du [projet de loi de finances pour 2025](#), considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale.

M. Grégory Blanc, rapporteur spécial de la *commission des finances*. – La mission regroupe les dépenses des différents pouvoirs publics constitutionnels : la Présidence de la République, l'Assemblée nationale, le Sénat et les chaînes parlementaires, le Conseil constitutionnel et la Cour de justice de la République (CJR).

Corollaire de la séparation des pouvoirs, l'autonomie financière est de rigueur. Chaque institution fixe elle-même ses crédits. Ils étaient prévus en hausse de 1,64 %, mais chacune des institutions, par souci d'exemplarité, a décidé de les reconduire à l'identique.

Le budget de la Présidence de la République s'élève à 122,6 millions d'euros, avec 3 millions d'euros de recettes propres. Si les dépenses de personnel sont contenues, les dépenses de fonctionnement augmentent de 11,8 %, notamment celles rattachées à l'action présidentielle. Les dépenses de déplacement de la Présidence, en hausse depuis plusieurs années, baisseraient de 5 % en 2025. Les dépenses d'investissement subissent l'effort consenti, avec 7,5 millions d'euros contre 9 millions initialement prévus.

Les assemblées recevront 607,5 millions d'euros de dotation pour l'Assemblée nationale et 353,47 millions pour le Sénat, et les chaînes parlementaires 35,25 millions d'euros.

L'Assemblée nationale prévoit, pour 2025, un budget de 643,6 millions d'euros. Celui du Sénat s'élève à 378,94 millions d'euros : 366,8 millions d'euros pour le fonctionnement, 12,87 millions pour l'investissement.

Au total, avec les 16,85 millions d'euros du Conseil constitutionnel et les 984 000 euros de la CJR, la mission atteint 1,136 million d'euros, soit une économie de 20 millions d'euros. Celle-ci ne résorbera pas le déficit de l'État, mais elle est symbolique.

Je note une forme de compétition, avec des années d'extrême modération qui rendent nécessaires des rattrapages par à-coups. Une nouvelle ère de forte modération, pour le Sénat, poserait problème. Le patrimoine historique nécessite en effet des investissements importants, de même que la rénovation énergétique. Je m'interroge cette année sur la possibilité d'atteindre les objectifs dans ce domaine, en cohérence avec la stratégie nationale bas-carbone (SNBC)

Je vous propose d'adopter les crédits de la mission « Pouvoirs publics ».

M. Christian Bilhac, rapporteur spécial de la *commission des finances*. – (*Applaudissements sur les travées du RDSE ; Mme Marie-Arlette Carlotti et MM. Antoine Lefèvre et Olivier Cigolotti applaudissent également.*) La mission « Conseil et contrôle de l'État », qui rassemble les crédits des juridictions administratives et financières ainsi que du Conseil économique, social et environnemental (Cese) connaît une hausse modérée de 1,8 %, à 899,7 millions d'euros. Un amendement gouvernemental diminue ces crédits de 7 millions d'euros. Monsieur le ministre, j'espère que vous préciserez quels postes seront touchés.

La revalorisation indemnitaire des magistrats financiers de 5 millions d'euros est bienvenue, pour les aligner sur les administrateurs de l'État. Il serait regrettable que ces juridictions perdent leur attractivité.

Je salue la baisse des dépenses hors titre 2 de la Cour des comptes.

Le budget du Cese s'élève à 35 millions d'euros, en baisse de 22,4 %, en raison principalement d'une mesure de périmètre. Pour 2025, la justification au premier euro des dépenses consacrées à la participation citoyenne est de nouveau muette : ce n'est pas acceptable pour la bonne information du Parlement.

Le Conseil d'État et les juridictions administratives représentent les deux tiers des crédits de la mission, qui atteint 604 millions d'euros. La hausse de 3,5 % tient notamment à une revalorisation des rémunérations des magistrats administratifs, pour

8,8 millions d'euros. Attention au gel des effectifs, qui pourrait allonger les délais de jugement – je pense à la Commission du contentieux du stationnement payant (CCSP).

Nous ne pouvons faire l'économie d'une réflexion sur les moyens des juridictions administratives, qui assurent des missions régaliennes : on ne peut leur demander de raccourcir les délais sans leur donner les moyens de le faire.

Mais compte tenu de la situation de la France, j'appelle à voter les crédits de la mission « Conseil et contrôle de l'État ».

M. Christopher Szczurek, *rapporteur spécial de la commission des finances*. – La mission « Direction de l'action du Gouvernement », qui réunit les services du Premier ministre et plusieurs autorités administratives indépendantes (AAI), enregistre une baisse de ses crédits de paiement (CP), à périmètre constant, de 14,8 millions d'euros, soit 1,4 % en euros courants.

La baisse porte surtout sur les services du Premier ministre : moins 4 %, ce qui fait passer les crédits sous les 900 millions d'euros. À l'inverse, le programme 308 « Protection des droits et des libertés » connaît une hausse de 2,6 % en CP, à 140 millions d'euros.

Cette évolution contrastée se retrouve dans les schémas d'emplois : 20 ETP de moins pour le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », et 18 ETP en plus pour le programme 308. Au total, la mission regroupe 4 300 ETP, en légère baisse de deux ETP, contre une hausse de 156 ETP en 2024.

Dans mon rapport de contrôle, j'avais appelé à la cohérence entre le Haut-commissariat au plan (HCP), France Stratégie et le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE).

Mme Nathalie Goulet. – Très bien !

M. Christopher Szczurek. – La fusion du HCP et de France Stratégie va finalement plus loin que mes recommandations et pourrait avoir valeur d'exemple pour d'autres autorités administratives.

Les AAI du programme 308 bénéficient de moyens élevés. Certes, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) et la Cnil ont à mettre en œuvre le règlement européen sur les services numériques (*Digital Services Act*, *DSA*). Mais leur gestion pourrait être rationalisée, notamment dans le domaine immobilier.

La commission des finances propose de geler la dotation globale des autorités rattachées au programme 308, ainsi que celle de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le budget annexe « Publications officielles et information administrative », géré par la direction de l'information légale et administrative (Dila), devrait atteindre un pic de recettes de 180 millions d'euros, en hausse de 8,19 %, alors que ses dépenses seront en

légère baisse. La Dila devrait dégager un excédent de 30,4 millions d'euros, soit un doublement par rapport à 2024.

La remise en cause par le Conseil d'État du statut de droit privé des agents issus de l'ancienne direction des Journaux officiels pourrait avoir des conséquences.

La commission vous recommande l'adoption des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

Mme Nathalie Goulet. – Très bien !

M. Olivier Cadic, *rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères*. – (*Applaudissements sur les travées du groupe UC*) Depuis huit ans, je vous présente le programme 129 dédié à la cybersécurité, à la lutte contre les ingérences et au renseignement.

Les cyberattaques, les guerres informationnelles, les tensions en Ukraine, au Moyen-Orient, et les opérations de déstabilisation outre-mer ont trois sources principales : Chine, Russie, et écosystème cybercriminel.

Notre dôme cyber a tenu en 2024 : je salue l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) et Viginum, qui ont protégé les grands événements de l'année : élections européennes, élections législatives et jeux Olympiques et Paralympiques (JOP). Je salue l'ouverture de la plateforme de signalement 17Cyber que nous attendions depuis six ans.

Les crédits de la mission subiront une baisse de 3 %. Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) devra fonctionner avec 8 millions d'euros en moins. Les crédits de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) baissent de 3 %. Le plafond d'emplois passe à 1 283 à 1 300 ETP.

Ce budget se caractérise donc par une baisse modeste des crédits et une augmentation des effectifs. C'est pourquoi la commission a émis un avis défavorable à l'adoption de ces crédits. Néanmoins, j'estime que dans un contexte de contraintes budgétaires, les ajustements proposés par le SGDSN sont nécessaires et pertinents. À titre personnel, je n'ai pas souhaité entrer dans une logique de transfert de crédits : cela relève de la responsabilité du Gouvernement.

Avec Mickaël Vallet, nous avons rencontré des équipes motivées, qui ont besoin de notre soutien et de notre vigilance sur l'exécution budgétaire. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC et sur plusieurs travées du groupe Les Républicains*)

M. Mickaël Vallet, *rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères*. – (*Applaudissements sur les travées du groupe SER ; MM. Olivier Cigolotti et Antoine Lefèvre applaudissent*)

également.) La menace augmente, mais pas les moyens.

La menace augmente : 3 703 événements de sécurité recensés par l'Anssi contre 3 018 en 2022, avec des cibles diversifiées – le ciblage du secteur social est une source d'inquiétude. Le niveau de maturité de la sécurité informatique des hôpitaux et des universités, ou aussi des collectivités territoriales, est encore très bas. On est loin des 10 % du budget informatique recommandés.

Nous saluons la réussite de tout l'écosystème cyber durant les JOP, malgré un niveau de menaces élevé, avec 55 milliards d'attaques, contre 5 milliards durant les JOP de Tokyo.

Pour la première fois depuis 2021, les crédits de Viginum n'augmentent pas, alors que les manipulations croissent. Les créations d'un laboratoire dédié à l'IA et d'un second centre de données sécurisé devront être reportées. Une telle stagnation est inquiétante, comme le [rapport](#) de la commission d'enquête sénatoriale sur les politiques publiques face aux opérations d'influences étrangères, de Rachid Temal et Dominique de Legge, en témoigne.

La diminution de crédits – de 25 millions d'euros et maintenant de 40 millions d'euros –, par amendements du Gouvernement, amène la commission à donner un avis défavorable.

Cela dit, le consensus sénatorial sur les sujets de sécurité nationale ne doit pas être altéré. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER ; M. Olivier Cigolotti applaudit également.*)

M. Éric Kerrouche, rapporteur pour avis de la commission des lois. – (*Applaudissements sur les travées du groupe SER*) La Présidence de la République, celles de l'Assemblée nationale et du Sénat ont renoncé aux hausses initialement prévues.

La mission devrait s'élever à 1 137 millions d'euros. Les dotations sollicitées étaient déjà structurellement insuffisantes pour couvrir leurs dépenses. Au cours des exercices passés, ces institutions ont équilibré leurs dépenses par des prélèvements sur leurs réserves, ce qui aboutit à les tarir. Ainsi, les réserves de la Présidence de la République sont tombées à 3 millions d'euros, contre 23 millions fin 2017.

Je salue la participation de ces institutions à l'effort commun pour redresser les finances publiques.

Attention cependant à l'attrition constante du financement de la démocratie parlementaire, qui affaiblit la capacité d'action des parlementaires, notamment les moyens humains pour mener à bien les travaux de législation et de contrôle. Les collaborateurs sont trop peu nombreux et trop peu rémunérés. Ne réduisons pas le coût de cette démocratie parlementaire essentielle pour contrebalancer l'expertise de l'exécutif. Je partage les réflexions de Grégory Blanc, rapporteur spécial, qui

compare les moyens alloués dans les démocraties occidentales.

Néanmoins, la commission des lois a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Pouvoirs publics ». (*Mme Marie-Arlette Carlotti applaudit.*)

M. Guy Benarroche, rapporteur pour avis de la commission des lois. – La commission des lois a émis un avis favorable à l'adoption des crédits des programmes 164 et 165, contrairement à ma position personnelle.

L'activité de ces juridictions est en hausse constante : elle ne baissera pas dans les années à venir. Certes, des CP étaient en hausse, mais seulement jusqu'à la dernière coupe du Gouvernement de 7,4 millions d'euros, dont on ne sait pas sur quoi elle portera. Les hausses sont moins importantes que prévu, donc les besoins connus des juridictions ne seront pas couverts.

Les juridictions financières, via le programme « JF 2025 », ont montré leur capacité à évoluer : division par deux du délai de publication des travaux d'examen de gestion, nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics, mission d'évaluation des politiques publiques aux chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC), ouverture citoyenne à travers deux plateformes. L'effort des agents est constant. Diminuer de nouveau les crédits nous semble difficile : la commission a déposé un amendement à ce sujet.

L'activité des juridictions administratives est toujours aussi soutenue, avec une hausse de 6,1 % des saisines contentieuses entre 2022 et 2023. Là encore, grâce à leur professionnalisme et à leur engagement, les magistrats et les agents font en sorte que le stock de contentieux ne soit pas trop important.

M. le président. – Veuillez conclure.

M. Guy Benarroche, rapporteur pour avis. – La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a territorialisé son action.

Bon gré, mal gré, les juridictions participent aux efforts. La commission des lois est favorable à l'adoption des crédits de la mission « Conseil et contrôle de l'État ».

M. Michel Masset, rapporteur pour avis de la commission des lois. – (*Applaudissements sur les travées du RDSE*) La mission « Direction de l'action du Gouvernement » contribue de manière contrastée à l'effort budgétaire national, avec une baisse de 14,8 millions d'euros à périmètre constant.

Je salue la gestion exemplaire du budget annexe « Publications officielles et information administrative » : son excédent est passé de 15 à 30 millions d'euros.

Je soulignerai trois axes majeurs : le soutien à l'accès aux droits et à la transparence de l'information,

premièrement. La France poursuivra sa politique d'ouverture des données publiques, pour laquelle elle se classe au premier rang européen.

Deuxièmement, le numérique est un enjeu crucial, avec la régulation des plateformes numériques. La coordination de la politique numérique de l'État s'intensifie avec l'application de la feuille de route de la Dinum.

Je salue le rôle de l'IA, qui offre des perspectives de compétitivité et de productivité dans tous les secteurs économiques et les services publics. La France se positionne comme un acteur clé à l'international. Il faut poursuivre et amplifier le mouvement, pour éviter le décrochage.

Troisièmement, le programme « Transformation numérique des territoires » concerne principalement les territoires ruraux.

La commission des lois a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ». Mais elle n'a pas pu examiner l'amendement du Gouvernement diminuant les crédits de 41 millions d'euros.

Mme Sophie Briante Guillemont. – (*Applaudissements sur les travées du RDSE*) Je salue la clarté des présentations des rapporteurs. Je m'attarderai sur la mission « Pouvoirs publics ».

Nous devons éviter les écueils démagogiques et faire montre de pédagogie. La dépense publique est particulièrement questionnée. L'augmentation des crédits de la mission aurait été difficilement justifiée, alors que le Gouvernement multiplie les amendements rabots.

Je salue la décision de la Présidence de la République et celles de l'Assemblée nationale et du Sénat d'avoir renoncé à toute hausse.

Toutefois, certains postes comme les frais de réception de la Présidence de la République interrogent. Henri Cabanel déposera un amendement sur ce sujet : je ne le voterai pas, mais je comprends sa position.

Le budget du Conseil constitutionnel baisse de 6 %, à 16,8 millions d'euros : cela s'explique par l'enveloppe exceptionnelle accordée l'an dernier pour des travaux. Mais les différences sont colossales par rapport à nos voisins : la Cour constitutionnelle italienne dispose de 65 millions d'euros de budget, 44 greffiers et 222 agents ; le tribunal constitutionnel espagnol compte 210 membres et un budget de 28 millions d'euros. Le Conseil constitutionnel affiche 87 ETP – en plus des neuf membres du Conseil –, loin de ses voisins européens, alors qu'il se transforme en véritable cour constitutionnelle, surtout depuis la mise en place des questions prioritaires de constitutionnalité (QPC). Il faudra prévoir des moyens pour assurer la qualité des décisions.

Le refus de la hausse de budget de l'Assemblée nationale et du Sénat risque de poser problème pour

les dépenses, notamment d'entretien du patrimoine. Doter le Parlement de moyens, c'est lui permettre d'assurer ses missions constitutionnelles, notamment son rôle de contre-pouvoir.

Si nos compatriotes attendent que les élus soient exemplaires, ils attendent aussi des lois de bonne qualité et des contrôles efficaces de l'action du Gouvernement. Je rejoins en ce sens le rapporteur.

Le RDSE votera les crédits de la mission. (*Applaudissements sur les travées du RDSE ; MM. Olivier Cigolotti et Teva Rohfritsch applaudissent également.*)

Mme Olivia Richard. – (*Applaudissements sur les travées du groupe UC*) Je salue l'engagement des rapporteurs spéciaux et des rapporteurs pour avis, notamment celui d'Olivier Cadic.

Les deux chambres ont annoncé un effort notable pour participer à la réduction des dépenses publiques.

Hier, nous examinons les crédits de la mission « Action extérieure de l'État ». La veille, le ministre avait déposé un amendement de rabet ; il devenait alors curieux, voire schizophrénique, d'examiner les amendements de hausse des dépenses.

L'examen du budget est un exercice ardu, qui nécessite du temps et des moyens humains. Je déplore les conditions dans lesquelles nous l'examinons. Je nous revois en décembre discuter du budget de la justice, sachant pertinemment que le Gouvernement serait renversé le lendemain... Aujourd'hui, nous reprenons l'examen du budget presque par surprise, avec des intervenants et des agrégats différents...

Éric Kerrouche regrette l'attrition continue des ressources de la démocratie parlementaire, et appelle à ne pas refuser le coût de la démocratie parlementaire, essentiel pour contrebalancer l'expertise de l'exécutif.

Il y a un an, j'étais nommée rapporteure sur une [proposition de loi](#) relative au contentieux du stationnement payant ; après une dizaine d'auditions, constatant la complexité du problème, j'en avais demandé le retrait de l'ordre du jour. Le rapporteur pour avis de la commission n'a pas voulu en discuter et semble le regretter en constatant que la CCSP est submergée : 40 % des recours contre un forfait post-stationnement (FPS) portent sur sa majoration au motif que celui-ci n'a pas été reçu. La connexion des fichiers entre l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (Antai) et la CCSP n'est toujours pas réalisée, alors qu'elle est prévue depuis 2018 ! (*Mme Nathalie Goulet le déplore également.*) La CCSP est dépassée. Cela amène à donner droit à l'usager, qui est incité à contester. La juridiction administrative avait souhaité que le législateur établisse, en l'encadrant, l'obligation d'acquitter le FPS avant contestation, mais la capacité à rembourser du Trésor public était remise en question, car trop souvent, les collectivités délèguent à des prestataires

privés. Trop d'intervenants, aucun n'était d'accord : certes, il faut plus d'ETP, mais ce n'est pas la seule solution.

Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) nous alerte régulièrement sur l'état de la société. Il est présidé par l'ancienne ministre Bérengère Couillard et l'était auparavant par Sylvie Pierre-Brossolette, dont je salue l'action. J'ai peiné à trouver les crédits de l'organisme, rattaché au Premier ministre. Les locaux, les moyens et les ETP sont pris en charge par d'autres, mais qui ? C'est opaque. Les moyens du HCE doivent être sanctuarisés.

L'an dernier, j'évoquais le coût de la démocratie française à l'étranger : je regrette le caractère consultatif du mandat des conseillers des Français de l'étranger, qui sont pourtant élus au suffrage universel.

Cela dit, le groupe UC votera les crédits. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC)*

M. Fabien Gay. – Cette mission peut donner lieu à beaucoup de positions populistes, que je ne partage pas.

Nos assemblées parlementaires fonctionnent aussi grâce aux fonctionnaires, que je salue pour leur dévouement et leur professionnalisme, sans oublier les collaborateurs et collaboratrices parlementaires. Ils subissent de plein fouet l'inflation : leurs traitements doivent être revalorisés.

Nous sommes dans un moment de bascule : si nous ne regardons pas en face, nous serons emportés. Une grande alliance réactionnaire des néofascistes 3.0, de Milei à Meloni, d'Orban à Trump, se noue. Le grand capital a choisi : fini la social-démocratie et l'ordolibéralisme ! Ils veulent accaparer les profits...

M. Akli Mellouli. – Bravo !

M. Fabien Gay. – ... au détriment de la planète. Ils feront la promotion de l'AfD, de Nigel Farage, de Le Pen et Zemmour. Face à cette situation, ne baissons pas les bras. Je ne me résous pas à ce que nous soyons dans l'ère de la post-vérité, où les complotistes de tout ordre crachent leur haine des autres, des femmes, des homosexuels. Il nous faut retrouver une confrontation saine des idées ! Et le débat démocratique, ça coûte : il faut y mettre les moyens.

Le moment est surréaliste : nous avons repris l'examen du budget comme si rien ne s'était passé. La censure a frappé non pas M. Barnier, mais bien la politique menée depuis sept ans. Un président seul a décidé de dissoudre. Un président seul a décidé de ne pas respecter le vote populaire. Après Barnier, Bayrou ! Mais vous serez censurés...

Il faut réoxygéner la démocratie, à tous les étages. N'oublions pas que 50 % de nos concitoyens ne votent plus. Il faut redonner du pouvoir d'action aux salariés dans l'entreprise. Tout cela coûtera de l'argent. Nul changement de société radical pour la paix, la justice

sociale, fiscale et écologique sans une démocratie renouvelée.

Nous voterons contre les crédits de la mission. *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K et du GEST)*

Mme Mélanie Vogel. – *(Applaudissements sur les travées du GEST)* Ces missions connaissent une baisse nette de leurs crédits, notamment de 7,3 % de la mission « Conseil et contrôle de l'État ». Alors que les coupes dans le budget de l'État amputent des fonctions vitales de la société – les services publics, la protection sociale, la diplomatie – et réduisent notre capacité à agir, notamment pour la transition énergétique ; alors que ce budget se trompe d'économies et transfère des coûts environnementaux, politiques et sociaux, il est tentant de dire que les pouvoirs publics doivent faire des efforts. Mais justifier les erreurs pour les autres en la commettant soi-même n'en reste pas une erreur.

M. Akli Mellouli. – Bravo !

Mme Mélanie Vogel. – J'ai passé dix ans au Parlement européen. Les crédits consacrés aux collaborateurs étaient de 29 757 euros par mois par député ! Ces crédits ne sont pas un coût, mais une ressource précieuse pour embaucher une équipe correctement rémunérée pour assurer les missions du Parlement. Le Parlement européen est plus fort, capable de bâtir une expertise indépendante par rapport à la Commission et au Conseil. Bref, ces crédits servent la démocratie.

Avec des crédits aussi faibles, nous resterons un Parlement faible, d'autant que cela renforce l'externalisation des services, comme en témoigne le décès tragique de Moussa Sylla à l'Assemblée nationale.

Même chose pour Public Sénat : alors que Donald Trump vient de prendre le pouvoir et qu'Elon Musk fait un salut nazi, l'audiovisuel public et Public Sénat sont un rempart qu'il faut renforcer.

Réduire les moyens des pouvoirs publics ne nous fait rien économiser. Bien sûr, nous devons être transparents sur l'utilisation des crédits, mais pas au détriment de l'efficacité de notre système démocratique. Le GEST votera contre ces crédits. *(Applaudissements sur les travées du GEST, du groupe CRCE-K et sur plusieurs travées du groupe SER)*

Mme Audrey Linkenheld. – *(Applaudissements sur les travées du groupe SER)* La mission « Pouvoirs publics » avait un budget qui s'élevait initialement à un peu plus d'un milliard d'euros, en hausse de 1,64 %, indexé sur l'inflation. La Présidence de la République, l'Assemblée nationale et le Sénat ont ensuite renoncé à la réévaluation demandée. Résultat : la dotation 2025 est constante par rapport à 2024.

Il faut saluer l'effort de la Présidence de la République, même si certaines dépenses nous

interpellent encore, notamment les déplacements à l'étranger du Président de la République. Les délégations n'ont pas besoin d'être si fournies, d'autant qu'elles accueillent parfois des personnalités contestées.

La démocratie parlementaire a un coût légitime, mais nous approuvons en conscience le choix de renoncer à ces augmentations. Sous ces réserves, le groupe SER votera les crédits de la mission « Pouvoirs publics », comme ceux de la mission « Conseil et contrôle de l'État », dont la hausse de 1,83 % s'explique par une augmentation bienvenue des dépenses de personnel des juridictions financières.

Le point d'alerte de cette mission réside plus dans le fonctionnement de certaines juridictions administratives : nombre de ressorts sont engorgés et fonctionnent au ralenti, faute de moyens adéquats. Le nombre de recours à la CNDA est stable – 60 000 – mais le délai de traitement est anormalement long : six mois et demi. La situation est encore plus inquiétante pour la CCSP.

En revanche, nous ne voterons pas les crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », qui traduit en actes les priorités stratégiques de l'État. En 2025, les crédits s'élèvent à plus d'un milliard d'euros, mais, en réalité, l'augmentation prévue repose sur un changement de maquette, avec l'intégration du programme 357 « Innovation et transformation numérique ». Hors ce transfert, les crédits baissent en réalité d'environ 14 millions d'euros, avant même le coup de rabot de dernière minute.

À date, les crédits consacrés à la sécurité et à la défense subissent une baisse inédite de 14 millions d'euros, qui touche l'Anssi et le SGSDN. Certes, ces structures ont connu des hausses de budget ces dernières années, mais dans le contexte d'ingérences étrangères toujours plus fortes, il aurait fallu renforcer leurs moyens.

Le programme 308 est plus modeste, et bénéficie de quelques hausses ciblées, notamment pour la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) et la Cnil.

Nous avons déposé plusieurs amendements visant à renforcer le potentiel de plusieurs institutions, comme l'Anssi, Viginum, la Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté (CGLPL), le Défenseur des droits, entre autres. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER*)

M. Emmanuel Capus. – (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP*) Ces trois missions sont indispensables au fonctionnement de notre État de droit.

Le budget des pouvoirs publics augmente de 1,64 %, moins que l'inflation, de 2 %. Finalement, la Présidence de la République et les deux assemblées ont renoncé à toute augmentation de leur dotation. Celle du Sénat est stable depuis de très nombreuses

années. Je salue cette décision, mais ce ne sera pas sans difficulté pour les différentes missions de notre assemblée, dont l'exemplarité est toutefois bienvenue.

Les juridictions administratives et financières connaissent une hausse modérée de leurs crédits, due à la réforme de la haute fonction publique de l'État. Je salue le travail des juges administratifs et des greffiers, qui respectent les délais de jugement fixés par le législateur.

Les crédits du Cese baissent, mais cette diminution, due à un changement de périmètre, doit être relativisée.

La mission « Direction de l'action du Gouvernement » regroupe des institutions très hétérogènes ; elle connaît une baisse notable des CP à périmètre constant. Le budget de l'IHEDN baisse de 300 000 euros, et les crédits de l'action Coopération de la sécurité et de la défense diminuent aussi. Si le groupe INDEP soutient la baisse des budgets des opérateurs, il faut néanmoins assurer les missions régaliennes de l'État. Notre groupe proposera de rétablir le modeste budget des opérateurs stratégiques pour la sécurité nationale et réserve son vote en fonction des amendements adoptés. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP ; M. Rachid Temal applaudit également.*)

Mme Lauriane Josende. – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*) La séparation des pouvoirs laisse une autonomie financière aux institutions concernées par la mission « Pouvoirs publics ». Il y a lieu de se réjouir qu'elles aient renoncé d'elles-mêmes à toute hausse.

Les organes centraux de la démocratie, financés par cette mission, sont indispensables, mais soumis à une obligation d'exemplarité que nos concitoyens attendent. D'un commun accord avec l'Assemblée nationale, le Sénat a renoncé à l'indexation de sa dotation.

Le budget de la CJR s'élève à 984 000 euros. Ses dépenses se résument essentiellement au paiement d'un loyer de 530 000 euros rue de Constantine, contre 497 000 l'année précédente. Et le bail court encore six ans... Un effort particulier de gestion immobilière doit être consenti à tous les niveaux. La CJR doit envisager des solutions alternatives, sans tabou.

La mission « Conseil et contrôle de l'État » progresse de 1,8 % en CP. Une part substantielle des dépenses couvre les rémunérations des magistrats, peu pilotables. Cette faible hausse des crédits passe par une contraction des effectifs comme des dépenses hors titre II.

Attention aux délais de jugement et à la réduction du stock de dossiers. Toutefois, après l'adoption de la loi Immigration, qui simplifie la procédure contentieuse applicable aux étrangers, et la territorialisation de l'action de la CNDA, comme le recommandait le

[rapport](#) Buffet en mai 2022, nous espérons dégager des marges de manœuvre.

La mission « Direction de l'action du Gouvernement » connaît une baisse de 3,1 %, hors effets de périmètre et inflation. Nous saluons la participation des services rattachés au Premier ministre à l'effort public.

Nous constatons une dynamique haussière du programme 308 « Protection des droits et libertés », qui regroupe de nombreuses autorités administratives indépendantes. La hausse est souvent le résultat de l'évolution du droit européen ; mais il faut suivre avec vigilance les dépenses dues à des changements de locaux, notamment pour la Cnil et la HATVP. Le [rapport pour avis](#) de 2023 de Nathalie Delattre a appelé à une vigilance en matière de stratégie immobilière. Des marges de manœuvre importantes existent en la matière.

Saluons la bonne santé du budget annexe « Publications officielles et information administrative », grâce à la gestion rigoureuse de la Dila, notamment en matière de développement numérique.

Dans un contexte financier contraint, les institutions et juridictions ont consenti des efforts non négligeables ; elles devront les poursuivre. Le groupe Les Républicains votera les crédits de la mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; MM. Marc Laménie et Olivier Cigolotti applaudissent également.*)

M. Teva Rohfritsch. – (*Applaudissements sur les travées du RDPI*) D'une grande diversité, les crédits que nous examinons sont indispensables. Mais, au vu de la situation de nos finances publiques et du débat public, il est naturel que les institutions concernées montrent l'exemple.

Je salue la décision du Sénat, de l'Élysée et de l'Assemblée nationale de solliciter une dotation constante. Notre objectif doit être de dépenser moins et mieux.

Les moyens de la mission « Conseil et contrôle de l'État » sont en phase avec les priorités identifiées. Les crédits des juridictions administratives augmentent de 3,5 % – le contentieux augmente de 5 % chaque année – et ceux des juridictions financières de 2,2 %, pour poursuivre la mise en œuvre de leur feuille de route, dont l'objectif est de fournir aux citoyens une information plus fiable, rendre les politiques publiques plus efficaces et garantir l'exemplarité de la gestion publique.

La diminution de 22,4 % de la dotation du Cese est le reflet de l'absence de convention citoyenne et d'une réforme de la retraite des anciens membres. Comme Christian Bilhac, je souhaite que les dépenses relatives à la participation citoyenne soient plus lisibles.

Dans la mission « Direction de l'action du Gouvernement », je salue la diminution de 12,5 % des dépenses des cabinets rattachés au Premier ministre, tout comme l'amendement gouvernemental qui propose une économie supplémentaire de 25,6 millions d'euros.

Avec un budget en hausse, les AAI, notamment le Défenseur des droits, pourront répondre à un nombre toujours plus élevé de saisines de nos concitoyens. (*Applaudissements sur les travées du RDPI*)

M. Patrick Mignola, ministre délégué, chargé des relations avec le Parlement. – Notre pays a besoin d'un budget. Celui-ci nécessite un effort inédit de maîtrise de la dépense publique, effort compliqué par un calendrier extrêmement contraint – ancien parlementaire, je sais combien il peut être inconfortable de recevoir des amendements aussi tardivement. Je tiens à vous remercier pour votre disponibilité et votre réactivité.

Mme Marie-Pierre de La Gontrie. – On n'a pas le choix...

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Il est nécessaire de sincériser ce budget, puisque nous avons revu les hypothèses de croissance à la baisse, de 1,1 à 0,9 % du PIB. Il convient aussi de donner un sens à tout cet effort budgétaire que nous devons réaliser en commun : poursuivre la transformation de l'action de l'État et faire en sorte que les Français ressentent sur le terrain les effets de nos décisions.

Les trois missions examinées ce matin ont en commun d'être indispensables au bon fonctionnement de l'État. Elles se doivent d'être exemplaires. Je salue la décision des Présidents de la République, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il est indispensable de montrer le chemin. Les excellents travaux de Grégory Blanc et Éric Kerrouche ont montré combien cela pouvait être difficile.

La revalorisation indemnitaire des magistrats était nécessaire pour maintenir l'attractivité des juridictions, telles que le tribunal du stationnement payant. Nous devons garder à l'esprit que les dépenses de la mission « Conseil et contrôle de l'État » sont passées de 525 millions d'euros en 2023 à 604 millions d'euros en 2025 et que, entre 2020 et 2024, le schéma d'emplois a été systématiquement fixé entre 29 et 41 ETP supplémentaires par an.

Le budget du Cese est stable, en raison d'une mesure de périmètre.

Je remercie les sénateurs Bilhac et Benarroche pour nos précieux échanges sur cette mission.

Enfin, le budget de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » s'établit à 1,63 milliard en autorisations d'engagement (AE) et 1,66 milliard en CP. À périmètre constant, le budget diminue de 15 millions d'euros, marquant un véritable effort de maîtrise des dépenses par les services du Premier ministre et les AAI qui lui sont rattachées.

Le Gouvernement souhaite continuer à accompagner les AAI face à l'accroissement de leur activité : la Cnil doit intégrer l'IA dans ses travaux, la HATVP faire face aux ingérences étrangères et le Défenseur des droits assumer une activité croissante.

Il vous sera proposé une mesure d'économie préservant au mieux les budgets de la HATVP et de la Cnil. Le Premier ministre a souhaité que ses services contribuent pleinement aux efforts de l'ensemble de l'État.

J'ai entendu l'inquiétude des rapporteurs et du président Perrin sur les besoins croissants de l'Anssi et de Viginum. J'ai donc pris l'initiative de proposer au ministre des armées le transfert de l'IHEDN dans son budget. Sébastien Lecornu a accepté : voyez-y un signe de notre écoute.

Ce budget marque un réel effort de réduction des dépenses. Les économies proposées ne mettront pas en cause la capacité des services à accomplir leurs missions.

Je salue les rapporteurs Cadic et Masset pour le temps qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à hier. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC et du RDSE ; M. Antoine Lefèvre applaudit également.*)

Examen des crédits des missions et du budget annexe

Article 42 (Pouvoirs publics) – État B

M. le président. – [Amendement n°II-2202](#) du Gouvernement.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Cet amendement ouvre 1,08 million d'euros de crédits pour le Conseil constitutionnel, en cohérence avec la dotation qui lui a été allouée en application de la [loi spéciale](#) du 20 décembre 2024. Cet amendement semble contre-intuitif, car il s'agit de verser un reliquat non consommé.

Mme Marie-Pierre de La Gontrie. – C'est osé.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – C'est une avance. Bercy s'en souviendra...

M. le président. – [Amendement n°II-632 rectifié](#) de M. Cabanel et *alii*.

M. Henri Cabanel. – Cet amendement réduit de 10 % les budgets de la Présidence de la République, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ce serait un signal fort pour nos concitoyens.

M. le président. – [Amendement n°II-103](#) de M. Canévet.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. le président. – [Amendement n°II-1764](#) de M. Lefèvre et *alii*.

M. Olivier Cigolotti. – Le Parlement se doit de participer au redressement des finances publiques. Le

15 octobre, l'Assemblée nationale et le Sénat ont annoncé qu'ils renonçaient à la revalorisation de 1,7 % de leur dotation.

Le 12 novembre, malheureusement, l'Assemblée nationale n'a pas été en mesure de voter, pour ce qui la concerne, l'amendement présenté par ses trois questeurs.

La Présidence de l'Assemblée a donc écrit au Président du Sénat pour demander que les questeurs du Sénat présentent un tel amendement. Le voici. Il diminue de quelque 10 millions d'euros le budget de l'Assemblée nationale et de 6 millions celui du Sénat. Il diminue également la dotation de Public Sénat.

M. le président. – [Amendement n°II-101 rectifié bis](#) de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. le président. – [Amendement identique n°II-1218](#) du Gouvernement.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Nous diminuons le budget de la Présidence de la République de 3,1 millions d'euros, afin de répondre aux annonces conjointes de la Présidence de la République, du Sénat et de l'Assemblée nationale.

M. le président. – [Amendement n°II-425 rectifié bis](#) de M. Masset et *alii*.

M. Michel Masset. – Nous renforçons les moyens du Sénat pour améliorer les rémunérations des collaborateurs d'élu, qui nous permettent de prendre des décisions éclairées. Il en va de l'indépendance de notre assemblée et de la démocratie.

M. le président. – [Amendement n°II-1939 rectifié](#) de Mme Mélanie Vogel et *alii*.

Mme Mélanie Vogel. – Cet amendement vise à augmenter de 4,5 millions d'euros l'enveloppe destinée à rémunérer nos collaborateurs. Financer nos équipes, c'est financer notre force de travail et nos institutions. Nous sommes structurellement sous-financés par rapport aux autres parlementaires européens : nous choisissons d'être faibles, face à un exécutif mieux armé. Même si cet amendement était adopté, le Sénat resterait l'une des assemblées les moins bien financées d'Europe.

M. Cédric Perrin. – Quelle hypocrisie ! Vous défendez le contraire en permanence dans les médias !

Mme Mélanie Vogel. – Absolument pas ! J'ai toujours dit qu'il fallait financer la démocratie.

M. le président. – [Amendement identique n°II-2004 rectifié bis](#) de M. Chantrel et *alii*.

M. Yan Chantrel. – Cet amendement prévoit la revalorisation salariale des collaborateurs de parlementaire, que je salue. Depuis 2020, leur salaire moyen n'a augmenté que de 6 %, alors que l'inflation a été de 13 %. Voyez les États-Unis, le Canada : un

Parlement fort suppose des collaborateurs en nombre suffisant et bien payés.

M. le président. – [Amendement identique n°II-2107](#) de M. Gay et *alii*.

M. Fabien Gay. – Voici un débat intéressant. Jouons-nous l'antiparlementarisme ou assumons-nous nos choix ? Je suis pour la deuxième solution : il n'y aura pas de Parlement fort ni de démocratie forte sans renforcement des moyens de nos équipes. Chaque parlementaire emploie deux ou trois collaborateurs : c'est bien trop peu pour contrôler l'action du Gouvernement. La réalité, mes chers collègues, c'est que nous ne votons pas le budget : nous l'avalisons !

Les salaires des collaborateurs ont augmenté de 6 %, l'inflation de 13 % : il faut de meilleures rémunérations non seulement pour les collaborateurs, mais aussi pour les fonctionnaires du Sénat. (*Mme Nathalie Goulet s'exclame.*) Ces 4,5 millions d'euros ne seraient pas de trop après quatre années de forte inflation.

M. Grégory Blanc, rapporteur spécial. – Merci aux parlementaires qui ont déposé des amendements sur cette mission : c'est une première.

Selon l'expression du Conseil constitutionnel et en vertu de la loi organique relative aux lois de finances (Lof), les pouvoirs publics déterminent eux-mêmes les crédits nécessaires à leur fonctionnement. Les institutions ont choisi de maintenir leurs dotations au niveau de l'an dernier.

Je demande la priorité de vote sur l'amendement n°II-1764, déposé par nos questeurs et auquel je donne un avis favorable.

Sur les amendements identiques n°II-1218 et II-101 rectifié *bis*, j'ai entendu des remarques sur les frais de bouche et de déplacement, mais nous votons une dotation globale : j'émet un avis favorable.

Les réserves du Conseil constitutionnel sont inexistantes : c'est un problème. Dès lors, sagesse sur l'amendement n°II-2202.

Retrait des autres amendements.

Les crédits de la démocratie française sont dans la moyenne basse et les moyens des parlementaires, insuffisants : nous devons ouvrir le débat devant l'opinion, je m'y emploierai prochainement avec Éric Kerrouche.

La priorité sur l'amendement n°II-1764, acceptée par le Gouvernement, est ordonnée.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Sagesse sur cet amendement n°II-1764.

M. le président. – S'il était adopté, les amendements n°II-632 rectifié, II-103, II-425 rectifié *bis*, II-1939 rectifié, II-2004 rectifié *bis* et II-2107 deviendraient sans objet.

M. Éric Kerrouche. – L'amendement n°II-2202 est byzantin. Les réserves du Conseil constitutionnel sont faibles. La méthode nous interpelle, avec un dépôt au dernier moment.

Je ne comprends pas l'amendement n°II-632 rectifié de M. Cabanel. On a parlé du coût de la démocratie. Proposer un coup de rabot de 10 % pour les institutions qui font vivre la démocratie est une erreur : cela revient à dire qu'on peut toujours s'adapter et que nos travaux ont peu de valeur. Or il nous faut de l'expertise face au Gouvernement et à son administration. Ne dévalorisons pas nos institutions. Pas de démagogie !

M. Cédric Perrin. – Pardon pour ma mauvaise humeur, tout à l'heure. La démocratie a un coût, évidemment. Nos collaborateurs ne sont pas nombreux. Cependant, j'aimerais que ceux qui défendent ici les collaborateurs le fassent aussi sur les plateaux de télévision. Des enquêtes sortiront prochainement – nous verrons comment s'exprimeront les uns et les autres...

Un exemple : lorsque vous devenez président de commission, vous n'avez pas droit à un collaborateur de plus. Pourtant, votre travail est surmultiplié : nous en avons parlé avec les questeurs.

La démocratie a un coût, discutons-en. Mais soyons tous cohérents : on ne peut avoir un discours démagogique dans les médias, raconter que les parlementaires se gavent, et dire ici qu'on manque de moyens. Il faut de la sincérité et de la clarté ! (*M. Guy Benarroche s'exclame.*)

M. Henri Cabanel. – Désolé de vous avoir choqué, monsieur Kerrouche. Mon amendement était un amendement d'appel : on votera – ou pas – un budget qui réduit la voilure, et, pour nous, nous ne ferions rien ? J'entends les arguments, mais pourquoi ne pas diminuer l'avance sur frais de mandat (AFM) pour rehausser l'enveloppe allouée à la rémunération des collaborateurs ?

Je retire mon amendement. Mais on ne peut pas dire aux Français : faites ce que je dis, pas ce que je fais. Mon amendement visait à donner l'exemple. (*M. André Guiol applaudit.*)

L'amendement n°II-632 rectifié est retiré.

M. Marc Laménie. – Cette mission « Pouvoirs publics » porte des crédits importants. Depuis de nombreuses années, le montant demandé par le Sénat s'élève à 323 millions d'euros.

Je comprends les auteurs des amendements relatifs aux crédits alloués aux collaborateurs. Je rends hommage à ces derniers et aux services du Sénat. De nombreux visiteurs sont accueillis dans nos murs et n'oublions pas l'entretien du jardin : tout cela demande du personnel. Le groupe INDEP votera l'amendement de M. Lefèvre.

M. Michel Canévet. – Je suis surpris par ce débat. L'heure est au redressement des finances publiques,

c'est-à-dire diminuer la dépense publique. (*M. Pierre Jean Rochette renchérit.*) J'invite tout le monde à être plus actif pour réduire les déficits. Je retire l'amendement n°II-103. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC et sur quelques travées du groupe INDEP*)

L'amendement n°II-103 est retiré.

Mme Mélanie Vogel. – Je n'ai pas bien compris l'intervention de M. Perrin ; je ne sais à quel reportage il fait référence. Pour notre part, nous n'avons jamais prôné la diminution du pouvoir d'achat des collaborateurs, ni du reste de quiconque.

Depuis 2020, avec l'inflation, le pouvoir d'achat moyen des collaborateurs a baissé. Ce n'est pas acceptable, alors qu'ils sont globalement sous-payés. Je ne comprends pas non plus les arguments de la droite, car cette mesure augmenterait le taux d'emploi et permettrait d'embaucher plus d'agents.

Je n'ai jamais tenu de position antiparlementariste, jamais. Je refuse que nous nous affaiblissions nous-mêmes.

M. Fabien Gay. – Monsieur Canévet, vous avez décidé de réduire les dépenses publiques. Mais, en réalité, nous avons non pas un problème de dépenses, mais de recettes ! (*Exclamations sur les travées des groupes Les Républicains et UC*) Eh oui, il n'y a pas que votre vision...

Les Échos, que l'on ne peut taxer de gauchisme, a indiqué que 100 milliards d'euros ont été versés aux actionnaires du CAC 40 – c'est un record historique ! Si on les taxait au même niveau que les revenus du travail, on aurait engrangé plus de 50 milliards d'euros. Mais vous ne voulez pas le voir.

Dans un pays où 5 000 enfants dorment dans la rue, c'est un scandale absolu ! *Idem* pour l'école et l'hôpital.

Nous sommes favorables au contrôle de l'utilisation des deniers publics. Si on réduit le budget de notre assemblée, cela ne peut pas porter sur le salaire des collaboratrices et collaborateurs. Un débat doit peut-être s'ouvrir avec les questeurs pour réviser l'architecture du budget de l'institution.

M. Daniel Chasseing. – Ce sont les entreprises qui créent la richesse. Pour dépenser plus, il faut plus de recettes, et donc ne pas alourdir les cotisations des entreprises et des salariés.

Le contexte financier est très difficile, et chacun doit faire un effort. M. Canévet a retiré son amendement : c'est dommage, je l'aurais voté.

L'amendement n°II-1764 est adopté.

L'amendement n°II-425 rectifié n'a plus d'objet, non plus que les amendements identiques n°sII-1939 rectifié, II-2004 rectifié bis et II-2107.

L'amendement n°II-2202 est adopté.

Les amendements identiques n°sII-101 rectifié bis et II-1218 sont adoptés.

Les crédits de la mission « Pouvoirs publics », modifiés, sont adoptés.

Article 42 (Conseil et contrôle de l'État) – État B

M. le président. – [Amendement n°II-2205 rectifié](#) du Gouvernement.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Cet amendement prévoit des économies de 7,3 millions en CP, calculées en fonction du poids des dépenses des institutions concernées. Les dépenses d'investissement de la Cour des comptes et du Cese n'étant pas inscrites au budget de l'État, ces deux institutions sont moins impactées. Ces économies résultent de l'abandon de la mesure sur le délai de carence des fonctionnaires. Les effectifs sont inchangés.

M. le président. – [Amendement n°II-99](#) de M. Canévet.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. le président. – [Amendement n°II-1924 rectifié bis](#) de M. Canévet.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. Christian Bilhac, rapporteur spécial. – M. le ministre a ressorti le rabot, ce merveilleux outil adoré par Bercy !

On connaît le problème : les Français, de plus en plus procéduriers, multiplient les recours devant les juridictions administratives. À la CNDA – il faut le voir pour le croire –, c'est le chaos du monde. Dix-sept chambres où se bousculent interprètes et magistrats. Elle a besoin de moyens !

Toutefois, en responsabilité, compte tenu de la gravité de la situation financière, avis favorable à l'amendement n°II-2205 rectifié. Demande de retrait des amendements n°sII-99 et II-1924 rectifié bis.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Demande de retrait des amendements n°sII-99 et II-1924 rectifié bis, sinon avis défavorable.

L'amendement n°II-2205 rectifié est adopté.

L'amendement n°II-99 n'a plus d'objet, non plus que l'amendement n°II-1924 rectifié bis.

Les crédits de la mission « Conseil et contrôle de l'État », modifiés, sont adoptés.

Article 45 – État G

M. le président. – [Amendement n°II-1737](#) de M. Benarroche, au nom de la commission des lois.

M. Guy Benarroche, rapporteur pour avis. – Comme les deux années précédentes, nous vous proposons de faire évoluer les indicateurs de

performance de la mission, pour tenir compte des nouvelles missions des juridictions financières issues du plan « JF 2025 », lancé par Pierre Moscovici en 2021 – une réussite !

Parmi ces nouvelles missions des chambres régionales des comptes figurent l'évaluation des politiques publiques et la formulation d'un avis sur un projet d'investissement exceptionnel. C'est encore peu mis en œuvre. Aussi, nous proposons un nouvel indicateur pour suivre ces missions. Il serait partiellement maîtrisé par les chambres, puisqu'elles peuvent s'autosaisir.

M. Christian Bilhac, *rapporteur spécial*. – Je suis très réservé sur la modification régulière des indicateurs, qui crée de l'instabilité. Le nombre de rapports des chambres régionales des comptes (CRC) n'est pas un bon indicateur, car il dépend des saisines des collectivités territoriales. Mais avis de sagesse.

M. Patrick Mignola, *ministre délégué*. – Effectivement, le fait que les chambres puissent soit être saisies soit s'autosaisir peut poser un problème. Mais avis de sagesse, car il s'agit des prérogatives de contrôle du Parlement.

M. Guy Benarroche, *rapporteur pour avis*. – L'indicateur actuel, « nombre d'auditions au Parlement », ne dépend pas des juridictions financières ! Au contraire de l'indicateur que je propose, et qui les satisfait. Merci pour cet avis de sagesse. J'invite le Sénat à voter cet amendement que la commission des lois propose depuis trois ans.

Mme Nathalie Goulet. – On ne peut pas refuser !

L'amendement n°II-1737 est adopté.

Article 42 (Direction de l'action du Gouvernement) – État B

M. le président. – [Amendement n°II-2203](#) du Gouvernement.

M. Patrick Mignola, *ministre délégué*. – C'est l'amendement le plus difficile que nous avons à examiner ensemble. Le Gouvernement propose de porter la réduction des crédits de la mission de 26 à 41 millions d'euros. Il y a bien sûr des inquiétudes sur les possibilités de redéploiement, notamment pour le SGDSN. Ce travail sera difficile, même s'il n'est pas impossible.

Le SGDSN représente 45 % des crédits. J'ai proposé le transfert du budget de l'IHEDN au ministère des armées à budget constant : le ministre des armées a accepté cet effort important. Le rabot est d'autant plus douloureux que le budget est petit. Le Sénat a eu la sagesse de maintenir le budget des armées, il pourra donc l'absorber, d'autant que c'est logique d'un point de vue fonctionnel.

Nous avons quelques jours devant nous. Sous réserve du vote de demain au Sénat, une commission mixte paritaire (CMP) se réunira. Je fais en sorte qu'il

n'y ait pas de mise en difficulté des services qui sont sous la responsabilité du Premier ministre et je reste à votre écoute dans le cadre de la préparation de la CMP.

M. le président. – [Amendement n°II-1934 rectifié bis](#) de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. le président. – [Amendement n°II-1936 rectifié bis](#) de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. Christopher Szczurek, *rapporteur spécial*. – Avis favorable à l'amendement n°II-2203 qui satisfait les suivants. Demande de retrait des amendements n°II-1934 rectifié bis et II-1936 rectifié bis, qui sont satisfaits, sinon avis défavorable.

M. Patrick Mignola, *ministre délégué*. – Demande de retrait des amendements n°II-1934 rectifié bis et II-1936 rectifié bis, sinon avis défavorable.

M. Cédric Perrin, *président de la commission des affaires étrangères et de la défense*. – Connaissez-vous l'objectif de la guerre de haute intensité ? C'est de gagner la guerre avant la guerre – laquelle a déjà commencé. C'est la guerre du numérique, du cyber, de l'information, de l'ingérence. Nos moyens de réponse, ce sont l'Anssi et Viginum. La réduction de leurs crédits n'est pas acceptable. Nous devons faire des choix budgétaires, mais aussi stratégiques – le rabotage ne peut pas être systématique, il y va de la cohérence avec la LPM.

Cela menace tous les Français. Pas moins de 1 112 attaques cyber en 2024, contre 832 en 2022 ! Le secteur de la santé représente 10 % des attaques ; les collectivités territoriales, 17 %.

Le SGDSN doit avoir les moyens de contrer les attaques chinoises et russes. Je ne voterai pas cet amendement.

M. Mickaël Vallet, *rapporteur pour avis*. – Vous êtes un peu emprunté pour défendre cet amendement, monsieur le ministre, et je le comprends, car il est extrêmement grave.

Nos services ont été parfaits pendant les JOP, les élections européennes, et les élections législatives, que personne n'attendait.

La [commission d'enquête](#) sur TikTok, que j'ai présidée, [celle sur les influences étrangères](#), la revue nationale stratégique (RNS) aboutissent à la même conclusion : ne pas avancer, c'est régresser.

Certains naïfs ont dû attendre de voir les images du Capitole d'avant-hier pour se rendre compte qu'il y a un problème : Elon Musk, TikTok, élection présidentielle annulée en Roumanie, ingérence azerbaïdjanaise sur la Corse... Comment, dans ce contexte, faire des économies sur l'Anssi ou Viginum ?

Quand, sur le régalien, on touche ainsi à l'os, on ne fait plus notre travail. Je vous invite tous à voter contre cet amendement.

M. Dominique de Legge. – Je rejoins mes deux collègues. Prétendre qu'on peut s'en sortir par un tour de passe-passe, c'est se moquer du monde. Lundi, à Rennes, le Président de la République a présenté ses vœux aux armées, en insistant sur le cyber. Et vous nous demandez ici de faire l'inverse ?

J'ai présidé la commission d'enquête sur les influences étrangères, dont les conclusions ont été adoptées à l'unanimité. (*Mme Nathalie Goulet renchérit.*) Le Premier ministre nous dit qu'il est à l'écoute du Sénat, et vous nous proposez d'ignorer nos propres préconisations ? Alors qu'il faudrait augmenter les crédits, nous demander de les diminuer est une provocation.

Et, pendant ce temps, des ministres se demandent s'il faut rester sur X ? Où est la cohérence ? Je ne voterai pas cet amendement. (*M. Mickaël Vallet applaudit.*)

M. Olivier Cadic. – C'est un amendement difficile. Corapporteur de ce budget depuis huit ans, j'auditionne l'Anssi régulièrement, mais je n'achète pas l'idée que c'est parce qu'on mettra plus d'argent qu'on sera mieux défendus. L'Anssi et Viginum ont prouvé qu'ils avaient la capacité de répondre aux attaques.

Dans une entreprise, lorsque le chiffre d'affaires baisse, on fait des choix. Avec le précédent Premier ministre, nous avons envisagé d'intégrer le budget de l'IHEDN à celui des armées. Je remercie le ministre des armées de l'avoir accepté, ce qui permet d'amortir la baisse de crédits pour l'Anssi et Viginum.

Si nous ne prenons pas en compte notre situation budgétaire, nous irons vers de plus grandes menaces encore.

Mme Audrey Linkenheld. – Le groupe SER avait prévu de voter contre les crédits de cette mission, qui baissaient. Désormais, c'est 41 millions supplémentaires !

Ce nouveau coup de rabot, aux conséquences extrêmement néfastes pour l'Anssi et Viginum, touche aussi au programme 308 sur la protection des droits et des libertés. D'où nos amendements pour augmenter les crédits de l'Anssi, de Viginum, du Contrôleur général des lieux de privation de liberté, de la CNCDH, du Défenseur des droits et de la Cnil. Ces amendements sont donc défendus.

Mme Nathalie Goulet. – Rapporteur spécial sur les crédits de l'action extérieure de l'État, j'ai servi de lièvre avec un amendement de 50 millions d'euros : le coup de rabot de 25,5 millions est passé plus facilement, grâce à cette mithridatisation !

J'ai été vice-présidente de la commission d'enquête sur les influences étrangères : quelle image donnons-nous du Sénat si nous rabotons les crédits de l'Anssi

et de Viginum, alors que nos données personnelles sont massivement piratées ?

Je ne peux pas voter en conscience cet amendement.

M. Michel Canévet. – Pour ma part, je crois que toutes les missions doivent participer à l'effort de réduction des dépenses. J'ai confiance dans les services du Premier ministre pour faire le nécessaire. Ces dernières années, les moyens de l'Anssi ont été démultipliés.

Depuis le 17 janvier, avec le nouveau règlement européen, les acteurs doivent se prendre en main ; ce qui pourrait décharger l'Anssi. (*M. Mickaël Vallet secoue la tête en signe de dénégation.*)

Monsieur Gay, oui, il faut diminuer les dépenses et augmenter les recettes. Mais pas en taxant les dividendes ! Tous les actionnaires ne sont pas riches ! (*Exclamations ironiques sur les travées du groupe CRCE-K*) Les dividendes sont déjà taxés à 30 % ; peut-être faut-il aller plus loin ? J'étais favorable à 35 %. Mais trop d'impôt tue l'impôt ! (*Les exclamations redoublent.*)

M. Mickaël Vallet. – Prix de l'humour politique 2025 !

M. Emmanuel Capus. – La position du groupe Les Indépendants est claire : réduire les dépenses publiques.

M. Fabien Gay. – Et voilà !

M. Emmanuel Capus. – Mais il faut faire des choix : réduire drastiquement les dépenses des missions non régaliennes, et préserver ces dernières. Le simple citoyen a-t-il les moyens de faire ce que fait l'Anssi ? Je ne le crois pas. La menace diminue-t-elle ? Faut-il réduire les crédits ? Je ne le crois pas non plus.

Je crains donc d'être obligé de voter contre l'amendement du Gouvernement.

M. Philippe Folliot. – J'ai moi aussi des réserves : la menace n'a jamais été aussi forte. Elle est multiforme et nous devons avoir les moyens d'y faire face.

Ciblons plutôt d'autres crédits : la communication gouvernementale, par exemple, où des économies sont certainement possibles. De même, nous n'avons pas diminué le nombre d'enseignants à due proportion du nombre d'élèves. Faisons des choix courageux.

M. Thomas Dossus. – Nous ne voterons pas ces amendements. En choisissant de prolonger l'examen du budget, le Gouvernement ne s'est pas posé la question de nouvelles recettes : c'est incompréhensible et inégalitaire.

Plusieurs collègues ont évoqué une dissonance entre les déclarations et les moyens. Mais on le voit sur les autres sujets ! Nous aussi, nous sommes en train de revenir sur les accords de Paris, en sabrant

les budgets de l'aide publique au développement, de la recherche et de l'écologie, alors que nous sommes victimes de l'urgence climatique : un département, Mayotte, a été rayé de la carte ; nous avons connu des inondations monstres en fin d'année.

Il aurait fallu remettre à plat la fiscalité, car tout le monde n'est pas soumis aux mêmes impôts, c'est injuste. Résultat : des amendements qui tapent dans le dur et que nous ne voterons pas.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – À aucun moment le Gouvernement ne souhaite manquer de respect à la Haute Assemblée.

Madame Linkenheld, ce n'est pas une baisse de 41 millions d'euros supplémentaires, mais de 15 millions supplémentaires ; pour le SGDSN, ce sera 5,8 millions d'euros en moins. Pour Viginum, cela représente 58 000 euros.

M. Mickaël Vallet. – Quel intérêt ?

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Je comprends bien vos arguments sur le signal, dans un monde toujours plus dangereux. Mais ce n'est pas un rabot aveugle. Je vous ai fait une proposition pour le compenser, avec le transfert du budget de l'IHEDN vers le ministère des armées, pour 7 millions d'euros : si vous l'acceptiez, nous ferions plus que compenser la baisse de 5,8 millions. L'Anssi et Viginum sont donc protégés. Nous sommes donc en phase sur les objectifs et l'effort demandé est accessible.

L'amendement n°II-2203 n'est pas adopté.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Nous revenons donc à la situation *ex ante* : dès lors, j'émet un avis favorable à l'amendement n°II-1934 rectifié *bis* de M. Canévet.

L'amendement n°II-1934 rectifié bis n'est pas adopté.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Avis favorable à l'amendement n°II-1936 rectifié *bis* de M. Canévet.

L'amendement n°II-1936 rectifié bis n'est pas adopté.

La séance est suspendue à 13 h 05.

PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD LARCHER

La séance reprend à 15 heures.

Hommage à Didier Guillaume

M. le président. – (*Mmes et MM. les sénateurs, ainsi que Mmes et MM. les membres du Gouvernement, se lèvent.*) C'est avec stupéfaction et une immense tristesse que nous avons appris le décès de Didier Guillaume, le 15 janvier dernier.

Impossible d'évoquer la vie de Didier Guillaume sans rappeler son attachement à la Drôme et son parcours au sein du parti socialiste.

Responsable départemental du mouvement des jeunes socialistes, Didier Guillaume s'engage au sein du comité de soutien drômois à François Mitterrand lors de l'élection présidentielle de 1981.

Agent du Trésor public, il est élu pour la première fois conseiller municipal de Bourg-de-Péage en 1983. Il est directeur de cabinet du président du conseil général de la Drôme en 1990. Il devient conseiller régional de Rhône-Alpes en 1992. En 1995, il devient maire de Bourg-de-Péage, fonction qu'il occupera jusqu'en 2004, puis trois ans plus tard, il est élu conseiller général du canton de Bourg-de-Péage.

Fils d'éleveur de brebis, il se passionne pour l'agriculture et devient conseiller politique de Jean Glavany, alors ministre de l'agriculture et de la pêche, en 1998. Réélu conseiller général en 2004, il devient président du conseil général de la Drôme.

Son arrivée au Sénat, en 2008, restera un moment privilégié de sa vie publique. Il défendra avec passion ce département au sein de notre assemblée. Dès son arrivée, il rejoint le groupe socialiste alors présidé par Jean-Pierre Bel. Il sera successivement membre de la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, puis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées et enfin de la commission des finances.

Il devient premier vice-président du Sénat le 5 octobre 2011. Au sein de la conférence des présidents, j'ai pu alors apprécier ses qualités humaines. Puis, en avril 2014, il succède à François Rebsamen à la présidence du groupe socialiste.

La même année, il est rapporteur du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Son rapport sur la modernisation des relations entre l'État et les fédérations sportives, en 2015, marquera aussi notre assemblée. Membre de la délégation aux collectivités territoriales, il est rapporteur d'une mission d'information visant à rénover le dialogue entre l'État et les collectivités territoriales.

Au cours de ses mandats de sénateur, il défendra le département et « son rôle de proximité irremplaçable », selon ses propres mots. Il considèrerait que « la ruralité est une chance pour la cohésion et l'avenir des territoires ».

Le 16 octobre 2018, Didier Guillaume est nommé ministre de l'agriculture et de l'alimentation dans le gouvernement d'Édouard Philippe. Il s'implique notamment dans le dossier des pesticides et l'épandage à proximité des lieux abritant des populations sensibles. Il est aussi attentif à la question du bien-être animal.

Le 10 juin 2024, Didier Guillaume est désigné par son altesse sérénissime le prince Albert II pour être

ministre d'État de la principauté de Monaco et met son engagement et ses compétences au service de la principauté.

Passionné de politique, mais aussi de sport, notamment de rugby, il aimait citer Voltaire pour qui « les passions sont les vents qui enflent les voiles des navires ; elles les submergent quelquefois, mais sans elles ils ne pourraient voguer ». Didier Guillaume nous a quittés et vogue désormais vers de nouveaux horizons.

À ses anciens collègues, aux sénateurs de la Drôme, j'exprime notre sympathie. À tous ceux qui l'ont connu, au-delà de cet hémicycle, j'adresse mes pensées. À son épouse, à ses enfants, à toute sa famille et à tous ceux qui ont partagé ses engagements, je souhaite redire la part que le Sénat prend à leur tristesse. (*Mmes et MM. les sénateurs, ainsi que Mmes et MM. les membres du Gouvernement, observent un instant de recueillement.*)

M. François Bayrou, Premier ministre. – J'associe le Gouvernement à la tristesse du Sénat. C'est avec gratitude que nous pensons à Didier Guillaume. Personnalité marquante, il a été président du conseil général de la Drôme, sénateur, ministre. Pour beaucoup d'entre nous, il a été un ami et un repère, solide et chaleureux. C'était un amateur de sport – de rugby, surtout – mais aussi un amoureux de la côte basque, passionné de Biarritz, ce qui nous a valu de partager bien des moments chaleureux.

C'est pour ses qualités humaines qu'il avait été choisi par son altesse sérénissime pour exercer les fonctions de ministre d'État à Monaco.

La maladie, foudroyante, nous a privés de cette personnalité chaleureuse. Le Gouvernement est aux côtés du Sénat.

M. le président. – Merci, monsieur le Premier ministre.

Hommage à une délégation du Bundesrat

M. le président. – Je suis heureux de saluer en votre nom la présence, dans notre tribune d'honneur, de la Présidente du Bundesrat, Mme Anke Rehlinger. (*Mmes et MM. les sénateurs, ainsi que Mmes et MM. les membres du Gouvernement, se lèvent et applaudissent.*) Mme Rehlinger est accompagnée de notre collègue Ronan Le Gleut, président du groupe d'amitié France-Allemagne, dont je salue la mobilisation en faveur du renforcement des liens avec le Bundesrat.

Cette visite revêt une portée particulière, puisque ce 22 janvier est le jour anniversaire du traité de l'Élysée, signé il y a 62 ans par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, et celui du traité d'Aix-la-Chapelle, signé par le président Macron et la chancelière Merkel en 2019. J'ai tenu à ce que la visite

de la présidente Rehlinger ait toute sa place en cette année où nous célébrons le 150^e anniversaire du Sénat et le 80^e anniversaire du rétablissement du parlementarisme par le général de Gaulle, dans ce même hémicycle.

J'ai moi-même participé à Bonn, le 7 septembre dernier, au 75^e anniversaire de la première session du Bundesrat, où j'ai eu l'honneur de prononcer une intervention solennelle sur la relation franco-allemande. Nous avons pu aborder, avec mon homologue de la Haute Assemblée allemande, de nombreux sujets lors de l'audience à laquelle ont pris part nos collègues Cédric Perrin, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, Jean François Rapin, président de la commission des affaires européennes, Ronan Le Gleut, président, et Audrey Linkenheld, secrétaire du groupe d'amitié.

Dans des temps incertains pour la sécurité collective en Europe et pour les orientations qui présideront à la relation transatlantique, alors que plusieurs États membres de l'Union européenne traversent des turbulences politiques, le couple franco-allemand conserve plus que jamais sa pertinence. La diplomatie parlementaire y a toute sa part.

En votre nom à tous, je souhaite à la présidente Anke Rehlinger la plus cordiale bienvenue au Sénat de la République française. (*Mmes et MM. les sénateurs, ainsi que Mmes et MM. les membres du Gouvernement, applaudissent longuement.*)

Questions d'actualité

M. le président. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité au Gouvernement.

Je vous rappelle que la séance est retransmise en direct sur Public Sénat et sur notre site internet.

Chacun sera attentif au respect des uns et des autres et au temps de parole.

Défense du service public

Mme Cécile Cukierman. – Lors de votre déclaration devant le Sénat, monsieur le Premier ministre, vous avez souligné notre désaccord sur la question cruciale du service public.

Alors que je vous alertais sur les conséquences de votre politique libérale orthodoxe, qui a pour conséquence la casse du service public, vous avez répondu, non sans aplomb, que nous ne manquions pas de services publics – et que seule leur inefficacité était en cause.

Quel dogme peut aveugler au point de nier l'agonie des services publics dans nos zones rurales ou nos quartiers populaires ? Ignorez-vous la désertification médicale, les difficultés de l'hôpital public face à l'épidémie de grippe ? Sont-elles imputables à

l'inefficacité du personnel ? Vous qui fûtes chargé de l'éducation nationale, ignorez-vous les difficultés de l'école – contractualisation à outrance, sous-paiement des professeurs, mépris des AESH, disparition de la médecine scolaire – ou les difficultés financières des collectivités locales, dernier rempart ?

Pourtant, vous persévérez dans l'austérité. Certes, il y a pire ailleurs, mais les services publics font la grandeur de la France, le ciment de notre société.

Les 10 milliards d'euros de coupes budgétaires que vous tentez d'imposer au Sénat trouvent leur source dans votre refus d'une meilleure répartition des richesses. Entendez-vous infléchir votre politique ? *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K et sur quelques travées du groupe SER)*

M. François Bayrou, Premier ministre. – Nous avons une différence d'appréciation – non que je nie les difficultés que vous soulevez. Le problème du secteur de la santé, c'est que nous n'avons pas formé assez de médecins depuis quarante ans. Un accord avait été trouvé entre les gestionnaires de la sécurité sociale, l'État et les professions médicales autour d'une politique malthusienne, qui avait des avantages pour chacun.

Je ne crois pas que nos services publics soient au degré de naufrage que vous décrivez. Ils reçoivent énormément de soutien.

J'ai souri en entendant que nous mènerions une politique libérale effrénée.

M. Mickaël Vallet. – « Orthodoxe » !

M. François Bayrou, Premier ministre. – Dites-le donc aux organes de presse qui ne sont pas de cet avis !

Ce budget comporte de nombreux efforts pour les services publics. Nous avons renoncé à supprimer 4 000 postes dans l'Éducation nationale – sachant que le problème sera surtout celui du recrutement – et 500 postes à France Travail.

Mme Frédérique Puissat. – Ce n'est pas assez !

M. François Bayrou, Premier ministre. – Nous augmentons l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) de 3,3 % et le sous-Ondam hospitalier de 3,6 %. Nous créons 1 500 postes pour la justice. Nous abondons le budget des outre-mer pour reconstruire Mayotte et la Nouvelle-Calédonie. Sur l'écologie, un amendement ajoute 150 millions d'euros. *(M. Yannick Jadot s'exclame.)*

Bref, nous apportons un franc soutien à la fonction publique, notamment territoriale, même en ces temps budgétairement difficiles. *(Applaudissements sur les travées du RDPI et sur quelques travées du groupe UC)*

Retrait américain de l'accord de Paris

M. Stéphane Demilly. – *(Applaudissements sur les travées du groupe UC)* Si certains espéraient retrouver un Donald Trump assagi, mauvaise pioche. Il a entamé sa présidence pied au plancher, en signant 46 décrets présidentiels déclinant ses promesses de campagne : exit de l'Organisation mondiale de la santé, et exit, à nouveau, de l'accord de Paris. On reconnaîtra sa constance : lui qui avait qualifié le réchauffement de « canular » tourne le dos, pour la seconde fois, au reste du monde dans le combat contre le dérèglement climatique, malgré les incendies de Los Angeles. Les États-Unis deviennent le quatrième pays à ne pas avoir ratifié l'accord, avec l'Iran, la Libye et le Yémen.

Ce pied de nez du deuxième pollueur mondial met en péril les efforts mondiaux face au dérèglement climatique, car si les États-Unis ne réduisent pas leurs émissions, il sera impossible de tenir l'objectif de 1,5°C. Cela risque en outre d'ouvrir la porte à d'autres désaffections.

Quelles mesures diplomatiques envisagez-vous pour contrecarrer cette triste décision et éviter que d'autres ne rejoignent le club des quatre ? *(Applaudissements sur les travées du groupe UC ; Mme Émilienne Poumirol et M. Didier Marie applaudissent également.)*

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche. – La France regrette la décision des États-Unis, pays que vous connaissez bien. Mais cela renforce d'autant plus notre ambition de porter ces combats avec force au niveau international, au sein de l'Union européenne – Ursula von der Leyen a pris une position très claire.

Il y a dix ans, 195 pays ont signé un accord historique à Paris. Cet accord, qui fait notre fierté, a permis de ralentir la courbe d'augmentation des émissions de gaz à effet. Ce n'est pas suffisant, mais cela a été une avancée majeure.

Alors que Mayotte subit les conséquences du changement climatique – M. Thani Mohamed Soilihi, qui représente le quai d'Orsay, le sait bien – la France maintiendra son ambition. Nous travaillerons diplomatiquement pour continuer à agir aux États-Unis via les États fédéraux, au sein de différentes coalitions, et pour sécuriser, continent par continent, le soutien des autres pays à l'accord.

C'est une question de protection des populations – ceux qui ont vécu inondations, cyclones ou incendies le savent –, mais aussi de souveraineté régaliennne, car il y va de l'accès aux biens communs essentiels : eau, énergie, matières premières. Comptez sur la France pour ne rien lâcher. *(Applaudissements sur quelques travées du RDPI ; M. Jean-Yves Roux applaudit également.)*

Attaques répétées contre l'écologie

M. Yannick Jadot. – (*Applaudissements sur les travées du GEST ; Mme Émilienne Poumirol applaudit également.*) Comment ne pas être sidéré par l'arrivée de Trump à la Maison-Blanche ? Il menace militairement le Panama, le Groenland et le Canada, il déclare la guerre à l'État de droit, au droit à l'avortement, au droit du sol, aux immigrés et aux personnes transgenres ; Elon Musk, soutien de l'extrême droite allemande, exécute le salut nazi. (*Protestations sur quelques travées du groupe Les Républicains*)

Il y a huit ans, quand Trump avait sorti les États-Unis de l'accord de Paris et attaqué l'Agence américaine de protection de l'environnement, Emmanuel Macron avait ouvert les bras aux scientifiques américains.

Que s'est-il donc passé en huit ans pour que le trumpisme nous ait à ce point contaminés ? Pour que le Premier ministre agresse verbalement l'Office français de la biodiversité (OFB), déjà victime de certains syndicats agricoles ? (*Huées à droite et au centre ; applaudissements à gauche*) Pour que la ministre de l'agriculture soutienne l'obscurantisme de l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) ? (*Huées à droite et au centre ; applaudissements sur les travées du GEST*) Pour que l'on relativise, ici au Sénat, la vérité scientifique de l'Anses, que l'on questionne l'existence de l'Ademe, que l'on vote la disparition de l'Agence bio ? (*Mêmes mouvements*)

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. – Quel sens de la nuance !

M. Yannick Jadot. – La démagogie et les vérités alternatives détruisent la démocratie. (*Protestations exaspérées à droite et au centre, où l'on manifeste son impatience.*) En sacrifiant le budget de l'écologie, en remettant en cause le fondement scientifique et rationnel de nos politiques publiques, ne sortez-vous pas la France de l'accord de Paris par la petite porte ? (*Applaudissements sur les travées du GEST et sur quelques travées des groupes SER et CRCE-K*)

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche. – Vous m'accorderez qu'il y a un certain écart entre les propos de Donald Trump et la politique ambitieuse que nous portons en matière d'écologie. (*Exclamations à gauche*)

M. Hussein Bourgi. – Vous n'avez rien fait ! Vous venez d'arriver !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. – Vous avez appartenu, entre 2012 et 2017, à un gouvernement qui n'a pas tenu ses objectifs de baisse d'émissions de gaz à effet de serre. Nous, nous avons tenu nos objectifs et même rattrapé votre retard.

(*Applaudissements à droite et au centre, vives exclamations à gauche*)

Je vous rappelle à nouveau l'impact budgétaire de la censure. (*M. Yannick Jadot lève les bras au ciel ; vives protestations à gauche, qui recouvrent la voix de l'oratrice ; applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC, INDEP et du RDPI*)

M. Mickaël Vallet. – Vous en voulez une deuxième ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. – Ce sont 12 milliards d'euros, qu'il faut bien absorber. Les ministères qui, comme le mien, ont essentiellement des crédits d'intervention, ont perdu deux mois à cause de la censure. (*Brouhaha*)

Plutôt que de pleurer sur le lait renversé, travaillons ensemble. Le Premier ministre s'est engagé à reconduire le fonds Chaleur, à renforcer de 30 % le fonds Barnier, à ajouter 150 millions d'euros au fonds vert, dont une enveloppe pour le plan Vélo, à consacrer 1,6 milliard d'euros à la décarbonation de notre industrie. (*Les exclamations continuent de fuser à gauche.*)

M. Yannick Jadot. – Et l'OFB ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. – Ma porte est ouverte aux écologistes pour trouver un accord sur ce budget. (*Applaudissements sur quelques travées du RDPI ainsi que des groupes Les Républicains et UC*)

Chalutier attaqué dans le détroit du Pas-de-Calais

M. Jean-François Rapin. – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*) Dans la nuit du 14 au 15 janvier, dans le détroit du Pas-de-Calais, un chalutier français, légitime pour travailler, a subi une attaque en règle d'un navire de pêche battant pavillon anglais. Attaque préméditée, car l'approche s'est faite tous feux éteints, radars d'identification en rideau. L'imposant navire anglais a soulevé et tronçonné le câble de chalutage du navire français. Sans l'expérience et le sang-froid du pilote français, cette manœuvre très dangereuse aurait pu provoquer un drame.

Mme Cathy Apourceau-Poly. – Exactement.

M. Marc-Philippe Daubresse. – Il nous faut Jean Bart !

M. Jean-François Rapin. – Comment le Gouvernement compte-t-il réagir à cette violente agression auprès des autorités britanniques ? (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; Mme Cathy Apourceau-Poly et M. Sébastien Fagnen applaudissent également.*)

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche. – Un incident grave a eu lieu dans les eaux britanniques, au large du Pas-de-Calais,

qui aurait pu mettre en danger la vie de nos marins-pêcheurs. Heureusement, les dégâts ne sont que matériels, mais cet incident est inacceptable. Nous avons échangé avec le patron pêcheur, M. José Leprêtre. Je sais votre engagement sur ce sujet, monsieur Rapin, ainsi que celui du député Fait.

Une plainte de l'armateur du navire boulonnais a été déposée le 17 janvier. La justice devra faire toute la lumière sur cette affaire.

Cet incident met en évidence les conflits d'usage concernant l'accès aux eaux de pêche britanniques post-Brexit. J'insisterai auprès de mon homologue britannique sur la nécessité d'éviter toute tension en Manche et en mer du Nord entre bateaux de pêche, quel que soit le pavillon.

Je verrai aussi début février les commissaires et les ministres européens pour préparer la négociation post-Brexit sur la pêche. Je plaiderai pour le maintien d'un accès de nos flottes aux eaux britanniques : il y va de la pérennité de notre filière pêche, et de notre souveraineté alimentaire. *(Applaudissements sur les travées du RDPI et sur quelques travées du RDSE et du groupe UC)*

Mme Cathy Apourceau-Poly. – Très bien !

M. Jean-François Rapin. – Ma question était en effet en lien avec les négociations post-Brexit. Il semble que le *gentlemen's agreement* sur les eaux de la Manche, désormais, n'ait plus cours.

Les Anglais interdisent l'accès aux aires marines protégées – or nous ne connaissons pas la doctrine du Gouvernement sur cette question. Nous attendons la réunion prévue à Nice prochainement, car toutes les eaux françaises pêchées sont concernées.

Madame la ministre, je compte sur vous pour faire émerger un vrai plan de gestion de la Manche : l'activité économique du territoire est en jeu. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur quelques travées des groupes UC et INDEP)*

Immigration irrégulière à Mayotte

Mme Salama Ramia. – *(Applaudissements sur les travées du RDPI)* L'insécurité liée au maintien à Mayotte de personnes en situation irrégulière entrave la reconstruction après le cyclone Chido.

Alors qu'une loi d'urgence est en cours d'examen, il faut explorer sans délai des leviers d'action concrets, adaptés aux réalités du territoire. Le titre de séjour territorialisé en est un ; il faut en éprouver les limites. Alors que les États européens se répartissent la prise en charge des migrants, la France refuse toute solidarité à l'égard de Mayotte, où ceux-ci accostent chaque année par milliers.

Les arrivées en masse se poursuivent sur un territoire dévasté. Cet effet cocotte-minute nourrit la violence : plus de 50 % des infractions pénales

commises à Mayotte le sont par des personnes en situation irrégulière. Des échauffourées ont eu lieu entre la population et les migrants. Par usure, les Mahorais organisent eux-mêmes des expulsions, à leurs risques et périls. Ils sont en carence d'ordre, de sécurité et de justice.

Mayotte n'est ni une terre d'asile ni le réceptacle de la misère du monde. Quelles mesures comptez-vous prendre ? *(Applaudissements sur les travées du RDPI et sur quelques travées du groupe Les Républicains ; M. Olivier Bitz applaudit également.)*

M. Bruno Retailleau, ministre d'État, ministre de l'intérieur. – Tous nos compatriotes mahorais le disent : on ne reconstruira pas Mayotte sans apporter de solutions concrètes et fermes à l'immigration illégale. Cela suppose une volonté, que nous avons, une stratégie globale et des moyens renforcés, dans quatre directions.

D'abord, la détection. Outre les quatre radars, restaurés, nous déployons quatre aéronefs, un Falcon 50 de la marine nationale, un satellite, des drones.

Puis l'interception. Nous construisons une base avancée sur l'îlot de Mtsamboro, pour aller au-devant des kwassa-kwassa, et la marine nationale déploiera sur le canal de Mozambique une frégate avec un hélicoptère Panther.

Ensuite, l'éloignement. En plus du centre de rétention administrative (CRA), désormais restauré, de 136 places, nous construisons une zone d'attente pour pouvoir retenir, dans des conditions dignes, des individus en situation irrégulière pouvant être expulsés immédiatement. Je visiterai prochainement les pays africains d'origine pour passer des accords, notamment bilatéraux, afin de faciliter l'éloignement.

Enfin, pour s'attaquer aux causes, il faut un changement législatif, afin de durcir le droit au séjour et traiter le problème des reconnaissances de paternité frauduleuses.

Le Gouvernement est totalement mobilisé. Nous apportons des réponses très concrètes à une question brûlante. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et du groupe INDEP, ainsi que sur quelques travées du groupe UC et du RDPI)*

Politique pénitentiaire

M. Louis Vogel. – *(Applaudissements sur les travées du groupe INDEP)* La surpopulation carcérale est devenue insoutenable. Lors de votre déplacement au centre pénitentiaire de Liancourt, vous avez exprimé votre préoccupation à cet égard. Le plan « 15 000 places » se voulait une réponse pragmatique, or notre taux d'incarcération continue d'augmenter. Il faudrait construire une nouvelle prison par mois pour répondre à la demande. Où en est le calendrier de construction ?

Vous avez dit qu'il fallait différencier les projets en fonction de leur destination. Vous avez prévu des établissements selon les peines : ainsi, vous avez évoqué une expérimentation de site pour les narcotrafiquants.

Ne devrions-nous pas profiter des contraintes financières pour rénover l'existant, investir dans des établissements spécialisés, notamment pour les détenus atteints de troubles psychiatriques, à l'origine de 80 % des incidents ? Nous devons remédier à la situation actuelle. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP*)

M. Gérard Darmanin, ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice. – Sur les 15 000 places de prison prévues depuis 2017, 6 500 places brutes ont été créées par le Gouvernement, soit en réalité 4 500 places nettes.

Les retards sont dus à différentes raisons, au premier chef la difficulté à trouver des lieux : les élus locaux souhaitent des prisons, mais pas chez eux. Ensuite, le ministère de la justice met sept ans en moyenne pour construire une prison, ce qui est inacceptable, puisque nous construisons toujours la même prison pour tout le monde. Les Français peinent aussi à faire confiance aux projets des élus locaux.

Vous avez raison : même si ce n'est pas la tradition française, il faut différencier les lieux de détention et donc les détenus.

La surpopulation carcérale est inacceptable : plus de 4 000 personnes dorment sur des matelas, principalement dans les maisons d'arrêt, notamment des personnes en détention provisoire, dans l'attente d'un jugement. Il faut aussi revoir donc l'audiencement, et donc l'organisation du ministère de la justice et le code de procédure pénale. Je proposerai sa simplification.

Nous devons séparer des détenus dont les profils sont différents : délit routier, radicalisation, criminalité organisée. Je proposerai dès demain un nouveau plan prison, que je vous présenterai aussi lors de la [proposition de loi](#) sur le narcotrafic. (*M. Louis Vogel acquiesce.*) La stratégie du Gouvernement ira tout à fait dans le sens de vos propos. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP et sur quelques travées du RDPI et du groupe UC*)

Office français de la biodiversité

M. Éric Gold. – (*Applaudissements sur les travées du RDSE*) Lundi, madame la ministre, vous avez déclaré au Sénat que vous n'acceptiez pas que l'on mette des cibles dans le dos des agents publics. Je salue cette déclaration, qui va à contre-courant des critiques contre l'Office français de la biodiversité (OFB). (*Applaudissements sur les travées du GEST et sur quelques travées du groupe SER*)

Il peut y avoir des incompréhensions, mais les missions de police environnementale restent confiées

par l'État : encadrement de la chasse, respect des règles environnementales, des arrêtés sécheresse... Si ces missions peuvent être contestées, les fonctionnaires ne doivent pas être mis au pilori.

Si les procédures sont trop lourdes, c'est au Gouvernement et au Parlement de faire leur autocritique et de revoir leur copie. Les attaques contre les bureaux de l'OFB sont inacceptables, alors que certains syndicats agricoles attisent les braises dans le contexte des élections aux chambres d'agriculture.

Notre police de l'environnement est une chance. Donald Trump a déjà fait sortir son pays de l'accord de Paris, alors que 7 000 hectares ont été ravagés par les incendies. Nous devons rester fermes sur la défense de l'environnement et des agents qui assurent ces missions.

Puisqu'il est de bon ton de les critiquer, les missions des agents de l'OFB sont-elles remises en cause ? Le cas échéant, qui les assurera demain ? (*Applaudissements sur les travées du RDSE, du groupe SER et du GEST et sur quelques travées du groupe CRCE-K*)

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche. – Votre question m'offre l'occasion d'exprimer à nouveau mon soutien le plus ferme aux agents de l'OFB, en première ligne pour protéger notre environnement, notre eau et notre biodiversité.

M. Hussein Bourgi. – Celui du Premier ministre aussi ?

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre. – Ce sont des agents publics qui exercent des missions de police, au même titre que la police, la gendarmerie ou la répression des fraudes.

Des idées fausses circulent sur l'OFB. La plupart du temps, les relations entre les agents et les agriculteurs sont apaisées, malgré, parfois, certaines tensions. Nous travaillons à y remédier, mais cela ne remet pas en cause la légitimité de leur mission.

Depuis début 2024, plusieurs mesures ont été instaurées : la circulaire de décembre dernier explicite le sens des contrôles pédagogiques et du port d'armes discret, et l'utilisation de caméras-piétons. Certaines mesures du projet de loi d'orientation agricole simplifieront les régimes de sanction, pour qu'elles soient administratives, afin de mieux proportionner les contrôles, les infractions et la sanction apportée, afin que les contrôleurs sachent rapidement ce qu'il en est.

Les équipes du Premier ministre recevront vendredi la direction de l'OFB et les organisations syndicales. (*MM. François Patriat et Henri Cabanel applaudissent.*)

Budget 2025

M. Patrick Kanner. – (*Applaudissements sur les travées du groupe SER*) Les Français ne sont ni coupables ni responsables de la destruction de 50 milliards d'euros de recettes depuis 2020, de l'augmentation de la dette publique de 1 000 milliards d'euros sous Emmanuel Macron, de l'illusion de la théorie du ruissellement qui a aggravé les inégalités.

Nous sommes une opposition responsable (*quelques marques d'ironie sur les travées du groupe Les Républicains*); nous sommes à la table des négociations : nous avons obtenu des créations d'emploi ou leur maintien dans l'enseignement ou l'hôpital, œuvré pour les collectivités territoriales hexagonales ou ultramarines – j'ai une pensée solidaire pour nos concitoyens mahorais.

M. Olivier Paccaud. – Bref, c'est votre budget !

M. Patrick Kanner. – L'injuste réforme des retraites est remise en chantier avec les partenaires sociaux, le Parlement ayant le dernier mot. (*Murmures à droite*)

Pourtant, le compte n'y est pas. Il ne reste que sept jours avant la CMP sur le PLF. Nous voulons des gages en matière d'écologie, de justice sociale et fiscale.

Monsieur le Premier ministre, quand présenterez-vous au Parlement la taxation des hauts patrimoines ? Allez-vous imposer aux salariés sept heures de travail non rémunérées ? Renoncerez-vous à diminuer l'indemnité journalière des fonctionnaires en cas d'arrêt maladie ? (*Applaudissements sur les travées du groupe SER et sur quelques travées du groupe CRCE-K et du GEST*)

M. Olivier Paccaud. – Elles sont belles, les concessions !

M. François Bayrou, Premier ministre. – Merci de votre question. Vous avez souligné les progrès considérables réalisés. Notre dialogue a permis de trouver des zones d'accord inédites, permettant de rassembler les différents groupes parlementaires, divisés jusqu'à voter une censure dont nous avons payé le prix – en milliards d'euros.

La réforme des retraites est remise en chantier ; c'est suffisamment rare pour que l'un des intervenants de la conférence sociale demande à ses collègues s'ils peuvent citer un autre pays où les partenaires sociaux se voient confier une telle responsabilité. (*Marques d'ironie sur les travées du GEST*) La réunion s'est très bien passée.

Nous avons trouvé des chemins d'accord sur le budget : l'augmentation de l'Ondam, l'annulation de la suppression de postes dans l'Éducation nationale, entre autres avancées.

Pour autant, le défi budgétaire est-il résolu ? Existe-t-il un puits sans fond où puiser des crédits ? Non. Il ne

suffit pas de tirer des chèques pour résoudre les problèmes.

Sur les jours de carence, le Sénat a adopté deux mesures.

Plusieurs voix à gauche. – Pas nous, la droite !

M. François Bayrou, Premier ministre. – Nous avons abandonné les trois jours de carence sans indemnité pour les fonctionnaires en arrêt maladie. (*On s'en désole à droite*) En revanche, nous conservons la diminution, modérée, de 10 %, des indemnités journalières, nécessaire pour rétablir l'équilibre des comptes de la sécurité sociale. Revenir dessus ne serait pas raisonnable.

Voilà un exemple des accords que nous avons trouvés, et du sérieux budgétaire qui doit nous guider. (*Applaudissements sur quelques travées du RDPI*)

M. Patrick Kanner. – Merci pour la tonalité de votre réponse, mais vous ne m'avez pas vraiment répondu, notamment sur la taxation des hauts patrimoines. Dont acte. Il n'y aura pas d'égalité publique sans équité. Défendre les rentiers ou les salariés, il faudra choisir.

Nous ne sommes ni vos alliés ni vos partenaires, mais des interlocuteurs exigeants. Ne l'oubliez pas, car le moment venu, nous ne l'oublierons pas. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER*)

Tirs au fusil d'assaut à Besançon

M. Jacques Gasparrin. – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*) Monsieur le ministre de l'intérieur, depuis le 11 janvier 2025, Besançon a vu trois commerces mitraillés à la kalachnikov, à 200 mètres des maisons natales de Victor Hugo et des frères Lumière. Deux hommes avaient déjà été assassinés en pleine rue.

Vous avez décidé l'envoi de 80 policiers de la CRS 83, je vous en remercie, comme je salue la mobilisation du préfet, de la police et de la justice.

Vous vous êtes emparés de la lutte contre le narcotrafic et la criminalité, avec la volonté de réarmer l'État. La responsabilité de l'État est lourde, mais celle des communes aussi. Il est de la responsabilité des maires de protéger ses habitants. Selon le code général des collectivités territoriales, « le maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique. »

Est-il acceptable qu'un maire refuse à sa police municipale les compétences permettant la complémentarité avec la police nationale ? Qu'il refuse la vidéoprotection, qui a démontré son efficacité ? (*M. François Bayrou opine du chef.*) Besançon n'a fait aucune demande à l'État en 2024, ni à ce jour. Est-il normal qu'un maire, par idéologie et dogmatisme, se défasse toujours sur l'État ?

Comment remporter ce combat essentiel si certains refusent de s'y associer ? Comment avancer sur ce sujet sans remettre en cause la libre administration des collectivités territoriales ? (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*)

M. Bruno Sido. – Très bien !

M. François-Noël Buffet, *ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur.* – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*) Le 18 janvier dernier, à 01 h 40, les policiers ont été avisés d'un coup de feu sur la façade d'un restaurant, puis de coups de feu entendus près d'un garage – le gérant a indiqué qu'ils pouvaient être liés à un procès récent. Le 21 janvier, les résultats balistiques ont fait le lien entre ces deux faits, ainsi qu'avec d'autres tirs, la même nuit, dans une autre commune, sur un commerce dont le gérant est incarcéré pour association de malfaiteurs. L'enquête se poursuit. Il faut rester prudent, car la piste de règlements de comptes liés au narcotrafic n'est pas confirmée à ce stade.

Le trafic augmente depuis 2017, entraînant des actions toujours plus violentes. De nombreuses villes sont touchées par ce fléau, contre lequel Bruno Retailleau et moi-même menons une lutte acharnée.

Je salue la première étape importante qu'a constitué le rapport de MM. Durain et Blanc, qui a donné lieu à la proposition de loi sur le narcotrafic qui sera débattue ici le 28 janvier.

Le *continuum* de sécurité, la complémentarité entre police nationale et police municipale et les droits nouveaux à accorder à cette dernière sont au menu du Beauvau de la police municipale : nous ferons des propositions législatives avant l'été. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ainsi que sur quelques travées du RDPI et du RDSE ; M. Olivier Cigolotti applaudit également.*)

Accords commerciaux internationaux

Mme Karine Daniel. – (*Applaudissements sur les travées du groupe SER*) L'arrivée de Donald Trump inquiète. Une guerre commerciale avec l'Union européenne se profile, puisque le président menace de taxer les importations de produits européens.

Les États-Unis sont le premier partenaire vers lequel exporte l'Union européenne. Nos secteurs de l'aéronautique, du médicament, de l'agriculture et singulièrement notre viticulture sont menacés.

Cette crise n'est-elle pas l'occasion de renforcer l'autonomie stratégique de l'Union européenne vis-à-vis des États-Unis, en matière d'énergie notamment ? Comment le Gouvernement entend-il se positionner avec ses partenaires européens pour être le moteur d'un commerce international équilibré et respectueux de l'accord de Paris ? (*Applaudissements sur les travées du groupe SER*)

M. Thani Mohamed Soilihi, *ministre délégué chargé de la francophonie et des partenariats internationaux.* – Je le martèle : les États-Unis sont et resteront un partenaire important. Nous avons déjà l'expérience de cette administration. Le président Trump cherchera à pousser son avantage, parfois brutalement, mais nous serons fermes, en Européens.

Grâce à l'impulsion donnée par le Président de la République depuis 2017, l'Europe dispose de tous les leviers pour se défendre, protéger son industrie et sa souveraineté numérique. L'unité européenne est la condition pour peser. Nous sommes un marché de 450 millions de citoyens, qui peuvent décider de leur avenir. Pour cela, il faut s'affirmer ! L'Europe a les moyens de résister aux pressions commerciales et aux pratiques déloyales, nous l'avons montré sur les véhicules électriques chinois. La Commission européenne dispose d'un instrument anti-coercition ; elle peut l'activer si nécessaire.

L'Union européenne doit améliorer sa compétitivité et développer de nouveaux partenariats. Nous ne sommes pas opposés par principe aux accords commerciaux, nous regardons au cas par cas. Ainsi, nous sommes opposés, en l'état, à l'accord avec le Mercosur.

Face au retrait américain, la France est attendue et sera à la hauteur de ses responsabilités. (*Applaudissements sur les travées du RDPI*)

Mme Karine Daniel. – Nous assistons plus à une offensive américaine qu'à un retrait ! Pour le moment, la réponse française et européenne est confuse. Regretter la sortie de l'accord de Paris et importer plus de gaz issus de fracturations repousse les limites du « en même temps ».

Alors que tous les capitaux américains seront au service de l'administration Trump-Musk, nos exportations et notre compétitivité futures dépendent de nos investissements. Or le Gouvernement, soutenu par la majorité sénatoriale, rabote les crédits de France 2030, des universités et de la recherche. Voilà la réponse de la *start-up nation* aux 500 milliards de dollars que les États-Unis investissent dans l'intelligence artificielle ! Nous appelons la France et l'Europe à se ressaisir. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER ; Mme Silvana Silvani applaudit également.*)

Violences urbaines à Mâcon

M. Fabien Genet. – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*) J'associe Marie Mercier à ma question.

Ce week-end à Mâcon, dans le quartier des Saugeraies, trois bâtiments communaux sportifs ou sociaux ont été détruits, des véhicules incendiés, les forces de police attirées dans des guet-apens. Les dégâts s'élèvent à plus de 1 million d'euros. Ces émeutes exaspèrent la population, ces dégradations

désespèrent les contribuables. Les émeutes de l'été 2023 avaient déjà laissé la ville de Mâcon sans solution d'assurance satisfaisante pour ses bâtiments communaux, les franchises dépassant 2 millions d'euros par site.

Aux dires du préfet et du maire, ces actes interviennent sur fond de narcotrafic. Les tags sont explicites : « Donnez-nous un local ou c'est la guerre ». Les dealers en viennent à exiger des locaux communaux pour leur trafic et à embraser un quartier face à la résistance courageuse et légitime des pouvoirs publics !

Comment comptez-vous réarmer notre République pour gagner la guerre contre le narcotrafic ? *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur quelques travées du groupe UC)*

M. François-Noël Buffet, *ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur.* – Une cinquantaine d'individus ont érigé des barricades, incendié des véhicules, saccagé des bâtiments ; les forces de police ont travaillé jusqu'à 5 heures du matin pour ramener le calme. Des arrestations ont eu lieu, les procédures judiciaires sont en cours. Le ministre de l'intérieur a envoyé immédiatement des renforts de police sur le terrain, pour dix jours. Le ministre Rebsamen a échangé avec le maire, Jean-Patrick Courtois.

Le narcotrafic est présent sur tout notre territoire, quelle que soit la taille des communes. *(M. François Rebsamen renchérit.)* Je salue la mobilisation des services de police.

Nous comptons beaucoup sur le texte qui sera débattu ici la semaine prochaine, qui nous donnera des outils juridiques et pénaux pour lutter contre ce phénomène. Nous ne lâcherons rien. Nous travaillerons à améliorer la complémentarité entre police municipale et police nationale.

Nous sommes mobilisés, en tout temps et en tous lieux, pour lutter contre l'ultra-violence où la vie ne vaut plus rien face à l'argent du trafic. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

M. Fabien Genet. – Je m'associe à l'hommage rendu aux forces de sécurité. La coopération entre l'ensemble des acteurs a été parfaite. Puisse le Gouvernement épauler ces collectivités qui font face à une double peine : dégradations et défaut d'assurance. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur quelques travées du groupe UC)*

Assurabilité des risques climatiques

M. Jean-François Longeot. – *(Applaudissements sur les travées du groupe UC et sur quelques travées du groupe INDEP)* Le risque climatique est une réalité, qui se manifeste par des phénomènes de plus en plus

fréquents et de plus en plus dévastateurs. C'est une menace croissante pour les infrastructures publiques.

Les collectivités sont de plus en plus nombreuses à être incapables de souscrire une assurance. Les primes ont augmenté de 90 % entre 2024 et 2025 et atteignent des niveaux prohibitifs pour plus de 1 500 communes. Certaines collectivités sont exclues du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles.

Les outre-mer sont en première ligne face aux effets du dérèglement climatique – l'intensité des cyclones atteint des niveaux records. Le territoire métropolitain n'est pas en reste : le 1^{er} janvier dernier, le maire de Breil-sur-Roya a interdit, par arrêté, les catastrophes naturelles sur son territoire... Cela prête à sourire, ou à pleurer. Cela traduit surtout l'effondrement du principe de socialisation des risques.

L'État doit intervenir, pour qu'aucune collectivité territoriale ne soit laissée dans l'impasse. Quelles solutions le Gouvernement envisage-t-il pour garantir à toutes nos collectivités territoriales une couverture face aux risques climatiques ? *(Applaudissements sur les travées des groupes UC et INDEP)*

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.* – Les difficultés que vous mentionnez sont réelles, j'ai pu le constater après les inondations survenues dans le Pas-de-Calais entre novembre 2023 et janvier 2024. L'assureur de la commune de Blendecques – moins de 5 000 habitants – a exigé une franchise de 500 000 euros. Le contrat d'assurance de Breil-sur-Roya a été annulé unilatéralement en 2024. Ce n'est pas acceptable.

Le mode de fonctionnement du régime assurantiel, dans un contexte de dérèglement climatique, interroge. J'ai engagé des travaux avec la Caisse centrale de réassurance (CCR) pour trouver des solutions et faire évoluer les modèles. L'État devra être solidaire.

Malgré un cadre budgétaire très contraint, les crédits du fonds Barnier augmentent de 75 millions d'euros et le fonds vert est renforcé.

J'invite les collectivités territoriales qui ne trouvent pas d'assureurs à se rapprocher du bureau central de tarification (BCT), qui a permis de débloquer la situation de Breil-sur-Roya le 15 janvier dernier.

Nous devons aussi prévenir les risques. C'est l'objet du plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc) et de la mission Adaptation.

Avec Éric Lombard, qui exerce la tutelle des assurances, nous serons aux côtés des collectivités territoriales pour trouver des solutions.

Influenceurs algériens

M. Henri Leroy. – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*) Les Français sont exaspérés par ces comportements répétés qui bafouent nos lois, menacent notre sécurité et piétinent notre souveraineté. Ils attendent des actes forts.

Les appels à la haine diffusés par des influenceurs algériens résidant en France ne sont pas de simples provocations, mais des actes de déstabilisation, qui menacent directement notre sécurité intérieure. Ces individus, qui sapent nos valeurs, incarnent une cinquième colonne.

Nous saluons les arrestations et les expulsions. Mais l'Algérie a refusé d'accueillir un de ces individus. Monsieur le ministre, qu'allez-vous faire pour éradiquer ces menaces ? Envisagez-vous de suspendre la délivrance de visas ou de dénoncer l'accord de 1968 ? (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur quelques travées du groupe UC*)

M. Bruno Retailleau, ministre d'État, ministre de l'intérieur. – Depuis quelques semaines, nous avons constaté, sur TikTok, des propos de haine inadmissibles d'influenceurs algériens : appels au meurtre, au viol, à la torture, propos antisémites...

Nous avons posé des actes fermes et nous ne laisserons rien passer. À chaque fois, Pharos a supprimé les vidéos. Nous avons localisé, interpellé, judiciarisé. Il y a quelques heures, un individu a été arrêté. Internet n'est pas une zone de non-droit.

Dans le cas de l'influenceur Doualemn, l'Algérie a méconnu le droit international – la convention de Chicago de 1944 et l'accord signé avec l'Algérie en 1994. Nous avons prouvé la nationalité de ce ressortissant, qui possédait un passeport biométrique, infalsifiable : son pays d'origine devait l'accueillir. Tel n'a pas été le cas.

Nous respectons la souveraineté des États et des peuples. Mais la France doit aussi être respectée. (*M. Jacques Gasperrin approuve ; M. Michel Savin applaudit.*)

Aucune douleur de l'histoire, fût-elle la plus vive, ne saurait justifier qu'on offense notre pays. Rien ne justifie non plus de détenir un grand écrivain franco-algérien, âgé et malade. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur quelques travées des groupes UC et INDEP*)

Vous savez parfaitement ce que je pense de l'accord de 1968, puisque nous avons déposé, il y a quelques années, une proposition de résolution pour le dénoncer. Mais la gradation de la riposte ne m'appartient pas. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur quelques travées du groupe UC ; MM. Bernard Buis et Hussein Bourgi applaudissent également.*)

M. Henri Leroy. – Vous n'êtes pas le seul à attendre ces décisions. Les Français sont de plus en plus nombreux à s'émouvoir de la situation. Vous avez pris le problème à bras-le-corps. Mais cet accord de 1968 est une insulte à la France. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*)

Gestion des données sensibles

M. Mickaël Vallet. – (*Applaudissements sur les travées du groupe SER*) Dans l'affaire des données des centrales nucléaires françaises, qui a menti : Amazon sur son offre initiale, ou le Gouvernement devant la représentation nationale ? Éclairez-nous !

Il y a dix mois, j'ai interrogé votre prédécesseure sur la volonté d'EDF de confier à Amazon la gestion des données relatives au renouvellement des pièces de nos centrales nucléaires. Selon la ministre, cette expérimentation ne portait pas sur des données sensibles. S'agissant d'un contrat à 860 millions d'euros, cela valait la peine de le préciser !

Or, nous apprenons dans la presse que cette expérimentation aurait pris fin, faute d'avoir obtenu d'Amazon la garantie que les données seraient hébergées en France et qu'elles ne pourraient pas être transmises à des services américains. Il s'agissait donc bien de données sensibles !

Confirmez-vous les informations du *Canard enchaîné* sur les nouvelles exigences d'Amazon ? Le Gouvernement a-t-il menti sur le caractère sensible de ces données ?

Le technocapitalisme étatsunien pose à notre pays un défi inédit : les Français, tous actionnaires d'EDF, n'accepteraient pas que la *start-up nation* ait pu faire preuve d'incompétence ou de naïveté.

Ma question s'adressait à la ministre chargée du numérique. En son absence, j'apprécierais que son ministre de tutelle nous réponde. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER*)

M. Éric Lombard, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. – La protection de nos données exige toute notre attention. Je salue l'engagement de Clara Chappaz sur cette question.

Nous avons besoin, sur notre territoire, d'acteurs capables d'héberger des données souveraines et sensibles. La Caisse des dépôts a développé un tel projet.

Pour les données non sensibles, de grands acteurs internationaux proposent des services à des prix compétitifs, auxquels recourent des acteurs publics et privés. Les données d'EDF que vous mentionnez ne sont pas des données sensibles.

Nous veillons en permanence à la protection des données qui doivent l'être. Mon ministère suit ce dossier avec la plus grande attention.

M. Laurent Burgoa. – Eh ben !

M. Mickaël Vallet. – Pourquoi alors les exigences auprès d'Amazon ont-elles été rehaussées ? Voilà plusieurs semaines, j'ai demandé à EDF de me fournir le contrat, en vain. Le ministère m'aidera-t-il à l'obtenir ? Sinon, je solliciterai la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada). Nous finirons par y voir clair ! (*Applaudissements sur les travées du groupe SER et sur plusieurs travées du GEST*)

Retrait des prestations sociales aux personnes condamnées pour trafic de drogue

Mme Frédérique Puissat. – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*) Monsieur le ministre de la santé, je vous dois un triple remerciement : d'être venu ce lundi en Isère, département novateur ; de vous être rendu dans les services de la CPAM et d'avoir rendu hommage au travail de ses 900 agents ; enfin, d'avoir choisi d'y évoquer la lutte contre la fraude à l'assurance maladie.

Six nouveaux pôles interrégionaux d'enquêteurs judiciaires (Piej) ont été mis en place, à la suite de la LFSS pour 2023. Leurs agents engagés, aux profils variés, démantèlent les réseaux de fraude.

Un protocole singulier, liant le Parquet, la CAF et la CPAM, existe en Isère. Si une personne condamnée avait perçu des prestations sous condition de ressources, le procureur peut transmettre le dossier à la CAF et à la CPAM, à des fins de recouvrement d'éventuels indus. Comptez-vous généraliser ce dispositif ? (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; M Olivier Cigolotti applaudit également.*)

M. Yannick Neuder, ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins. – À l'heure où nous devons boucler le budget de la sécurité sociale, vous posez la question de la justice sociale. La fraude est inadmissible : tolérance zéro !

Mme Nathalie Goulet. – Ah !

M. Yannick Neuder, ministre. – Le Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFiPS) évoque jusqu'à 13 milliards d'euros de fraude.

Mme Nathalie Goulet. – Ah !

M. Yannick Neuder, ministre. – Je me suis rendu en Isère pour mettre en avant une initiative locale entre le procureur de la République, la CAF, la CPAM et les forces de gendarmerie et de police. De petites équipes de cyberenquêteurs travaillent au recouvrement des sommes fraudées. Ces fraudes sont inadmissibles pour les assurés sociaux. (*Mme Nathalie Goulet lève les bras au ciel.*) Je rappelle que notre sécurité sociale est issue du Conseil national de la Résistance et repose sur des valeurs qui nous rassemblent. Cette expérience s'est diffusée à Paris, Marseille ou encore Blois. L'enjeu est de former

450 cyberenquêteurs et d'améliorer la sécurisation des cartes Vitale.

Le Gouvernement est mobilisé pour prendre soin des Français, protéger nos soignants face aux attaques et lutter contre les fraudeurs. (*Mme Émilienne Poumirol s'exclame.*) Que les narcotrafiquants bénéficient d'une protection sociale est insupportable pour nos concitoyens.

Je compte sur le Sénat pour généraliser ce dispositif dans le PLFSS pour 2025. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*)

Mme Frédérique Puissat. – Messieurs les ministres de l'intérieur, de la justice et de la santé, vous nous trouverez à vos côtés pour frapper les narcotrafiquants au porte-monnaie ! (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*)

Pollution des canalisations d'eau

M. Alain Duffourg. – (*Applaudissements sur les travées du groupe UC*) D'après *Le Monde* et *Envoyé spécial*, des substances cancérigènes seraient présentes dans les canalisations d'eau potable, en raison notamment de la dégradation des tuyaux en PVC des années 1980. Ce risque pour la santé publique concerne tous les territoires.

Pour y remédier, il faudrait remplacer les canalisations. Mais les moyens manquent. Quelle réponse peut-on apporter aux communes et syndicats concernés ? (*Applaudissements sur les travées du groupe UC et sur quelques travées du groupe Les Républicains*)

M. François Rebsamen, ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. – La gestion de l'eau potable est un enjeu majeur. Notre objectif est triple : sécurisation de l'accès à une ressource qui se raréfie ; amélioration de l'efficacité du service public de l'eau ; garantie d'une évolution contenue du prix pour le consommateur.

L'État est à l'écoute des élus locaux, comme en témoignent les travaux menés avec le Sénat, qui font le pari de la différenciation territoriale.

La problématique que vous évoquez est proche de celle des taux de nitrates dans l'eau, liée à un défaut d'investissement dans la protection des puits de captage ou dans l'assainissement. Il est vrai que les investissements à réaliser peuvent dépasser les moyens de certaines petites communes isolées. La mutualisation des moyens techniques et financiers, qui n'est plus obligatoire, est un levier d'amélioration.

L'État, par l'intermédiaire des préfets, des ARS et des agences de l'eau, établira une cartographie nationale du phénomène, avec une estimation des coûts. Il faudra alors, le cas échéant, soutenir les collectivités qui seraient incapables de réaliser les

investissements nécessaires. Chacun prendra sa part, en veillant au respect des compétences des collectivités territoriales.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Mieux vaut boire du chablis !

M. Alain Duffourg. – Vous n'avez pas répondu précisément. J'avais pourtant déjà déposé une question écrite en octobre.

Monsieur le ministre, quand vous le voulez, vous savez faire de la politique politicienne, en écartant certains partis politiques...

Quelles mesures allez-vous prendre pour que nos concitoyens puissent enfin boire une eau propre ? (*Applaudissements sur les travées du groupe UC*)

La séance, suspendue à 16 h 30, reprend à 16 h 45.

PRÉSIDENCE DE MME SYLVIE VERMEILLET,
VICE-PRÉSIDENTE

CMP (Nominations)

Mme la présidente. – Des candidatures pour siéger au sein de l'éventuelle commission mixte paritaire chargée d'élaborer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 2025 ont été publiées.

Ces candidatures seront ratifiées si la Présidence n'a pas reçu d'opposition dans le délai d'une heure prévu par notre règlement.

Avis sur une nomination

Mme la présidente. – En application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, ainsi que des lois organique et ordinaire du 23 juillet 2010 prises pour son application, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a émis un avis favorable (25 voix pour, 6 contre) à la nomination de M. Laurent Hénart à la présidence du conseil d'administration de Voies navigables de France.

Mme Nathalie Goulet. – Recyclage !

Projet de loi de finances pour 2025 (Suite)

Seconde partie (*Suite*) DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT (*SUITE*)

Examen des crédits des missions et du budget annexe (*Suite*)

Article 42 (Direction de l'action du Gouvernement) (Suite) – État B

Mme la présidente. – [Amendement n°II-33](#) de M. Szczurek, au nom de la commission des finances.

M. Christopher Szczurek, rapporteur spécial. – Cet amendement gèle au niveau de la loi de finances initiale pour 2024 la dotation globale des autorités administratives rattachées au programme 308, au titre de leur participation au redressement des finances publiques. La diminution des crédits de la mission est concentrée sur le programme 129, tandis que le programme 308 voit sa dotation progresser. Nous assurons un équilibre entre toutes les administrations dépendant de la mission.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Avis défavorable. Nous avons déjà eu ce débat ce matin, à propos des services du Premier ministre. Qu'il s'agisse de la HATVP ou du Défenseur des droits, les structures concernées font face à une croissance continue des sollicitations : il est nécessaire d'adapter leurs budgets.

L'amendement n°II-33 est adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1930 rectifié](#) de M. Canévet et *alii*.

Mme Nathalie Goulet. – M. Canévet propose de fusionner le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) et le Défenseur des droits.

Mme Laurence Rossignol. – Ben voyons !

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1606](#) de Mme Linkenheld et du groupe SER.

Mme Audrey Linkenheld. – À rebours des amendements de rabout, nous pensons qu'il faut renforcer les moyens des AAI. Nous sommes évidemment hostiles à la fusion qui vient d'être proposée et demandons 350 000 euros supplémentaires pour le CGLPL, qui a besoin de renforcer ses effectifs comme ses outils numériques.

M. Christopher Szczurek, rapporteur spécial. – Le contrôleur général des lieux de privations de liberté relève de la loi du 30 octobre 2007 et le Défenseur des droits de l'article 71-1 de la Constitution ainsi que d'une loi organique. Leur fusion ne pourrait être décidée en loi de finances. Avis défavorable à l'amendement n°II-1930 rectifié.

Avis défavorable aussi à l'amendement n°II-1606, inopportun dans le contexte financier actuel.

M. Patrick Mignola, *ministre délégué*. – Double avis défavorable. La fusion proposée entraînerait une perte de spécificité et sans doute de réactivité. En outre, l'existence du CGLPL résulte d'engagements internationaux. Quant à la hausse de moyens proposée par l'amendement n°II-1606, elle ne nous paraît pas nécessaire au regard des projections.

L'amendement n°II-1930 rectifié est retiré.

L'amendement n°II-1606 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1609](#) de Mme Linkenheld et du groupe SER.

Mme Audrey Linkenheld. – Défendu.

M. Christopher Szczurek, *rapporteur spécial*. – Retrait.

M. Patrick Mignola, *ministre délégué*. – Avis défavorable.

L'amendement n°II-1609 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2035](#) de Mme Goulet.

Mme Nathalie Goulet. – Voici un amendement qui devrait vous plaire, monsieur le ministre... Il s'agit de supprimer les avantages des anciens Présidents de la République et Premiers ministres, qui, dans l'ensemble, ne sont pas de grands nécessiteux de la République. J'ai vérifié : aucun n'est aux Restos du cœur !

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2018 rectifié quater](#) de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Nous voulons supprimer les avantages des anciens Premiers ministres. Les moyens du Gouvernement doivent être dévolus aux membres du Gouvernement en exercice, et il n'est pas légitime que le bénéfice en reste acquis pour une durée indéterminée. Revenons à la France modeste, chassons les dépenses superflues. L'État doit commencer les efforts par lui-même !

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2103 rectifié bis](#) de M. Maurey et *alii*.

Mme Annick Billon. – Plus modéré, cet amendement réduit de moitié seulement les moyens consacrés aux anciens Premiers ministres. Certains bénéficient de ces avantages depuis plus de trente ans !

M. Christopher Szczurek, *rapporteur spécial*. – Je comprends la logique de nos collègues et la nécessaire exemplarité de l'État. Je comprends aussi la logique inverse : la République doit récompenser ses plus hauts serviteurs. Dès lors, sagesse.

M. Patrick Mignola, *ministre délégué*. – Le travail a déjà été fait, grâce au Parlement : depuis 2019, la consommation de ces crédits a diminué de 12 %.

Oui, l'État doit être exemplaire. Mais dans un monde dangereux, où la délinquance de terrain s'accroît comme les risques d'espionnage, les anciens responsables de la République doivent bénéficier de moyens de protection. Ils sont, en outre, identifiés et sollicités par nos concitoyens, ce qui justifie un secrétariat.

Avis défavorable.

M. Fabien Gay. – Il ne s'agit pas de verser dans le populisme, mais certains Premiers ministres ne sont plus en exercice depuis trente ans et 95 % des Français ne les reconnaîtraient pas dans la rue... Comment justifier le bénéfice d'une voiture ou d'un secrétariat pendant plusieurs décennies ?

M. Patrick Chaize. – C'est indécent !

M. Fabien Gay. – Soyons sérieux et fixons une limite : je pense à deux ou trois ans. Certes, les quelques millions d'euros économisés ne régleront pas nos difficultés – il faut aussi, monsieur Canévet, taxer les dividendes ! Mais un peu d'exemplarité ne nuira pas.

M. Bruno Sido. – La vie politique en France est décidément curieuse... Un jour que j'accompagnais le ministre-président de la Sarre à Colombey-les-Deux-Églises, il m'a fait remarquer que les voitures officielles, en France, brûlent les feux rouges et que leurs gyrophares tournent à plein régime – je l'ai vu il y a quelques instants encore rue de Vaugirard. Quand on a un nouveau Premier ministre tous les trois ou quatre ans, passe encore. Mais à un tous les trois mois, cela commence à faire beaucoup... Il n'y a pas de petites économies.

M. Patrick Mignola, *ministre délégué*. – Les frais de secrétariat sont arrêtés au bout de dix ans. (*Marques d'ironie sur plusieurs travées*)

Mme Cathy Apourceau-Poly. – Alors ça va !

Mme Laurence Rossignol. – Ça change tout !

M. Jean-Pierre Grand. – Ces amendements ouvrent des débats malsains et encouragent la démagogie. Un ancien Premier ministre peut continuer sans le dire une mission pour la République. Non seulement ce débat ne fait rien avancer, mais il est ridicule, et même au-delà.

M. Vincent Delahaye. – Je n'irai pas dans le même sens que l'orateur précédent.

M. Jean-Pierre Grand. – On s'en doute.

M. Vincent Delahaye. – C'est surtout qu'il faut écouter nos concitoyens.

M. Jean-Pierre Grand. – Proposez donc la suppression du Sénat...

M. Vincent Delahaye. – Il s'agit d'envoyer un signal d'exemplarité. Certains avantages peuvent être maintenus pendant quelques années, mais une

rationalisation s'impose, pour des raisons symboliques.

M. Jean-Pierre Grand. – C'est surtout de la démagogie !

Mme Nathalie Delattre, ministre déléguée. – Les dépenses ont baissé de 12 %, nous dit le ministre. Tant mieux, mais certaines situations continuent de choquer nos concitoyens, il faut en prendre conscience.

M. Hervé Maurey. – Monsieur le ministre, je n'ai pas les mêmes informations que vous : selon un rapport de l'Assemblée nationale, entre 2022 et 2023, ces dépenses ont augmenté de 11 % – et nous avons trois Premiers ministres de plus... Au rythme de quatre par an, l'inflation n'est pas près de s'arrêter ! (*Sourires*) Nous avons déposé un amendement modéré, tout à fait centriste, qui prévoit une réduction de moitié.

M. Daniel Chasseing. – Je suis d'accord avec M. Maurey. Tout doit être fait pour assurer la sécurité des anciens Premiers ministres, mais il y a matière à faire certaines économies.

M. Michel Canévet. – Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une baisse de 12 %. La République doit être exemplaire ! Je ne vise pas les frais de sécurité, mais de transport et de secrétariat. Les Français, notamment les plus modestes, s'émeuvent qu'un ancien Premier ministre puisse coûter 200 000 euros en déplacements et secrétariat. C'est inacceptable pour la France qui travaille.

Mme Cathy Apourceau-Poly. – Évidemment !

*L'amendement n°II-2035 est adopté,
L'amendement n°II-2018 rectifié quater
n'a plus d'objet,*

non plus que l'amendement n°II-2103 rectifié bis.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2033](#) de Mme Goulet.

Mme Nathalie Goulet. – Je vais encore vous faire plaisir, monsieur le ministre...

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Vous ne faites pas grand-chose pour ! (*Sourires*)

Mme Nathalie Goulet. – Il y a des jours avec et des jours sans... (*Nouveaux sourires*)

La commission des finances a mené un travail de contrôle sur le Haut-Commissariat au plan. (*Mouvements divers*) Il en ressort que sa direction est carencée et qu'il était fortement incarné par son ancien haut-commissaire. Sans boussole, cet organisme est aujourd'hui à la dérive. Supprimons-le, pour 1,9 million d'euros d'économies.

M. Christopher Szczurek, rapporteur spécial. – Avis très favorable !

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Le Haut-Commissariat au plan et France Stratégies ont entrepris un rapprochement en vue d'une fusion.

Compte tenu des premières synergies réalisées, les crédits du premier ont déjà été réduits de 500 000 euros l'an dernier. Ne mettons pas en cause ce processus. Avis défavorable.

L'amendement n°II-2033 est adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-34](#) de M. Szczurek, au nom de la commission des finances.

M. Christopher Szczurek, rapporteur spécial. – Une hausse de 462 000 euros de la dotation à l'Ordre de la Légion d'honneur est prévue. En commission, nos collègues du GEST et communistes – à tout seigneur, tout honneur... – ont fait remarquer que ce n'est guère opportun dans le contexte actuel. Nous proposons de geler la dotation.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Retrait, sinon avis défavorable. La grande Chancellerie gère des maisons d'éducation qui accueillent un millier d'internes et doivent faire face à l'inflation.

Mme Laurence Rossignol. – C'est vrai !

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Comme nous minorons les crédits de l'ensemble de la mission, ceux de la grande Chancellerie baisseront. Mais votre proposition va trop loin.

L'amendement n°II-34 est adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-342 rectifié bis](#) de M. Chaize et *alii*.

M. Patrick Chaize. – Nous voulons doter de 8 millions d'euros supplémentaires l'Anssi, qui a démontré son efficacité au moment des JOP 2024 et devra accompagner à partir de cette année, en application de la directive NIS 2, non plus 600, mais 15 000 entités.

Cet amendement pourrait apparaître comme une dépense supplémentaire (*M. Audrey Linkenheld ironise*), mais il y a des dépenses qui entraînent des économies à long terme.

Mme Audrey Linkenheld. – Comme l'écologie ?

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1605](#) de Mme Linkenheld et du groupe SER.

M. Mickaël Vallet. – Cet amendement prévoit un montant différent, mais sa motivation est similaire. Dans le contexte actuel, il est inconcevable de nous désarmer face aux cybermenaces.

M. Christopher Szczurek, rapporteur spécial. – La commission des finances partage l'objectif de protéger la nation face aux cybermenaces. Avis défavorable, toutefois, par cohérence avec les amendements de gel des crédits. Cette position ne préjuge pas de mon avis personnel.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Avis défavorable.

M. Ronan Le Gleut. – Une hausse des crédits est nécessaire, mais elle doit être partagée entre l'Anssi,

Viginum et l'IHEDN, dont il faut par ailleurs renforcer le caractère interministériel. Votons l'amendement n°II-2077, du président Perrin, qui suit.

L'amendement n°II-342 rectifié bis n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°II-1605.

Mme Audrey Linkenheld. – La cybermenace n'inquiète visiblement pas tout le monde...

Mme la présidente. – Le temps prévu pour l'examen de cette mission est écoulé. La suite du débat est reportée à ce soir.

La séance est suspendue quelques instants.

SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial de la commission des finances. – Je salue Éric Bocquet, qui a pendant longtemps été corapporteur spécial de cette mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ». Nous avons une pensée pour Pierre Barros, qui a poursuivi les travaux de notre ancien collègue ; il est absent cet après-midi pour un motif familial impérieux.

Les crédits demandés au titre de la mission s'élèvent à 30,4 milliards d'euros en AE comme en CP. La baisse de 2,3 %, par rapport à la loi de finances initiale pour 2024, résulte du transfert à la mission « Travail et emploi » du programme portant les ministères sociaux. Cette mesure de périmètre neutralisée, les crédits alloués augmentent en fait de 2,12 %.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) connaît un fort dynamisme, à 14,4 milliards d'euros. En revanche, à rebours de la tendance récente, les crédits de la prime d'activité diminuent de 1,5 %. Le Gouvernement a déposé un amendement visant à les réduire de 91 millions d'euros supplémentaires. La commission des finances lui a donné un avis de sagesse, qui pourra devenir une sagesse bienveillante si la ministre nous explique son approche et quelles seront les parts respectives de l'effet volume et de l'effet valeur.

Le contexte financier a incité la commission à se montrer défavorable à la grande majorité des initiatives visant à augmenter les crédits, d'autant que la mission est l'une des mieux préservées. Ainsi, les crédits de l'aide alimentaire augmentent de 3,4 %, notamment pour assurer la montée en charge du programme Mieux manger pour tous, apprécié des associations.

Les crédits de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes augmentent également, de 10 %, pour financer l'aide exceptionnelle d'urgence aux victimes de violences conjugales. En 2024, l'exécution de cette prestation s'est avérée deux fois plus importante que la budgétisation.

Nous avons toutefois fait quelques exceptions à notre refus d'ouvrir de nouveaux crédits. Le financement de la complémentaire santé par les

établissements et service d'aide par le travail, les Ésat, est désormais obligatoire : il faut soutenir ces structures, dont la grande majorité ne pourront assumer cette dépense.

Nous débattons aussi de la prise en charge de la prime Ségur dans les organismes de la branche sanitaire et sociale. Nous attendons du Gouvernement des précisions sur ses intentions et le chiffrage des besoins.

La commission des finances recommande l'adoption des crédits de la mission, modifiés par les amendements auxquels elle est favorable. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

M. Laurent Burgoa, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. – Les crédits présentés traduisent une ambition forte en faveur de l'inclusion sociale, de l'égalité et de la protection des plus vulnérables. De fait, cette mission est l'une des rares à connaître, dans un contexte budgétaire plus contraint que jamais, une hausse de plus de 2 %.

La commission des affaires sociales soutient la répartition des crédits entre programmes. Par ailleurs, nous nous réjouissons de l'avancée du chantier de la solidarité à la source. Le pré-remplissage des déclarations pour les bénéficiaires du RSA devrait être généralisé au premier trimestre, ce qui facilitera leurs démarches et réduira le risque d'indus.

Nous saluons les mesures prises depuis plusieurs années en faveur d'un rapprochement des droits des travailleurs protégés et des travailleurs en milieu ordinaire, notamment au sein des Ésat. Mais ce rapprochement ne peut se faire indéfiniment au prix de la stabilité financière de ces derniers. Nous proposerons donc de compenser la moitié du coût de la mise en place obligatoire d'une complémentaire santé, dans l'attente d'une réforme structurelle. L'État s'y était engagé.

Enfin, la commission s'inquiète des conséquences pour le secteur associatif et pour les collectivités territoriales de l'extension de deux accords de la branche associative, sanitaire, sociale et médicosociale permettant à l'ensemble des salariés de bénéficier des mesures du Ségur. Il faut se féliciter de cette avancée, mais elle ne fait l'objet d'aucun abondement de l'État, ce qui risque de fragiliser davantage encore les acteurs de la solidarité dans les territoires.

Sous réserve de l'adoption de notre amendement, la commission est favorable à l'adoption des crédits. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

M. Philippe Mouiller, président de la commission des affaires sociales. – Bravo !

Mme Jocelyne Guidez. – *(Applaudissements sur les travées du groupe UC)* « La crise est l'occasion de se rappeler l'importance de la solidarité et de

l'entraide » : cette parole de Nelson Mandela résonne avec force dans ce contexte incertain et tempétueux.

La solidarité ne doit pas devenir une variable d'ajustement budgétaire, encore moins la victime de l'instabilité gouvernementale. Cette mission est cruciale pour répondre aux besoins des populations les plus vulnérables, qui méritent au moins la stabilité, au mieux un soutien accru. La loi spéciale permet déjà la stabilité : c'est un moindre mal.

L'effort en faveur de la mission semble maintenu, ce qui est à saluer. La hausse des crédits de 2,13 % à périmètre constant compensera en partie l'inflation et les revalorisations de prestations.

Mais des difficultés demeurent, en particulier pour les départements, dont la situation financière reste fragile. Nous continuons de mettre en garde sur la compensation des frais croissants liés à la protection des mineurs non accompagnés (MNA). Les départements doivent aussi absorber le gel de la compensation de l'obligation d'accompagner les jeunes majeurs sortant de l'ASE. Sans parler des coûts liés à l'extension des mesures du Ségur : les accords du 18 juin dernier marquent une avancée, mais aucun abondement n'a été prévu pour compenser cette charge.

Nous célébrons les vingt ans de la loi fondatrice du 11 février 2005. Elle a marqué un tournant historique pour les droits des personnes en situation de handicap. Nous nous réjouissons que quatre fois plus d'élèves en situation de handicap qu'il y a deux décennies soient scolarisés en milieu ordinaire.

Reste que la situation est très perfectible : moins de la moitié des établissements recevant du public respectent les normes d'accessibilité et les AESH souffrent de précarité et d'un manque de formation.

Nous nous réjouissons de l'harmonisation des modalités de calcul de l'AAH pour les travailleurs en situation de handicap, qu'ils soient en Ésat ou en milieu ordinaire. Les crédits des Ésat connaissent une légère baisse, alors que leurs coûts continuent d'augmenter, du fait notamment de l'obligation de mise en place d'une complémentaire santé. La pérennité de ces établissements est mise en péril.

La réforme du service public de la petite enfance est une ambition légitime pour améliorer l'accès à l'accueil des jeunes enfants. Toutefois, elle soulève des interrogations sur sa compensation financière, notamment pour les intercommunalités. Les 86 millions d'euros prévus ne suffiront pas à compenser les coûts de cette réforme, dont la lisibilité reste incertaine pour de nombreuses collectivités.

L'Union centriste s'engage à soutenir le projet de loi de finances, mais nous espérons que nos attentes seront prises en compte, s'agissant notamment du soutien renforcé aux départements et aux structures d'insertion. Face à l'instabilité, la solidarité est notre force. *(Applaudissements sur les travées du*

groupe UC ; Mme Solanges Nadille applaudit également.)

Mme Silvana Silvani. – Nous examinons ces crédits dans un contexte particulier, pour ne pas dire saugrenu. Mme Vautrin, qui siégeait au banc des ministres l'an dernier, appartient toujours au Gouvernement, comme si, entre-temps, Emmanuel Macron n'avait pas perdu deux élections et qu'un gouvernement n'avait pas été censuré.

J'ai le sentiment de poursuivre mon intervention du 5 décembre 2023... Car, malheureusement, rien n'a changé en matière de politique sociale : 2 000 enfants dorment toujours dans la rue, les inégalités n'ont jamais été aussi criantes, les étudiantes et étudiants font la queue aux banques alimentaires, des millions de familles risquent de basculer dans la précarité.

Vingt ans après la loi de 2005, les entreprises continuent de préférer payer une amende plutôt que d'embaucher des personnes en situation de handicap et l'obligation d'accessibilité des espaces publics n'est toujours pas respectée. Malgré cela, le Gouvernement ponctionne 50 millions d'euros à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph).

Les crédits destinés à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les violences faites aux femmes ne sont pas davantage à la hauteur. Vous prévoyez 85 millions d'euros, quand il en faudrait au moins 2,6 milliards ! Certes, la montée en charge de l'aide universelle d'urgence aux victimes de violences conjugales, dispositif proposé par Michelle Gréaume, est prévue, mais, avec 7 millions d'euros supplémentaires, nous sommes loin du compte. Le montant moyen versé, de 864 euros, soit quinze jours d'hôtel, n'est pas suffisant.

Notre vision de la solidarité et de l'insertion est radicalement différente de la vôtre, pour ne pas dire opposée. Nous voterons contre ces crédits. *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K)*

Mme Raymonde Poncet Monge. – *(Mme Mathilde Ollivier applaudit.)* La mission est plus lisible cette année, car recentrée sur les programmes d'intervention : nous gagnons en cohérence.

Les crédits prévus, en particulier pour le programme « Inclusion sociale et protection des personnes », ne sont pas à la hauteur de besoins en augmentation. Le collectif Alerte a qualifié le pacte des solidarités de « pauvre plan contre la pauvreté » : de fait, le compte n'y est pas. Le taux de pauvreté des mineurs est plus élevé de six points de celui de l'ensemble de la population, et 2,8 millions d'enfants vivent au sein d'une famille pauvre. Il faut des réformes structurelles pour endiguer la pauvreté, à tous les âges.

Nous soutenons l'augmentation des crédits du programme Mieux manger pour tous, mais elle reste insuffisante dans un contexte de forte hausse de la

précarité et de prix alimentaires durablement élevés. Là aussi, un changement structurel s'impose, reposant notamment sur le soutien aux expérimentations locales.

Victor Hugo, notre devancier dans cet hémicycle, disait : « ceux qui ont faim ont droit ». Il est temps de constitutionnaliser le droit à l'alimentation et de le rendre effectif, comme je l'ai [proposé](#) !

La généralisation de la solidarité à la source a permis de moindres dépenses, de l'ordre de 800 millions d'euros, qui doivent être consacrées à la lutte contre le non-recours, pour assurer le juste droit. En particulier, il faut soutenir l'expérimentation « Territoires zéro non-recours », comme René-Paul Savary et moi-même l'avons [proposé](#).

Nous regrettons l'absence d'accompagnement financier des États, notamment pour la mise en place de la complémentaire santé obligatoire.

Enfin, si nous saluons la mise en œuvre de l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales, il est nécessaire de soutenir davantage les associations qui accompagnent les victimes.

Faute de réformes structurelles, les besoins ne cessent de croître, rendant insuffisants les crédits prévus. Nous déterminerons notre vote en fonction du sort réservé à nos amendements. (*Applaudissements sur les travées du GEST*)

Mme Annie Le Houerou. – (*Applaudissements sur les travées du groupe SER*) Les augmentations de crédits prévues pour cette mission sont en trompe-l'œil. Plus de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté : femmes seules avec enfant, travailleurs pauvres, personnes en situation de handicap. La hausse du programme 157 est une simple conséquence de la déconjugalisation de l'AAH.

On demande aux États d'assurer une transition vers le milieu ordinaire, mais sans leur allouer plus de moyens. D'autre part, cette transition cache parfois une évolution des profils des personnes prises en charge vers des handicaps moins lourds. Il est important de maintenir l'AAH aux personnes exerçant un travail à temps partiel au-delà de 50 %.

Les crédits du programme 137, consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes, augmentent. Hélas, le nombre de victimes augmente aussi, dans des proportions bien plus importantes. Le Gouvernement a étendu les revalorisations Ségur aux centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), mais sans compensation. Résultat : aux quatre coins de France, ces centres devront supprimer des postes, voire déposer le bilan. Aujourd'hui même, un journal costarmoricain se fait l'écho des menaces pesant sur quatre centres.

L'aide financière à l'insertion sociale (Afis), qui soutient les sorties de la prostitution et s'élève à 343,20 euros par mois, est inefficace. Elle doit être au niveau du RSA.

Luttons mieux contre la précarité, et rétablissons enfin la fraternité dans notre pays. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER et du GEST*)

M. Daniel Chasseing. – (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP*) En 2025, les crédits de la mission « Solidarité » s'élèveront à 30 milliards d'euros, soit une augmentation de 2,3 % par rapport à l'an dernier.

J'avais déposé plusieurs amendements dans le PLFSS 2024 visant à l'extension des mesures salariales du Ségur – je me réjouis de l'accord de branche de juillet dernier. Toutefois, les associations d'aide aux femmes victimes de violences conjugales n'ont pas reçu les crédits. J'ai cosigné l'amendement d'Agnès Evren pour que l'État honore son engagement.

Nombre de départements rencontrent des difficultés pour prendre en charge les MNA. Les crédits manquent pour faire face aux flux en constante augmentation. Il faut agir en amont.

Afin de mettre en place le service public de la petite enfance (SPPE), la compensation aux communes s'élèvera à 86 millions d'euros.

Les crédits consacrés aux États sont en baisse. Or leur situation financière est difficile : les mesures de rapprochement des droits sociaux avec ceux du milieu ordinaire pèsent sur leur équilibre financier. L'État doit cofinancer la mise en place d'une complémentaire santé collective. J'ai déposé un amendement en ce sens.

Il faut saluer, tout en relativisant, l'augmentation de 56 % des crédits en faveur de l'égalité hommes-femmes, due à la création de l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales, grâce à une [proposition de loi](#) du Sénat. Cette aide a bénéficié à 26 000 femmes.

La solidarité et l'égalité des chances sont des principes fondamentaux de notre République fraternelle. Préservons la solidarité sur le long terme. Aidons mieux les femmes victimes de violences conjugales, et prenons en charge les avancées du Ségur.

Nous voterons les crédits de la mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP ; Mme Solanges Nadille applaudit également.*)

Mme Patricia Demas. – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*) Je salue le travail de nos rapporteurs, dont les travaux s'inscrivent dans le droit fil des discussions de l'automne dernier. Cette mission est l'une des rares à connaître une augmentation de ses moyens.

J'approuve la ligne budgétaire stricte du Gouvernement, soutenue par notre groupe. Je suis néanmoins sensible à la protection et à l'accès aux droits des plus vulnérables.

Dans les Alpes-Maritimes, j'ai pu constater les avancées permises par l'expérimentation d'un nouveau système de pré-remplissage des déclarations trimestrielles de ressources en vue de percevoir le RSA ou la prime d'activité. Sa généralisation réduira de 1,5 % les crédits de l'insertion sociale, sans toucher aux prestations.

C'est une réussite technique, qui a permis le partage de données entre plus de 10 000 employeurs ; réussite également en matière de simplification des démarches – aucun recours n'a été recensé. Le pré-remplissage des déclarations allège le travail des équipes, qui pourront se redéployer vers l'accompagnement des plus fragiles.

Une difficulté : que se passe-t-il lorsque l'on déménage d'un département expérimentateur à un autre qui ne l'est pas ?

Le taux de non-recours est de 34 % pour le RSA, de 39 % pour la prime d'activité. Alors que de nombreuses démarches sont dématérialisées, près de 17 % de nos concitoyens souffrent d'illectronisme. Aussi, je salue l'amendement finançant les conseillers numériques, très utiles.

Par ailleurs, pour une même famille, les prestations perçues peuvent être différentes en fonction de règles complexes de calcul des ressources. Il nous faut une réforme de la solidarité à la source, en harmonisant les bases ressources, avec une seule et unique déclaration.

Ensemble, nous nous sommes donnés pour cadre de soutenir nos services publics, tout en réduisant la dépense publique. Tenir ce cap relève de notre devoir, pour soutenir notre modèle social français, auquel nous avons toutes les bonnes raisons d'être attachés. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains)*

Mme Solanges Nadille. – La mission représente à elle seule 6 % des crédits du PLF. Avec les dépenses de sécurité sociale, elle participe de la préservation de notre modèle social. Ses crédits s'établissent à 30 milliards d'euros. Il faut souligner cet effort pour continuer les politiques menées en matière de lutte contre la pauvreté.

Les crédits du programme 157, de 16 millions d'euros, financent l'AAH. La hausse des crédits s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires et la déconjugalisation de l'aide. Je salue le succès de cette réforme. L'année 2025 sera marquée par des mesures bienvenues d'harmonisation du calcul de l'AAH, mais nous n'oublions pas les craintes qui existent concernant le financement des États.

Les crédits du programme 304 s'élèvent à 14,26 milliards d'euros et restent stables. Ils financent la prime d'activité et le RSA en outre-mer et dans les départements où il a été recentralisé et la prime de fin d'année attribuée aux ménages les plus fragiles. La baisse des crédits s'explique par la stagnation du

nombre de demandeurs et la réforme de la solidarité à la source, qui limitera le taux de non-recours et les risques d'indus.

Le PLF prévoit une hausse de la compensation des départements pour la prise en charge des MNA et des mineurs relevant de l'ASE, mais cette compensation demeure malheureusement insuffisante.

Les intercommunalités et les communes sont désormais les autorités organisatrices de la petite enfance ; je salue les mesures d'accompagnement pour les aider dans cette mission.

La vie chère en outre-mer appelle à la mise en œuvre de politiques spécifiques en matière d'aide alimentaire.

Enfin, le programme 137 voit ses crédits augmenter de 10 %, en raison du recours à l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Les crédits alloués à cette politique interministérielle s'établissent à 5,78 milliards d'euros.

Il faudra aller plus loin, notamment pour soutenir les collectivités territoriales d'outre-mer. Les crédits sont toutefois à la hauteur. Le RDPI les votera.

Mme Maryse Carrère. – *(Mme Jocelyne Guidez applaudit.)* La mission « Solidarité » reflète l'engagement de la République envers les plus vulnérables. Cette mission, à 30,4 milliards d'euros, est l'une des plus importantes du budget de l'État.

Les crises successives ont exacerbé les inégalités. Dans un contexte contraint, ce PLF présente des évolutions positives.

Le programme « Inclusion sociale et dotation des personnes » soutiendra à hauteur de 14,26 milliards d'euros les ménages modestes. La prime d'activité y joue un rôle crucial. Toutefois, la légère baisse des crédits appelle à une vigilance accrue, d'autant que le Gouvernement proposera de diminuer les crédits de 92 millions d'euros.

Nous notons la hausse des crédits pour l'aide alimentaire ; nous nous inquiétons toutefois de l'évolution des profils des bénéficiaires – de plus en plus de jeunes enfants et d'étudiants.

Les crédits de l'aide universelle d'urgence augmentent de 57 %, soit de 20 millions d'euros. Ce renforcement est indispensable. En décembre 2023, premier mois d'application, le taux de recours atteignait 30 %. Depuis le début de l'année, six femmes ont été victimes de féminicides. Derrière ces chiffres, c'est tant de souffrance, des appels à l'aide trop souvent restés sans réponse, une faillite collective au regard de notre devoir de protection. Il est donc impératif de renforcer les dispositifs de prévention et d'écoute et de mobiliser tous les moyens nécessaires. Nous ne pouvons plus tolérer que des femmes meurent sous les coups de ceux qui prétendent les aimer. Aidons ces femmes à se libérer de l'emprise de leurs bourreaux.

Le pacte des solidarités voit son budget augmenter de 23,4 %. Tarification sociale des cantines, fonds d'innovation pour la petite enfance, autant de mesures pour agir au plus tôt. Cependant, les collectivités territoriales font face à des difficultés croissantes, notamment à l'inflation des prix des denrées alimentaires.

Je salue l'action souvent discrète des associations et des bénévoles, qui savent apporter des réponses concrètes aux détresses humaines.

Malgré ces remarques, notre groupe ne s'opposera pas au vote des crédits de la mission. (*Applaudissements sur les travées du RDSE ; Mme Nadège Havet applaudit également.*)

Mme Marion Canalès. – (*Applaudissements sur les travées du groupe SER*) Vingt ans après la [loi](#) Handicap, cette mission porte sur des sujets essentiels : se nourrir, se loger, etc.

Je me concentrerai sur le programme 304 : avec 2,4 millions de personnes concernées par la précarité alimentaire, la Fédération française des banques alimentaires constate une hausse de 20 % de ses bénéficiaires. L'an dernier, j'avais déposé un amendement visant à augmenter de 2 millions d'euros le budget du crédit national des épiceries solidaires ; celui-ci avait été adopté. Parmi les bénéficiaires de l'aide alimentaire, on constate une hausse des actifs comme des très jeunes, des bébés : c'est alarmant.

Le nombre d'enfants confiés à l'ASE a augmenté d'un quart en six ans. Les départements investissent 9,7 milliards d'euros par an, somme en progression constante depuis 2021. La solidarité nationale, en revanche, n'est pas à la hauteur, les crédits ne font que stagner. De surcroît, le Gouvernement opère un prélèvement sur les fonds des départements. La compensation accordée pour les jeunes majeurs de moins de 21 ans sortant de l'ASE n'évolue pas. Or les dépenses augmentent, tandis que les crédits de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance diminuent de 14 %. Nous présenterons un amendement demandant un plan d'urgence pour les pouponnières.

La [commission d'enquête](#) de l'Assemblée nationale sur le sujet est catégorique. La situation est catastrophique, c'est l'urgence dans l'urgence, alors que, selon l'ordonnance de 1945, il y a peu de problèmes aussi graves que celui de la protection de l'enfance : la France n'est pas assez riche d'enfants pour en négliger un seul.

Je veux faire le choix de l'optimisme. Faisons de cette difficulté budgétaire une opportunité : dire collectivement que nous devons aller plus loin et qu'il ne faut pas fléchir. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER ; Mme Raymonde Poncet Monge applaudit également.*)

Mme Elsa Schalck. – (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*) Notre société s'honore d'être aux côtés de ceux qui ont le plus

besoin d'aide. Les crédits sont en hausse. Toutefois, la réalité vécue est différente : nos concitoyens vivent dans de grandes difficultés.

Les crédits du programme 137 augmentent de 7 millions d'euros. L'aide universelle d'urgence est une [initiative législative](#) importante, dont Valérie Létard est à l'origine. L'argent ne doit plus être un frein pour les victimes. Certes, le budget est en hausse, mais les victimes sont toujours plus nombreuses : en huit mois, près de 26 000 personnes auraient bénéficié de cette aide. C'est une réussite, et je salue l'engagement des professionnels et des bénévoles. Un point de vigilance : les associations s'inquiètent de l'extension de la prime Ségur sans compensation. Il faut aussi des personnels formés et une coordination entre les acteurs.

Les autres dispositifs, comme le numéro 3919, demeurent financés au niveau de 2024. Mais, en 2025, les violences à l'égard des femmes restent un fléau. Citoyens, associations, acteurs judiciaires : tous doivent se mobiliser. À l'avenir, nous espérons davantage de lisibilité et non une succession de dispositifs éparpillés. Nous sommes le 22 janvier et six femmes ont déjà été tuées par leur conjoint.

Depuis 2017, cette lutte est une grande cause nationale. Bracelets anti-rapprochement, téléphones grave danger, ordonnances de protection immédiate, recouvrement des pensions alimentaires : ce sont des progrès, mais *quid* de l'égalité salariale, ou de la création d'une maison des femmes par département, annoncée par Michel Barnier ?

J'en viens à la solidarité fiscale, une violence économique silencieuse, mais bien réelle : les femmes divorcées ne sauraient être responsables des dettes de leurs conjoints. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains : Mme Olivia Richard applaudit également.*)

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, *ministre déléguée chargée de l'autonomie et du handicap.* – Le contexte financier est difficile, marqué par la procédure pour déficit public excessif engagée contre la France par la Commission européenne. Le Gouvernement entend revenir à un déficit de 5,4 % du PIB dès cette année. C'est un enjeu d'avenir et de souveraineté.

Les crédits de la mission « Solidarité » sont non seulement préservés, mais ils augmentent, signe de l'engagement du Gouvernement afin d'aider les personnes vulnérables. C'est le résultat d'un dialogue nourri avec le Sénat : le Gouvernement a tenu compte de vos préconisations.

Ce budget comprend des composantes majeures : respect du pacte des solidarités, programme Mieux manger pour tous, crédits pour lutter contre la précarité menstruelle, lutte contre les non-recours, développement de la solidarité à la source, avec le pré-remplissage des dossiers, afin de lutter contre les indus – élue départementale, je sais combien il est

difficile de les récupérer. En outre, cette mesure participe de la maîtrise des dépenses.

Un soutien financier de 86 millions d'euros permettra aux communes d'exercer leurs compétences en matière de petite enfance, en complément du soutien des CAF, qui est confirmé dans le PLFSS.

Le programme « Handicap et dépendance » met en œuvre la déconjugalisation de l'AAH. C'est un gain moyen pour les nouveaux bénéficiaires de 556 euros par mois, plus que les 370 euros d'abord estimés. Les moyens de l'emploi accompagné sont sanctuarisés, et la politique de lutte contre la maltraitance renforcée – je précise que les crédits de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise) augmentent. Je suis aussi vigilante quant à la situation des Ésat ; nous trouverons des réponses ensemble, par exemple pour l'extension de la prime Ségur.

Les crédits de la mission sont globalement préservés, mais nous ne pouvons répondre à l'ensemble des problèmes que vous avez soulevés. Je défendrai donc une position de responsabilité budgétaire à court terme, mais je m'engage à traiter les sujets au cas par cas, dans une vision d'avenir. (*Mme Solanges Nadille applaudit.*)

Article 42 – État B

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1933 rectifié bis](#) de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2054 rectifié bis](#) de Mme Paoli-Gagin et *alii*.

M. Marc Laménie. – Cet amendement prévoit une économie de 508 millions d'euros en AE et CP.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – L'amendement n°II-1933 annule 799 000 euros de crédits de fonctionnement. Mais ce rabout ne nous semble pas opérationnel : les gisements d'économies doivent d'abord être précisément identifiés. Avis défavorable.

Dans la [loi de finances de fin de gestion](#) pour 2024, 2,2 millions ont été récupérés, sur un budget de 30 milliards : ce n'est même plus l'épaisseur du trait ! Preuve que les prévisions sont justes. Si l'on veut retirer 508 millions, il faut nous dire où. Demande de retrait de l'amendement n°II-2054 rectifié bis.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Cette mission répond à des enjeux majeurs. Nous avons cherché un point d'équilibre entre économies et maintien des actions : retrait, sinon avis défavorable.

Les amendements n°s II-1933 rectifié bis et II-2054 rectifié bis sont retirés.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-87 rectifié](#) de M. Canévet et Mme Romagny.

M. Michel Canévet. – Défendu.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-627](#) du Gouvernement.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – L'annulation de 91,8 millions de crédits pour la prime d'activité contribue à l'effort budgétaire pour atteindre l'objectif d'un déficit à 5,4 % en 2025.

Les critères de la prime d'activité seront ajustés à la marge, notamment pour tenir compte de la forte augmentation du Smic ces dernières années. La mesure se concentrera sur les bénéficiaires les plus aisés et il n'y aura pas de perte en valeur absolue.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-2053 rectifié bis](#) de Mme Paoli-Gagin et *alii*.

M. Marc Laménie. – Défendu.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – J'ai dit en discussion générale que la commission des finances émettrait un avis de sagesse bienveillante si le Gouvernement détaillait l'objet des mesures d'économies ; c'est le cas. Anticipez-vous un moindre recours à la prime d'activité du fait de la conjoncture économique difficile ?

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Aucun impact sur le tendancier. Le principe n'est pas de réduire la prime d'activité, mais simplement de limiter la hausse pour les plus aisés.

Mme Monique Lubin. – Vous aviez dit que le Gouvernement n'avait pas l'intention de diminuer les crédits de la mission. C'est pourtant bien ce que fait cet amendement !

Je ne connais pas de personnes « aisées » qui bénéficient de la prime d'activité.

Vous parlez aussi de modifications « à la marge » : c'est du langage technocratique, idéal quand on ne veut pas dire les choses ! La dynamique du Smic correspond à la dynamique de l'inflation, pas à du pouvoir d'achat supplémentaire.

Malgré vos explications, vous envoyez un très mauvais signal !

Mme Raymonde Poncet Monge. – Plutôt que des « plus aisés », parlons des « moins pauvres » !

La prime d'activité a la fâcheuse tendance à se substituer à une hausse des salaires. Quand le Smic augmente, il ne fait que suivre l'inflation. Vous ne convoquez pas de conférence des salaires ; en conséquence, ceux-ci se tassent.

La prime d'activité était censée réduire la pauvreté des salariés. Or vous n'augmentez pas les prestations sociales et vous modifiez les paramètres de la prime d'activité : ce n'est pas sérieux ! Quels déciles sont concernés par ce point de sortie ?

Mme Céline Brulin. – Nous sommes atterrés par cette réduction de crédits de 92 millions sur la prime d'activité. Certes, le Smic a augmenté – mais parce que l'inflation était très importante. Ceux qui sont au Smic ne sont pas mieux traités aujourd'hui.

Notre pays compte de plus en plus de salariés au Smic – 17 % en 2023, contre 8 % il y a trente ans ! Comment envisager de réaliser de telles économies sur leur dos ? Tous les intervenants ont rappelé les besoins, notamment en matière alimentaire.

Nous voterons contre ces amendements et sommes choqués de vous entendre qualifier ces salariés d'« aisés ».

Mme Corinne Féret. – Rappelez-nous le montant de l'enveloppe dédiée à la prime d'activité en 2024 ? Le PLF prévoyait déjà une diminution de 188 millions d'euros. Pourquoi avoir la mémoire sélective ? Et vous ajoutez 91 millions d'euros d'économies !

La dynamique du Smic est liée à l'inflation, cela a été dit.

J'ai été également choquée par votre choix de mot : à quel niveau considérez-vous un salarié comme « aisé » ?

Mme Annie Le Houerou. – Le taux de non-recours à la prime d'activité est très élevé. Une étude est en cours. Où en est le versement automatique de cette prime ?

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Certains orateurs ont caricaturé mes propos... Je parlais des bénéficiaires les plus aisés parmi ceux qui touchent la prime d'activité. (*Protestations sur les travées des groupes SER et CRCE-K*) Nous souhaitons cibler la mesure vers les bas revenus.

Madame Le Houerou, la solidarité à la source est une réponse au problème du non-recours. Nous espérons aller vite, avec un déploiement dès mars 2025. La prime d'activité est en hausse et les budgets de solidarité sont préservés, dans un contexte économique difficile. Nous maintenons un effort important envers les plus vulnérables.

Les amendements identiques n°s II-87 rectifié, II-627 et II-2053 rectifié bis sont adoptés.

L'amendement n° II-611 n'est pas défendu.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1489 rectifié](#) de Mme Berthet et *alii*.

Mme Martine Berthet. – Défendu.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-1830 rectifié](#) de M. Joly et du groupe SER.

Mme Annie Le Houerou. – Il faut maintenir le cumul de l'AAH et du temps partiel. C'est important pour la vie quotidienne des travailleurs handicapés.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Nous étions favorables à la possibilité pour les bénéficiaires

de l'AAH parvenus à l'âge de la retraite de poursuivre leur activité. La mesure n'a été que partiellement mise en œuvre l'année dernière.

Cependant, la dynamique des dépenses d'AAH est fortement tirée par celle de l'AAH 2. La déconjugalisation entraîne aussi une hausse des dépenses. N'allons pas plus loin. Avis défavorable.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Même avis.

Mme Corinne Féret. – J'insiste sur l'intérêt de ce dispositif, annulé au printemps dernier. Mettez-vous dans la peau des personnes handicapées qui sont doublement pénalisées si, en retrouvant un emploi, elles perdent l'AAH ! Les montants ne sont pas exceptionnels. Ne faisons pas des économies sur le dos de ceux qui sont déjà en difficulté. C'est injuste.

Les amendements identiques n°s II-1489 rectifié et II-1830 rectifié ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1806](#) de Mme Le Houerou et du groupe SER.

Mme Annie Le Houerou. – Défendu.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-102 rectifié](#) de M. Mouiller et *alii*.

M. Philippe Mouiller. – Notre amendement diffère du précédent par son montant : 18 millions d'euros, au lieu de 40 millions. L'État devait soulager les États en prenant en charge 25 % de la complémentaire santé collective, dont les États assument la moitié.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-1734](#) de M. Burgoa, au nom de la commission des affaires sociales.

M. Laurent Burgoa, rapporteur pour avis. – Nous traduisons budgétairement l'annonce gouvernementale sur la prise en charge pour moitié du coût employeur de la complémentaire santé.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-1964 rectifié ter](#) de M. Chasseing et *alii*.

M. Daniel Chasseing. – La [loi pour le plein emploi](#) devait entraîner la généralisation de la complémentaire santé. Près de 60 % des États n'ont pas de complémentaire santé et 30 % sont en déficit. Le Gouvernement précédent s'était engagé à assumer 50 % de la part employeur, soit 150 euros par cotisation, ce qui représente 18 millions d'euros au total.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-2167 rectifié](#) de Mme Billon et *alii*.

Mme Annick Billon. – Le coût de la complémentaire santé représente une charge importante pour les États. Selon l'Igas, entre 41 et 43 % des États seraient déficitaires de ce seul fait.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-2170 rectifié](#) de Mme Carrère et *alii*.

Mme Maryse Carrère. – Défendu.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Nos travaux ont souligné l'introuvable financement de la part employeur de la complémentaire santé dans les Ésat. La part des Ésat en déficit risque d'atteindre 43 % en 2025. Avis favorable aux amendements identiques n^{os}II-102 rectifié à II-2170 rectifié. Retrait, sinon avis défavorable à l'amendement n^oII-1806.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Je salue le travail des Ésat, qui favorisent le retour à l'emploi en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap en leur proposant des parcours sur mesure.

Nous visons la convergence des droits entre les travailleurs en Ésat et les travailleurs salariés. Sagesse sur les quatre amendements identiques, et avis défavorable à l'amendement n^oII-1806.

Mme Raymonde Poncet Monge. – Gouverner, c'est prévoir. Lorsque la loi pour le plein emploi a été votée, nous avons un état des lieux : un tiers des Ésat était en déficit, un tiers en situation précaire, un tiers à l'équilibre. Le Gouvernement aurait pu anticiper que 40 % des Ésat se retrouveraient bientôt en déficit !

Vu l'origine des amendements, je pense qu'ils seront adoptés. Pour ma part, je n'avais pas osé en présenter un sur ce sujet. (*Murmures*)

Anticipez, au lieu d'attendre la catastrophe pour réparer !

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Je lève le gage.

L'amendement n^oII-1806 n'est pas adopté.

Les amendements identiques n^{os}II-102 rectifié bis, II-1734 rectifié, II-1964 rectifié quater, II-2167 rectifié bis, et II-2170 rectifié bis sont adoptés.

L'amendement n^oII-610 n'est pas défendu.

Mme la présidente. – [Amendement identique n^oII-1488 rectifié](#) de Mme Berthet et *alii*.

Mme Martine Berthet. – En 2022, les Ésat ont bénéficié d'un soutien financier grâce au fonds d'accompagnement de la transformation des établissements et services d'aide par le travail (Fatésat), créé dans le cadre du plan de relance.

Mais plusieurs Ésat n'ayant pas pu présenter de projet, une dotation de 16 millions d'euros a été envisagée pour répondre aux besoins non couverts, lors du comité de suivi du plan de transformation des Ésat. D'où cet amendement de 16 millions d'euros.

Mme la présidente. – [Amendement identique n^oII-1542 rectifié ter](#) de M. Mouiller et *alii*.

M. Philippe Mouiller. – Les ministres changent ; le Sénat, qui incarne la stabilité, conserve la mémoire de leurs engagements successifs.

À l'époque où nous avons travaillé sur la transformation des Ésat, nous étions inquiets, notamment de leur situation budgétaire. Le fonds d'accompagnement devait être doté de 30 millions d'euros, mais seule une première enveloppe de 15 millions d'euros a été débloquée. Nous permettons au Gouvernement de respecter son engagement.

Mme la présidente. – [Amendement identique n^oII-1808](#) de Mme Le Houerou et du groupe SER.

Mme Annie Le Houerou. – Malgré des délais serrés de mise en œuvre, le bilan de l'utilisation de ce fonds est très positif : partenariats, initiatives innovantes et projets de formation. Dans les Côtes-d'Armor, une légumerie a ainsi été ouverte, en lien avec l'hôpital de Guingamp.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – L'an dernier, la ministre nous avait demandé d'attendre les conclusions d'un rapport de l'IGF et de l'Igas. Ce rapport, paru en février dernier, conclut que la reconduction du Fatésat mériterait une meilleure évaluation de l'utilisation des crédits et un préalable : la consolidation de la résilience économique des Ésat – mais la reconduction du Fatésat pourrait y contribuer...

Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Tout est important et intéressant ! Mais l'amendement qui vient d'être adopté sur la participation de l'État au financement de la mutuelle va déjà améliorer l'équilibre financier des Ésat. Ne déséquilibrons pas la mission, qui porte de nombreux dispositifs de solidarité. Avis défavorable.

Mme Corinne Féret. – Nous sommes à quelques jours du 11 février, date anniversaire d'une [loi](#) essentielle pour toutes les personnes en situation de handicap. Si le signal envoyé par le Gouvernement, c'est de raboter les crédits, c'est un mauvais signal ! Le handicap est déjà si difficile à vivre au quotidien. Un peu de respect pour ce que ces hommes, ces femmes, ces enfants vivent ! Ne cherchons pas des économies là où cela ne se justifie pas.

M. Philippe Mouiller. – Soyez à l'aise, madame la ministre : puisque tout se fait par appel à projets, rien n'empêche de doter la ligne des moyens nécessaires. En fonction des arbitrages budgétaires, vous aurez encore la main pour faire valoir la pertinence ou non de telle ou telle mesure, structure par structure.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Avis favorable, à titre personnel. J'entends l'argument budgétaire, mais il s'agit de 16 millions d'euros. Les Ésat jouent un rôle essentiel dans nos territoires.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Je maintiens l'avis défavorable du Gouvernement, pour les raisons déjà évoquées.

Je veux rétablir la vérité : il est faux d'affirmer que les crédits du handicap diminuent ! Au contraire, ils augmentent. Tout d'abord dans ce PLF, *via* la

déconjugalisation et l'augmentation de l'AAH. (*Protestations sur les travées du groupe SER*)

Mais considérez aussi le PLFSS et ses 270 millions d'euros, qui permettront de développer 15 000 solutions, dont la mise en œuvre a été retardée par la censure. (*Exclamations à gauche*)

Nous ne reculons pas sur le champ du handicap. C'est l'inverse ! Les crédits augmentent, marquant la pleine volonté du Gouvernement.

Les amendements identiques n^{os}II-1488 rectifié, II-1542 rectifié ter et II-1808 sont adoptés.

Mme la présidente. – [Amendement n^oII-1815](#) de Mme Rossignol et du groupe SER.

Mme Marion Canalès. – Près de 40 000 personnes sont en situation de prostitution. Il est incompréhensible que huit ans après son adoption, [la loi de lutte contre le système prostitutionnel](#) peine à trouver des moyens. La [stratégie](#) interministérielle de mai 2024 nécessite aussi des moyens. Il faudrait 2,4 milliards d'euros sur dix ans, soit 240 millions d'euros par an, pour une stratégie au long cours.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – La lutte contre le proxénétisme et la prostitution est importante, compte tenu de la position abolitionniste de notre pays et les associations sont le fer de lance de cette politique.

Toutefois, avis défavorable. Le montant proposé de 202 millions d'euros semble trop important tant pour les capacités financières de la mission et que pour les acteurs de terrain.

Dans le cadre du programme de contrôle de la commission des finances pour 2025, Pierre Barros et moi étudierons l'évolution du financement des violences faites aux femmes. Dès l'an prochain, nous devrions pouvoir faire des propositions, à partir d'un chiffre précis.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. – Je salue la loi contre le système prostitutionnel, dans laquelle la vision abolitionniste a prévalu. Le budget dédié à la lutte contre le système prostitutionnel augmente depuis 2021, y compris en 2025, atteignant 5,4 millions d'euros. Toutes les commissions départementales ont été installées. Retrait, sinon avis défavorable.

Vous connaissez notre engagement, je connais le vôtre et celui de Laurence Rossignol sur cette question.

Mme Raymonde Poncet Monge. – C'est très bien d'accompagner les prostitués qui veulent sortir du système, mais il faut les accompagner tous, y compris ceux qui souhaitent demeurer dans la prostitution – ce n'est plus un délit que je sache. Votre focalisation sur les parcours de sortie est très étroite.

À Lyon, certaines associations réalisent des maraudes, des bilans de santé et des consultations sur les droits, sans les conditionner à la signature d'un parcours de sortie. La France est abolitionniste d'accord, mais les prostitués doivent être accompagnés.

L'amendement n^oII-1815 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n^oII-1817](#) de Mme Rossignol et du groupe SER.

Mme Annie Le Houerou. – Cet amendement revalorise le montant, très faible, de l'Afis : 343,20 euros par mois, auxquels s'ajoutent 106,08 euros par personne à charge.

Nous demandons une enveloppe complémentaire de 4 millions, pour porter l'Afis au niveau du seuil de pauvreté – 1 200 euros. *A minima*, il faudrait la porter au niveau du RSA – 635 euros. Ce serait le strict minimum pour que les personnes survivent, sans retomber dans des réseaux de traite d'êtres humains.

Mme la présidente. – [Amendement n^oII-2066 rectifié](#) de Mme Carrère et *alii*.

Mme Maryse Carrère. – C'est presque le même : seuls les montants diffèrent. Il faut aider ces personnes en voie de reconstruction.

Mme la présidente. – [Amendement n^oII-2168 rectifié bis](#) de Mme Billon et *alii*.

Mme Annick Billon. – Un même amendement avait été déposé par Aurore Bergé lorsqu'elle était députée et cosigné par l'actuel garde des sceaux. (*Mme Aurore Bergé sourit.*) Je rends mon amendement identique à l'amendement n^oII-2066 rectifié : 1,9 million d'euros.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Le montant de l'Afis est particulièrement faible. Nous l'avons souligné à plusieurs reprises et les associations nous disent que ce n'est pas à la hauteur des besoins des personnes souhaitant quitter la prostitution.

Avis favorable à la revalorisation de l'Afis au niveau du RSA et donc aux amendements identiques n^{os}II-2066 rectifié et II-2168 rectifié *bis*.

Avis défavorable à la revalorisation de l'Afis au niveau du seuil de pauvreté, et donc à l'amendement n^oII-1817.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. – La France est le seul pays au monde à avoir créé cette allocation. J'entends les demandes de revalorisation et la facétie de Mme Billon. (*Sourires*) Je m'en remettrai à la sagesse du Sénat sur les amendements identiques n^{os}II-2066 rectifié et II-2168 rectifié *bis* – dont je lève le gage. Avis défavorable à l'amendement n^oII-1817.

L'amendement n^oII-1817 n'est pas adopté.

Les amendements identiques n^{os}II-2066 rectifié bis et II-2168 rectifié ter sont adoptés.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1816](#) de Mme Rossignol et du groupe SER.

Mme Annie Le Houerou. – C'est un amendement d'appel visant à rehausser nos ambitions sur les parcours de sortie de la prostitution. À ce rythme – 950 personnes en 2025, 1 050 en 2026 –, il nous faudra quarante ans pour sortir tout le monde de la prostitution. C'est d'autant plus compliqué que la prostitution est glamourisée. Ne pas agir, c'est condamner des milliers de personnes à rester piégées dans un système qu'on prétend avoir aboli.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Retrait, car c'est un amendement d'appel. Le Sénat vient de revaloriser l'Afis au niveau du RSA : c'est un progrès. Le contexte budgétaire ne nous permet pas d'aller au-delà.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. – J'espère, comme vous, que l'objectif de 950 personnes sera dépassé. L'installation de toutes les commissions départementales devrait y contribuer. Je reste extrêmement vigilante. Demande de retrait.

L'amendement n°II-1816 est retiré.

L'amendement n°II-2076 n'est pas défendu.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1165 rectifié ter](#) de M. Théophile et *alii*.

Mme Solanges Nadille. – Cet amendement abonde de 7 millions d'euros les maisons des femmes, pour une prise en charge de qualité.

En 2023, la France a connu une hausse dramatique de 10 % des violences conjugales. En outre-mer, et particulièrement en Guadeloupe, les chiffres sont alarmants : douze femmes victimes pour mille habitants, selon le rapport de Justine Bénin de juin 2024.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Les maisons des femmes sont très utiles pour accompagner les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. Le rapport de Mme Bénin incite à les soutenir, ce qui est déjà le cas. Elle recommande surtout de mieux coordonner leurs interventions avec les autres acteurs. Demande de retrait.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. – Les maisons des femmes sont un outil très précieux, mais qui relève du PLFSS, car elles sont adossées à des établissements de santé. Quelque 99 maisons fonctionnent, dans 80 départements. L'engagement d'au moins une maison par département sera tenu. Demande de retrait.

L'amendement n°II-1165 rectifié ter n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1813](#) de Mme Rossignol et du groupe SER.

Mme Corinne Féret. – Cet amendement généralise le dispositif « Elles déménagent » de la Fondation des femmes, qui aide les femmes qui quittent leur conjoint violent en organisant un

déménagement d'urgence et en apportant une aide matérielle.

Le retour au domicile est souvent déclencheur de violences, d'où l'importance d'accompagner la victime. Nous allouons 5 millions d'euros au dispositif.

M. Arnaud Bazin, rapporteur pour avis. – Ce dispositif est effectivement prometteur. Demande de retrait, néanmoins. En effet, un dispositif novateur pour faciliter le départ du foyer est déjà financé par la mission : nous l'évaluerons dans le cadre de la mission de contrôle précédemment évoquée. En outre, il ne nous semble pas très orthodoxe d'allouer une subvention de 5 millions d'euros à une association sans passer par la procédure prévue, de conventionnement notamment.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. – Même avis. Je connais l'action de cette association. Dans le cadre de prochains appels à projets, nous pourrions réviser si besoin le soutien que nous lui apportons.

Les féminicides récents ont un point commun : les femmes avaient fait le choix de partir. C'est le moment le plus risqué ; nous devons y être collectivement très attentifs.

Mme Silvana Silvani. – Ces amendements posent en creux la question des moyens consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes. L'affaire Pélicot a souligné combien l'omerta était forte. Le Gouvernement doit être à la hauteur des attentes de la société, pour lutter contre ces violences et éduquer nos enfants au respect.

Madame la ministre, vous avez déposé une [proposition de loi](#) pour faire entrer la définition du contrôle coercitif dans le code pénal. Oui, les « manœuvres délibérées (...) de déstabilisation psychologique, sociale et physique ayant pour effet de diminuer la capacité d'action de la victime et de générer un état de vulnérabilité » doivent être reconnues comme des violences psychologiques.

Mais vous n'échapperez pas à la question des moyens financiers et humains. Les crédits doivent être augmentés, pour accompagner réellement les femmes souhaitant quitter leur conjoint violent.

L'amendement n°II-1813 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2152](#) de Mme Poncet Monge et *alii*.

Mme Raymonde Poncet Monge. – Le déploiement du téléphone grave danger est une avancée essentielle. Mais son efficacité dépend largement de l'accompagnement des bénéficiaires par les associations, pour un coût de 1 200 euros par an en moyenne. Nous proposons un abondement de 3 millions d'euros pour accompagner 2 500 personnes par an, sur les 6 000 téléphones déployés.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – C'est un outil capital. À titre personnel, je suis totalement convaincu de son intérêt. Le département du

Val-d'Oise, lorsque je le présidais, a été pionnier en la matière.

Toutefois, je n'ai pas entendu parler d'un besoin de 1 500 téléphones supplémentaires. Si tel était le cas, nous y ferions face. Sinon, il faudra respecter la trajectoire budgétaire. Avis du Gouvernement ?

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. – Ce dispositif a fait ses preuves, mais il relève des crédits du ministère de la justice. Retrait, sinon avis défavorable, afin de ne pas confondre les programmes.

Cela souligne le caractère interministériel de mon budget : justice, intérieur, santé, logement.

Mme Raymonde Poncet Monge. – Je n'ai pas demandé à augmenter le nombre de téléphones grave danger. Il ne suffit pas de donner un téléphone, il faut un accompagnement par les associations, et donc un minimum de corrélation entre le nombre de téléphones distribués et les moyens de celles-ci. Les associations doivent être partiellement solvabilisées pour accompagner les personnes.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Dans l'objet de l'amendement, vous semblez demander 2 500 téléphones supplémentaires. Avouez que votre formulation est ambiguë. (*Mme Raymonde Ponce Monge s'exclame et Mme Mathilde Ollivier ironise.*) Avis défavorable.

M. Daniel Chasseing. – Je félicite le Gouvernement pour le développement du 3919, mais les associations doivent bénéficier de la compensation de la prime Ségur. Certaines sont obligées de contracter des emprunts pour pouvoir la verser !

L'amendement n°II-2152 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2067 rectifié](#) de Mme Carrère et *alii*.

Mme Maryse Carrère. – Nous proposons d'augmenter les moyens du 3919 pour recruter et traiter 100 % des appels. Cette plateforme est désormais accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, y compris de l'outre-mer. L'objectif est de porter le taux de réponse de 86,5 % à 95 % – mais il est inacceptable que 5 % des appels de femmes victimes de violences demeurent sans réponse !

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Nul ne méconnaît le travail de la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF), qui gère cette plateforme. Il y a quelques années, nous avons milité pour que le service continue à être géré sous forme associative. Toutefois, il n'est pas orthodoxe d'allouer une telle subvention de la sorte : il faut un avenant à la convention. Demande de retrait.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. – Le 3919 est d'un intérêt essentiel. La moitié des appels qui n'ont pas reçu de réponse immédiate sont repassés, ce qui réduit le taux de non-réponse.

Nous avons plus que doublé les crédits depuis 2021, ce qui a rendu possible la couverture 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Si besoin, nous relancerons des appels à projets. Demande de retrait.

L'amendement n°II-2067 rectifié est retiré.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1814](#) de Mme Rossignol et du groupe SER.

Mme Annie Le Houerou. – Pas de confusion sur les programmes, dites-vous, madame la ministre ? Cet amendement transfère des dispositifs destinés à la prise en charge des auteurs de violences de ce programme vers la mission « Justice ». Les trente centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) doivent être intégrés dans une approche globale de la justice pénale.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Je comprends l'intention, d'autant que les associations ont dit leur incompréhension à voir ces crédits, qui concernent les auteurs de violences, inscrits dans le programme 137, dédié aux victimes. Mais les transferts entre missions sont impossibles : demande de retrait.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. – Je considère que c'est un amendement d'appel (*Mme Annie Le Houerou le confirme du geste*) pour m'inviter à rediscuter les imputations budgétaires avec le garde des sceaux. Il est crucial de s'intéresser aux auteurs pour éviter la récidive, et je regrette que les collectivités qui s'engagent en ce sens fassent parfois l'objet d'attaques.

L'amendement n°II-1814 est retiré.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-641 rectifié bis](#) de M. Kulimoetoke et *alii*.

M. Mikaele Kulimoetoke. – À Wallis-et-Futuna, une seule association, E Api Te Fafine, vient en aide aux victimes de violences conjugales ; elle estime ses besoins à 415 000 euros, pour réaliser des travaux dans le bâtiment destiné à l'hébergement d'urgence, favoriser l'accès aux soins psychologiques et former des intervenants locaux pour sensibiliser les jeunes. Cette association fonctionne depuis dix ans avec des moyens insuffisants. Il est difficile de demander de l'aide, *a fortiori* dans un territoire de 12 000 habitants, où tout le monde se connaît.

Je demande au Gouvernement de lever le gage et j'appelle mes collègues à voter cet amendement.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Attribuer une subvention à une association nommément désignée est une prérogative de l'administration, sous le contrôle du Gouvernement. Demande de retrait, même si je comprends la nécessité de renforcer la prévention des violences dans votre territoire.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. – Même avis. Cette association est déjà soutenue par nos services. Elle pourra candidater aux prochains appels à projets. Nous y serons attentifs.

M. Mikaele Kulimoetoke. – La préfecture et le territoire ont chargé cette association de gérer la structure d'hébergement. Il n'en existe pas d'autre à Wallis-et-Futuna.

Mme Monique Lubin. – Compte tenu de cette spécificité, vous pourriez prendre un engagement, madame la ministre.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. – Je fais confiance à mon administration pour de juger les projets. L'appel à projets n'étant pas encore lancé, je ne peux m'engager ; mais je m'engage sur le sérieux de l'administration.

Mme Émilienne Poumirol. – Qu'elle soit bienveillante !

L'amendement n°II-641 rectifié bis n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1807](#) de Mme Le Houerou et du groupe SER.

Mme Émilienne Poumirol. – Encore un amendement d'appel, qui vise à vous alerter sur le suivi des acquis du Grenelle.

Selon l'Insee, près de trois millions de femmes ont déclaré avoir été victimes de violences sexistes et sexuelles en 2023, dont 270 000 de violences conjugales. Le 3919 a enregistré plus de 95 000 appels, deux fois plus qu'en 2017, signe de l'aggravation des violences sexistes et sexuelles. Cela dit, les données sont insuffisantes pour mesurer leur ampleur réelle. Le comité interministériel dédié ne s'est jamais réuni.

C'est pourquoi la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) et la FNSF demandent qu'une mission parlementaire soit créée pour assurer le suivi des mesures du Grenelle, en concertation avec les associations.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – S'agissant d'un amendement d'appel, demande de retrait. Je le redis, je conduirai avec Pierre Barros un contrôle budgétaire sur le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes. Dans l'intervalle, retrait.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. – Même avis.

L'amendement n°II-1807 est retiré.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1831](#) de Mme Canalès et du groupe SER.

Mme Marion Canalès. – Les signalements dans les pouponnières se multiplient. Depuis deux ans, les syndromes d'hospitalisme, liés à une carence affective, se multiplient, en raison de la dégradation des conditions de travail des personnels qui entraîne un fort turnover. Certaines pouponnières accueillent jusqu'à 60 bébés, dont certains ne pleurent même plus... Ce surbooking est scandaleux. Un plan d'action s'impose, suivant en cela les recommandations de la [commission d'enquête](#) de l'Assemblée nationale et de

sa délégation aux droits des enfants – je regrette au passage que le Sénat n'ait pas de telle instance.

Il ne suffit pas de parler, il faut agir.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Le financement des pouponnières à caractère social est assuré par les départements et la sécurité sociale. Ajouter un financement de l'État complexifierait les choses, et contreviendrait en outre à la libre administration des collectivités locales. Ce PLF contient déjà plusieurs mesures de soutien direct aux départements, notamment la possibilité d'augmenter le taux des DMTO. Avis défavorable.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – La situation des pouponnières est connue. L'État est en soutien des départements. Il y a également un financement par la sécurité sociale. Ces dispositifs doivent continuer de se déployer.

L'amendement n°II-1831 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1809](#) de Mme Le Houerou et du groupe SER.

Mme Marion Canalès. – Ce budget manque cruellement d'ambition en matière de protection des enfants. Ce que nous avons réussi à faire pour les femmes victimes de violences, il faut le faire pour les 160 000 enfants qui sont victimes de violences sexuelles en France. Ils n'ont ni voix, ni recours, nous devons les défendre.

La Ciivise a défini quatre priorités : organiser un repérage, créer une cellule de soutien, renforcer les effectifs spécialisés dans la lutte contre la pédocriminalité, et garantir des soins spécifiques. Il faut une stratégie pour la prise en charge des psychotraumatismes causés par les violences sexuelles et intrafamiliales.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – La mission « Solidarité » ne comporte aucune action en faveur des enfants victimes, c'est vrai : cela relève des départements, au titre de l'aide sociale à l'enfance, de la justice, au titre de la répression, et de la sécurité sociale, au titre du soin et de la prévention.

Le Sénat s'est efforcé de préserver les moyens des départements dans ce PLF, notamment via l'augmentation des DMTO. Avis défavorable.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Même avis.

Mme Marion Canalès. – J'entends ces arguments techniques, mais les départements, qui consacrent 9,6 milliards d'euros à la protection de l'enfance, agissent en fonction de leurs moyens – la répartition est forcément inégale sur le territoire. L'État doit prendre la relève quand ils rencontrent des difficultés. La solidarité nationale doit venir compléter la solidarité départementale, quand il s'agit d'un public aussi vulnérable que les enfants. On ne peut se contenter de se renvoyer la patate chaude.

Les départements pourront peut-être augmenter les DMTO, mais le fonds de précaution n'a pas totalement disparu...

L'amendement n°II-1809 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2160 rectifié](#) de Mme Poncet Monge et *alii*.

Mme Raymonde Poncet Monge. – Il s'agit de financer l'accompagnement de tous les jeunes majeurs issus de la protection de l'enfance, jusqu'à leur inclusion dans la vie adulte. Rappelons qu'un quart des sans-abri sont passés par l'ASE.

Malgré les avancées de la [loi Taquet](#), le réseau Cause Majeur! déplore la stagnation des accompagnements de jeunes majeurs depuis sa promulgation. Ce n'est pas la première fois que des mesures vertueuses que nous votons ne sont pas appliquées...

En 2025 comme en 2024, l'État n'a octroyé que 50 millions d'euros pour l'accompagnement des jeunes majeurs : c'est insuffisant. Nous prévoyons 50 millions de plus, en sus des actions engagées par les départements.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Le plan dédié à l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'ASE a été doté de 50 millions d'euros. Par ailleurs, nous avons obtenu l'an dernier une hausse de 32 millions d'euros pour les MNA. C'est un effort, compte tenu du contexte budgétaire. Demande de retrait.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Même avis : des financements sont déjà prévus.

L'amendement n°II-2160 rectifié n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-376 rectifié bis](#) de M. Iacovelli et *alii*.

Mme Solanges Nadille. – Les unités d'accueil pédiatrique Enfants en danger sont trop peu connues, alors qu'elles jouent un rôle immense. Après le plan de lutte contre les violences faites aux enfants et le Grenelle des violences conjugales, l'objectif était de 164 unités, soit une par juridiction, en 2025. Or, en 2023, on ne comptait que 95 unités conformes. Derrière cette réalité, des enfants souffrent. Les enfants victimes de violences intrafamiliales se voient amputés de vingt ans d'espérance de vie en moyenne – un coût estimé à 1,4 % du PIB !

En 2024, sur les 21 nouvelles unités prévues, seules 17 ont pu être financées. En 2025, les crédits restent inchangés, à 7,4 millions d'euros.

Xavier Iacovelli propose d'abonder de 4 millions d'euros les crédits du programme 304 pour aligner les moyens de coordination des équipes de soignants sur le rythme des ouvertures.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Le financement de ces unités relève de la sécurité

sociale, *via* l'Ondam. Ne complexifions pas les sources de financement. Retrait, sinon avis défavorable.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Même avis.

Mme Marion Canalès. – Nous voterons cet amendement. À quoi bon faire des Grenelles, des plans contre les violences intrafamiliales qui fixent des objectifs aussi précis, si les moyens ne suivent pas ?

Cet amendement complète les financements déjà fléchés. Ces unités d'accueil pédiatrique s'adressent à des enfants en danger de mort !

L'amendement n°II-376 rectifié bis n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1804](#) de Mme Le Houerou et du groupe SER.

Mme Annie Le Houerou. – Cet amendement compense les financements non perçus par les établissements associatifs de formation en travail social au titre des revalorisations du Ségur.

L'arrêté du 6 août a octroyé la prime Ségur de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2024 à tous les professionnels du secteur médico-social jusque-là « oubliés ». Mais plusieurs financeurs, dont les régions, disent ne pas être en mesure de financer cet accord sans soutien supplémentaire de l'État.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1805](#) de Mme Le Houerou et du groupe SER.

Mme Annie Le Houerou. – Même chose, pour les services mandataires associatifs chargés de la protection juridique des majeurs. Les collectivités n'ont plus d'autonomie budgétaire. Les DMTO sont en décalage avec les dépenses sociales des départements, qui sont à l'os.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Nous abordons une série d'amendements visant à compenser à différents organismes les conséquences de l'extension des primes Ségur – soit 238 euros bruts par mois, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les gestionnaires sont inquiets. Certains organismes sont réticents, voire refusent le versement de ces primes qui met en péril leur équilibre financier.

L'avis de la commission est nuancé. Sur le principe, la situation n'est guère orthodoxe, puisqu'on demande à l'État de financer la politique salariale d'une branche particulière. Les amendements visent différentes structures, sans vision d'ensemble.

Mais il demeure que la prime Ségur est très attendue par les professionnels du secteur qui avaient été oubliés dans un premier temps.

Sur ce sujet délicat, voire épineux, nous écouterons avec intérêt l'avis du Gouvernement.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Avis défavorable aux amendements portant sur ce thème, compte tenu du contexte budgétaire et des efforts déjà consentis par l'État.

L'amendement n°II-1804 concerne des professionnels qui relèvent exclusivement des régions : avis défavorable.

Avis défavorable également sur l'amendement n°II-1805, mais je m'engage à regarder de près le cas des établissements de protection juridique des majeurs au cours de l'exécution budgétaire 2025.

M. Arnaud Bazin, *rapporteur spécial*. – Avis défavorable, donc.

Mme Silvana Silvani. – Cela devient de plus en plus difficile. C'est l'État qui a imposé aux départements d'appliquer cette mesure, avec effet rétroactif, sans compensation.

Nous connaissons bien ici les difficultés des départements, qui peinent déjà à exercer leurs compétences obligatoires. Cette non-compensation s'ajoute à d'autres, notamment sur les aides individuelles. En Meurthe-et-Moselle, cela représente un différentiel de 100 000 euros cumulés depuis 2008 ! Et on ajoute cette obligation ! Nombre de départements n'ont pas la possibilité de verser cette prime.

M. Daniel Chasseing. – S'agissant des associations de formation en travail social, leur financement relève de la région. (*Mme Silvana Silvani le conteste*.) Quoi qu'il en soit, le Ségur doit être appliqué.

En Corrèze, les associations qui s'occupent des violences faites aux femmes n'ont plus aucune trésorerie, or elles vont devoir verser la prime Ségur. Leur situation devient catastrophique. Le ministère va-t-il s'en préoccuper ?

L'amendement n°II-1804 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°II-1805.

La séance est suspendue à 20 heures.

PRÉSIDENTE DE MME ANNE CHAIN-LARCHÉ,
VICE-PRÉSIDENTE

La séance reprend à 21 h 30.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2065 rectifié bis](#) de Mme Vérien et *alii*.

Mme Olivia Richard. – Cet amendement est signé de la présidente de la délégation aux droits des femmes. Cet été, le gouvernement démissionnaire a répondu favorablement à la demande de revalorisation salariale des « oubliés du Ségur » : depuis août, ils touchent 248 euros bruts chaque mois, 183 euros nets. Cette mesure rétroactive au 1^{er} janvier 2024 est inapplicable sans participation de l'État. Or aucune compensation n'est prévue pour les associations d'accompagnement des victimes de violences. Cet amendement y remédie, à hauteur de 7 millions d'euros.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-2068](#) de M. Iacovelli et du RDPI.

Mme Solanges Nadille. – Le versement de cette prime pourrait entraîner de lourdes difficultés financières pour ces associations. Nous craignons des fermetures de lieux d'accueil et des licenciements. Nous transférons donc 7 millions d'euros sur le programme 137, en demandant au Gouvernement de lever le gage.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-2075](#) de Mme Rossignol et du groupe SER.

Mme Corinne Féret. – Nous sommes nombreux à vouloir assurer une participation de l'État au financement de l'extension de la prime Ségur à ces associations, qui, sinon, devront fermer des lieux d'accueil et licencier. Dans le Calvados, le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) m'a alertée sur les conséquences d'une absence de financement.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-2161 rectifié quater](#) de Mme Evren et *alii*.

Mme Agnès Evren. – Merci, madame la ministre, pour le combat que vous menez pour les femmes victimes de violences. Il faut compenser la prime Ségur pour garantir la viabilité des associations, déjà vulnérables. La lutte pour aider les femmes en détresse sera vaine si ces associations disparaissent.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-780 rectifié](#) de Mme Bourcier et *alii*.

M. Daniel Chasseing. – Les CIDFF exercent une mission d'intérêt général. L'extension de la prime Ségur représente une charge importante, évaluée à 5,8 millions d'euros, pour ces centres, qui risque d'entraîner des licenciements.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1567 rectifié bis](#) de Mme Schalk et *alii*.

Mme Marie Mercier. – L'extension de la prime Ségur permet une revalorisation des salaires dans un secteur où les salariés, en majorité des femmes, sont mal rémunérés. La non-compensation de cette prime met les associations en difficulté. Le transfert symbolique de 1 million d'euros vise, non à affaiblir les centres de protection maternelle et infantile (PMI), mais à alerter le Gouvernement sur la situation des associations accompagnant les femmes victimes de violences. La Lolf nous force à transférer les crédits d'un programme à l'autre.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-1803](#) de Mme Le Houerou et du groupe SER.

Mme Annie Le Houerou. – Amendement de repli, à 1 million d'euros. Un article paru ce matin relaie l'alerte des CIDFF bretons, qui redoutent la cessation de paiements au printemps. Le CIDFF du Finistère fait état d'un surcoût de 97 000 euros, pour un budget de 980 000 euros ; il emploie 19 salariés, pour trois implantations permanentes et des permanences

régulières dans 17 communes. On risque des licenciements et la suppression de permanences.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-2171](#) de Mme Poncet Monge et *alii*.

Mme Raymonde Poncet Monge. – La prime Ségur ne bénéficie pas à tous les secteurs du « prendre soin ». Il faut combler les lacunes : nous sommes fatigués d'y revenir chaque année.

Le PLF prévoit une participation au financement de la prime Ségur pour les centres de PMI, mais rien pour les associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences. Certaines associations seront contraintes de licencier, alors que cette mesure s'impose à elles, de par leur appartenance à la convention collective.

Cet amendement modeste a pour but d'alerter le Gouvernement.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. – Merci aux sénateurs et sénatrices qui se sont exprimés, pour leur engagement en faveur de ces associations. Consciente de ces difficultés, j'é mets un avis de sagesse sur les amendements n°sII-2065 rectifié *bis* et identiques. Je lève le gage.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Avis favorable aux amendements n°sII-2065 rectifié *bis* et identiques, avis défavorable aux autres.

Les amendements identiques n°sII-2065 rectifié ter, II-2068 rectifié, II-2075 rectifié et II-2161 rectifié quinquies sont adoptés.

(Applaudissements sur les travées des groupes SER, INDEP et UC)

L'amendement n°II-780 rectifié n'a plus d'objet.

Les amendements identiques n°sII-1567 rectifié bis, II-1803 et II-2171 n'ont plus d'objet.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1810](#) de Mme Féret et du groupe SER.

Mme Corinne Féret. – Les résidences de répit pour les aidants de personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie liée à l'âge sont des structures tout à fait spécifiques, cofinancées par l'État.

Nous souhaitons permettre aux collectivités territoriales de soutenir les nombreuses initiatives locales pour que 50 000 personnes profitent d'un répit chaque année. Après deux créations de résidences en 2024, trois projets sont en cours, dont un dans le Calvados, à Balleroy-sur-Drôme.

Mme la présidente. – [Amendement n° II-1759 rectifié](#) de M. Mouiller et *alii*.

M. Philippe Mouiller. – La stratégie de soutien aux aidants court sur la période 2023-2027. Ils ont besoin

de lieux de répit. Des initiatives conjointes des départements et de l'État apparaissent, mais les ARS n'ont pas d'outil adapté pour les soutenir. Dans un souci de clarté, nous proposons de créer un programme spécifique. Il n'y a pas de dépense supplémentaire, nous restons dans une enveloppe encadrée.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Même avis que l'année dernière : ce sujet relève du PLFSS. Demande de retrait.

L'an dernier, la ministre au banc avait promis que cinq résidences seraient réalisées d'ici à 2027, dont une dans les Landes. Où en est-on ?

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Deux plateformes ont été financées en 2024 et seront pérennisées. Nous reconnaissons le rôle des aidants et leur besoin de répit. Toutefois, les modalités de ce répit doivent être diverses. Nous renvoyons à d'autres dispositifs financés par la sécurité sociale. Avis défavorable.

Mme Monique Lubin. – L'année dernière, la ministre avait confirmé l'engagement du Gouvernement à financer des projets. Celui prévu dans les Landes démarre effectivement. Je ne comprendrais pas que cette action ne soit pas pérennisée, dans ces conditions. Certains projets sont presque prêts : il serait fort dommageable qu'ils s'arrêtent. Revoyez votre position et continuez sur la lancée !

Mme Corinne Féret. – Je m'étonne de votre réponse, madame la ministre. Nous parlons d'une organisation spécifique et innovante : on ne peut pas renvoyer vers d'autres dispositifs. La ministre de l'époque, présente aujourd'hui au banc, avait confirmé le démarrage de telles plateformes. J'avais cru à son engagement. Je ne comprends pas ce recul. Les porteurs de projets, dont les départements, dans le Calvados, en Haute-Saône et dans le Pas-de-Calais, ne le comprendront pas plus.

M. Philippe Mouiller. – Nous avons la chance d'avoir au banc la ministre que nous retrouverons pour le PLFSS. L'autonomie est l'une des rares branches soutenues. (*Mme Parmentier-Lecocq le confirme.*) Le Gouvernement pourrait s'engager à trouver une solution dans ce texte-là.

Les décisions sont prises conjointement par le département et l'État : vous avez tout à votre main, pour soutenir tel projet plutôt que tel autre.

Mme Jocelyne Guidez. – Quand on parle des aidants, je ne peux me retenir de prendre la parole. La [loi du 15 novembre 2024](#) avait prévu un répit pour les aidants : il y a un décret à prendre avant le 1^{er} avril.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Ce sujet relève du PLFSS. L'objectif est bien de cinq plateformes en 2027.

L'amendement n°II-1759 rectifié est retiré.

L'amendement n°II-1810 n'est pas adopté.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. – Après cette mission, nous examinerons la fin de la mission « Cohésion des territoires » pour une heure, la mission « Direction de l'action du Gouvernement » pour une demi-heure, puis les articles non rattachés, suivis de la coordination... À ce rythme, nous ne finirons pas avant 3 heures du matin. Merci de regarder l'horloge !

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2158](#) de Mme Poncet Monge et *alii*.

Mme Raymonde Poncet Monge. – La sous-insertion des personnes malvoyantes est due aux discriminations validistes. Et ce, vingt ans après la [loi du 11 février 2005](#). L'accessibilité des sites internet, notamment des annonces, est largement insuffisante. Il faut la développer.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Retrait. Des moyens importants sont déjà consacrés à cette cause, en faveur notamment des États. L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) œuvre également admirablement.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Même avis. Un nouveau dispositif n'est pas nécessaire.

L'amendement n°II-2158 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1811](#) de Mme Canalès et du groupe SER.

Mme Marion Canalès. – Le nombre d'épiceries sociales et solidaires a augmenté, mais le financement par épicerie a baissé. L'Union nationale des groupements des épiceries sociales et solidaires (Ugess) a observé une augmentation de 20 % de la demande en 2023. Mme la ministre Bergé avait augmenté le fonds l'an dernier. (*Mme la ministre Bergé le confirme.*) Faisons de même cette année.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-2162](#) de Mme Poncet Monge et *alii*.

Mme Raymonde Poncet Monge. – Les épiceries sociales et solidaires font face à de nombreux défis, à commencer par l'inflation sur les produits alimentaires. Elles ont dû refuser d'accueillir de nouvelles personnes. En outre, les produits issus de la ramasse sont en forte baisse. Le nombre de ces épiceries a fortement augmenté, mais le montant qui leur est accordé reste inchangé. Il faut les soutenir.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Avis favorable. Avec Éric Bocquet, nous avons été sensibilisés à cette question il y a longtemps. Le pouvoir d'achat réel a beaucoup diminué du fait de l'inflation. Il faut tenir compte aussi de l'évolution du nombre de structures et de bénéficiaires. De plus, les épiceries sociales et solidaires n'ont pas accès aux fonds européens, qui supposent un don des denrées.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Avis défavorable. Les 2 millions d'euros de crédits supplémentaires accordés l'an dernier sous l'impulsion d'Aurore Bergé sont maintenus. En outre, ces épiceries peuvent bénéficier du programme Mieux manger pour tous, qui est en hausse.

Les amendements identiques n°sII-1811 et II-2162 sont adoptés.

L'amendement n°II-2164 est retiré.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2169](#) de Mme Poncet Monge et *alii*.

Mme Raymonde Poncet Monge. – Par cet amendement d'appel, nous demandons un véritable plan d'éradication du sans-abrisme. Le logement est un droit humain fondamental. Le nombre de personnes sans domicile a doublé en dix ans. Selon le collectif Les morts de la rue, près de deux personnes sans domicile en moyenne décèdent chaque jour. Créons une action nouvelle que nous abonderons l'an prochain.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – La commission des finances est par principe défavorable aux amendements d'appel. Retrait.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée. – Avis défavorable. Ces crédits relèvent de la mission « Logement ».

L'amendement n°II-2169 n'est pas adopté.

Les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », modifiés, sont adoptés.

Article 45 – État G

Mme la présidente. – [Amendement n°II-220 rectifié](#) de Mme Billon et *alii*.

Mme Annick Billon. – L'indicateur 3.1, qui mesure le nombre de parcours de sortie de prostitution (PSP), s'avère insuffisant, car les associations dénombrent 40 000 personnes en situation de prostitution, dont 30 % de mineurs, et seulement 845 PSP en 2023. Nous demandons un nouvel indicateur, pour mieux mesurer le nombre de demandes de PSP.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-1826](#) de Mme Rossignol et du groupe SER.

Mme Annie Le Houerou. – Défendu.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. – Demande de retrait, sinon avis défavorable. Les associations s'inquiètent des effets pervers potentiels de ces indicateurs. Avec Pierre Barros, nous espérons pouvoir vous donner des éléments plus précis.

Mme Aurore Bergé, ministre déléguée. – Même avis. Soit les indicateurs existent déjà – on estime à 10 % le nombre de refus d'entrer dans les parcours de sortie de prostitution –, soit les nouveaux risquent de s'avérer contreproductifs.

Mme Annick Billon. – Je retire l'amendement. L'objectif n'est pas de multiplier les indicateurs, mais d'augmenter le nombre de PSP.

L'amendement n°II-220 rectifié est retiré.

L'amendement n°II-1826 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1824](#) de Mme Rossignol et du groupe SER.

Mme Annie Le Houerou. – Cet amendement améliore les instruments de suivi de l'efficacité du 3919, en insérant comme indicateur le taux d'appels ayant abouti à une orientation en structure d'accompagnement.

L'amendement n°II-1824, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1825](#) de Mme Rossignol et du groupe SER.

Mme Annie Le Houerou. – Cet amendement crée un indicateur sur le taux d'appels traités par la plateforme téléphonique Viols-Femmes-Informations, gérée par le Collectif féministe contre le viol.

L'amendement n°II-1825, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2157](#) de Mme Poncet Monge et *alii*.

Mme Raymonde Poncet Monge. – Aucun indicateur n'évalue l'impact de l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales – même si, selon la ministre, 36 000 personnes en auraient bénéficié.

Cet amendement, issu de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, crée un indicateur sur le nombre de femmes bénéficiaires de cette aide. Sa communication devrait être régulière.

L'amendement n°II-2157, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2215](#) [rectifié](#) du Gouvernement.

Mme Charlotte Parmentier-Lecocq, *ministre déléguée.* – Pas moins de 86 millions d'euros supplémentaires sont prévus dans les crédits que vous venez de voter pour accompagner les communes dans leurs nouvelles compétences relatives au service public de la petite enfance. Cet amendement donne une base légale à l'État pour la bonne délégation de ces crédits selon deux critères : le nombre de naissances et le potentiel financier des communes.

M. Arnaud Bazin, *rapporteur spécial.* – Cet amendement ayant été déposé tardivement, la commission n'a pas rendu d'avis. Sagesse.

L'amendement n°II-2215 rectifié est adopté et devient un article additionnel.

La séance est suspendue quelques instants.

COHÉSION DES TERRITOIRES (Suite)

Article 42 (Suite) – État B

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2016](#) [rectifié](#) de M. Gontard et *alii*.

M. Guillaume Gontard. – À l'instar de la députée Marie-Noëlle Battistel, nous souhaitons créer un fonds pour la transition écologique des stations et villages de montagne, afin d'aider la moyenne montagne à faire face à l'impact du réchauffement climatique.

L'amendement n°II-655 n'est pas défendu, non plus que l'amendement n°II-656.

M. Bernard Delcros, *rapporteur spécial de la commission des finances.* – Le sujet est d'importance, mais le véhicule choisi, la création d'un nouveau programme, ne paraît pas adapté. En outre, le gage porte sur l'hébergement des personnes vulnérables, qui manque de crédits.

Le bon véhicule, c'est le plan Avenir montagne de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) – qui s'est vu doter de 800 millions d'euros. Avis défavorable.

Mme Françoise Gatel, *ministre déléguée chargée de la ruralité.* – L'adaptation de la montagne à la transition climatique est un enjeu important. Votre département de l'Isère est particulièrement touché – je l'ai vu récemment à l'Alpe du Grand Serre.

L'État n'est pas resté insouciant. Des mesures d'accompagnement sont mises en œuvre, par lui et ses partenaires, telles que la mission Adaptation de l'ANCT. Il existe un plan Avenir montagne, qui mobilise, sur le point que vous évoquez, 330 millions d'euros. L'effort de l'État est donc réel. Retrait, sinon avis défavorable.

M. Guillaume Gontard. – Sur les dispositions, vous faites une petite erreur, monsieur le rapporteur. Notre but, évidemment, était d'obtenir une levée de gage ; nous ne pouvons agir sur les recettes...

Le plan Avenir montagne devra évoluer. Nous aurons besoin de financements supplémentaires.

Dans les précédentes missions, nous avons proposé un relèvement de la taxe sur les remontées mécaniques en faveur de la transition des petites stations. Il faudra réfléchir à des financements plus durables.

Les rapports sur la montagne sont trop souvent mis sous le tapis. Celui de Joël Giraud n'a jamais été publié.

L'amendement n°II-2016 rectifié n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2120](#) [rectifié](#) de Mme Margaté et du groupe CRCE-K.

M. Gérard Lahellec. – Nous souhaitons voir diminuer le reste à charge des collectivités dans les

maisons France Services (MFS). C'est un amendement d'appel.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1956](#) de M. Dantec et *alii*.

M. Ronan Dantec. – L'impact des maisons France Services est extrêmement positif. Ce dispositif est davantage financé par les collectivités territoriales que par l'État. Envoyons un signal en leur faveur, car elles offrent des gains en termes de financement de l'action publique.

Il faut mieux partager l'effort entre l'État et les collectivités territoriales. Leur réaffecter 40 millions d'euros ne serait que justice.

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. – Ce programme a été lancé par l'État, est promu par le Gouvernement, mais est financé aux deux tiers par les collectivités territoriales.

J'ai réalisé un [rapport](#) sur ce sujet. La dotation versée aux collectivités est financée pour moitié par l'État et pour moitié par les opérateurs. J'ai formulé des propositions et un accord a été trouvé pour augmenter la contribution globale de 30 000 euros de l'État et des opérateurs, ce jusqu'à 50 000 euros. Une majoration était en outre prévue pour les territoires ruraux très vastes mais peu peuplés, qui ont plusieurs maisons France Services.

Notre augmentation est progressive, passant de 30 000 euros à 45 000 euros en 2025, puis 50 000 euros en 2026. Les crédits augmentent de 23 % dans ce budget, à cette fin. La trajectoire prévue, sur laquelle nous nous étions accordés avec le Gouvernement, est donc respectée. Dans un budget contraint, c'est à souligner.

Avis défavorable.

Mme Françoise Gatel, ministre déléguée. – J'ai entendu l'appel, la demande de signal et le plaidoyer du rapporteur.

Pas moins de 31 millions de demandes ont été traitées par les maisons France Services. Près de 90 % d'entre elles trouvent une solution dès le premier rendez-vous.

L'État s'engage à renforcer ces maisons et sa contribution passera à 45 000 euros par structure en 2025. En outre, 100 maisons France Services supplémentaires ouvriront cette année, pour atteindre un total de 2 900.

L'enveloppe est de 75,5 millions d'euros, soit une augmentation de 12 millions par rapport à l'année dernière.

Avis défavorable.

M. Ronan Dantec. – Selon les estimations disponibles, une maison France Services coûte entre 100 000 et 150 000 euros aux collectivités !

Pour soutenir l'effort évoqué par la ministre, je retire l'amendement, mais nous ne sommes pas encore à la hauteur.

L'amendement n°II-1956 est retiré.

M. Simon Uzenat. – Si un effort est annoncé, aussi menu soit-il, nous y sommes attentifs. Un mot est souvent employé, celui de « responsabilité ». Mais nous parlons de services publics d'échelle nationale. Certes, l'État consent à un effort, mais les collectivités territoriales ne devraient pas accorder un centime à leur financement ! Nous sommes encore très loin des 50 % de prise en charge, qui devraient constituer un socle minimal. Les charges des maisons France Services, dans les territoires ruraux, sont bien plus élevées. L'État ne consent aucun cadeau : c'est lui qui a pris la responsabilité de fermer des services publics ces dernières années. Rappelons les faits et la responsabilité de chacun.

L'amendement n°II-2120 rectifié est retiré.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1](#) de M. Delcros, au nom de la commission des finances.

M. Bernard Delcros. – Nous avons trouvé un accord, selon une trajectoire que j'ai rappelée. Aussi, la commission des finances propose de majorer ces crédits à hauteur de 5,5 millions d'euros, pour que les termes de l'accord soient respectés.

Mme Françoise Gatel, ministre déléguée. – La proposition de la commission des finances, que je salue avec respect, consiste à abonder les crédits des communes ayant des maisons France Services classées en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou en France Ruralités Revitalisation (FRR), en complément des 5 000 euros supplémentaires que nous apportons à toutes les communes et intercommunalités qui en ont une.

Dans un contexte de frugalité budgétaire – c'est un euphémisme –, j'avoue avoir priorisé l'augmentation du nombre de maisons France Services dans l'ensemble du territoire et la majoration de leur dotation – je l'assume. Avis défavorable.

Les maisons France Services ne portent pas que les services de l'État ; on y trouve par exemple des services sociaux des départements.

L'amendement n°II-1 est adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1841](#) de M. Uzenat et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Nous proposons d'abonder les crédits de l'ANCT, qui ont été réduits de 21 % de façon brutale et non concertée, au risque de diminuer l'ingénierie à la disposition des petites communes. Ce sont elles qui en ont le plus besoin, notamment pour mettre en œuvre le ZAN. Il ne faut pas arrêter l'élan.

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. – On peut diminuer les crédits de l'ANCT : un resserrement interne du fonctionnement de l'agence ne remettra pas en cause l'ingénierie à destination des collectivités

locales, à laquelle nous sommes tous attachés. Avis défavorable. En revanche, nous donnerons un avis favorable à l'amendement n°II-1957 de M. Dantec.

Mme Françoise Gatel, ministre déléguée. – La dotation de l'agence est au même niveau que l'an passé. Nous intégrerons de nouveaux villages dans le dispositif Villages d'avenir. Un travail d'efficacité doit être accompli au sein de l'agence. De plus, il existe une ingénierie départementale et une ingénierie intercommunale. Avis défavorable.

M. Simon Uzenat. – Le programme Petites Villes de demain ne concerne pas les crédits dont nous parlons. En 2024, 800 communes étaient accompagnées ; or il y a 25 000 communes qui comptent moins de 1 000 habitants.

Nous voterons l'amendement de M. Dantec, le n°II-1957.

L'amendement n°II-1841 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1957](#) de M. Dantec et *alii*.

M. Ronan Dantec. – Le rapporteur m'a « spoilé »... La démarche Territoires pilotes de sobriété foncière (TPSF) accompagne certains territoires dans leur stratégie de sobriété foncière.

Ce programme crée de la culture collective – c'est le moment. Accordons ce financement supplémentaire à une agence née au Sénat, pour l'avenir de nos territoires.

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. – Avis favorable.

Mme Françoise Gatel, ministre déléguée. – Je suis bien désolée de contrarier la commission. Monsieur Dantec, le programme TPSF ouvre déjà des crédits pour conduire cette ingénierie : il y a 50 000 euros par territoire – on compte onze territoires pilotes.

La frugalité et la pertinence nous imposent de ne pas augmenter les crédits. Avis défavorable.

M. Ronan Dantec. – Sans être désagréable, le chiffre même que vous citez, onze territoires pilotes, est éloquent : cela ne fait pas la maille. D'où la pertinence de notre amendement.

L'amendement n°II-1957 est adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1856](#) de M. Redon-Sarrazy et du groupe SER.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Le ZAN affectera fortement nos territoires à l'avenir. Les élus ont besoin d'être accompagnés. Aucun crédit n'est pourtant prévu pour les aider. Créons donc une ligne de 15 millions d'euros pour expérimenter une aide en faveur des maires ruraux dans leurs opérations de réhabilitation, de rénovation ou d'adaptation de l'habitat.

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial de la commission des finances. – Nous saluons le travail de

Christian Redon-Sarrazy sur le ZAN depuis quatre ans. Vous proposez 15 millions d'euros : c'est mieux que rien, mais ce n'est rien au regard des besoins de financement du ZAN. En l'état, je propose le retrait de l'amendement, dans l'attente de l'examen de la [proposition de loi](#) Trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux (Trace). De plus, nous évoquerons cette question mardi avec François Bayrou. Retrait.

Mme Françoise Gatel, ministre déléguée. – Je salue le travail de Jean-Baptiste Blanc sur le ZAN ; et j'adhère à ses propos. Retrait.

M. Christian Redon-Sarrazy. – Il n'y aura pas de projet de loi de finances rectificative sur le ZAN. Avançons sur le sujet...

L'amendement n°II-1856 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1494 rectifié ter](#) de Mme Guillotin et *alii*.

M. Henri Cabanel. – Le Gouvernement a mis en place une indemnité de résidence spécifique dans l'Ain et la Haute-Savoie, égale à 3 % du traitement des agents, car le marché de l'immobilier local est tendu.

Le Nord lorrain ne fait pas l'objet de mesures d'accompagnement, alors que les tensions sont similaires. Versons une prime identique aux agents frontaliers.

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. – Si l'on commence à ouvrir ce genre de droits, on n'a pas fini... Le montant, 13 millions d'euros, n'est pas petit. Du reste, cette mesure relève du pouvoir réglementaire. Avis défavorable.

Mme Françoise Gatel, ministre déléguée. – Sans remettre en cause l'intérêt de la demande, même avis.

Mme Patricia Schillinger. – La situation est très pénible pour les frontaliers, y compris dans la région frontalière avec les cantons de Bâle-ville et Bâle-campagne : nos concitoyens souffrent aussi. Peut-on faire un rapport sur ce sujet ?

L'amendement n°II-1494 rectifié ter est retiré.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1183 rectifié](#) de Mme Gacquerre et *alii*.

Mme Amel Gacquerre. – Maintenons le financement des tiers-lieux à la hauteur des crédits de 2024, alors qu'ils ont été réduits de 30 % dans le PLF pour 2025. Ces structures répondent aux problèmes de chaque territoire, et nombre d'entre eux se situent en zone rurale.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1455 rectifié](#) de M. Salmon et *alii*.

M. Daniel Salmon. – Inclusion numérique, insertion professionnelle, alimentation durable : l'utilité sociale des tiers-lieux est largement plébiscitée par les élus locaux, notamment pour renforcer le lien social. Poursuivons cette politique publique, au nom de

l'efficacité de l'action publique et de la solidarité. Madame la ministre, nous avons visité ensemble un tiers-lieu en Ille-et-Vilaine, à Coësmes, constatant tout ce qu'ils apportent. Je suis sûr que vous ferez donc preuve de sagesse. (*Mme Françoise Gatel s'en amuse.*)

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-1842 rectifié](#) de M. Uzenat et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Les tiers-lieux sont des « lieux de liens », pour paraphraser le nom du programme de l'ANCT. Ils sont aussi le moyen de réduire les déplacements et donc l'empreinte carbone. Que de vertus ! À cette baisse brutale de crédits, il faut ajouter l'arrêt de ceux de France Relance. Sur plus de 500 tiers-lieux financés par l'ANCT, la moitié sont dans les territoires ruraux. Abondons ces crédits de 13 millions d'euros.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-1928 rectifié ter](#) de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. – Les tiers-lieux jouent un rôle important dans les territoires. Les CP sont ramenés à zéro dans le PLF 2025. Il faut abonder ces crédits à hauteur de 10,5 millions d'euros. Pour ne pas gager sur le programme 112, déjà en forte réduction, nous proposons le retrait de l'amendement n°II-1183 rectifié. Avis favorable aux amendements identiques n°II-1455 rectifié, II-1842 rectifié et II-1928 rectifié *ter*.

Mme Françoise Gatel, ministre déléguée. – Je me souviens de notre visite d'un tiers-lieu, monsieur Salmon, à vocation culturelle, mais aussi économique. Les tiers-lieux répondent à des nécessités diverses. Chacun connaît leur succès. Aucun tiers-lieu ne se ressemble. Il faut s'interroger sur la pérennité de ce dispositif. En 2024, nous avons labellisé 80 nouveaux tiers-lieux et assuré leur financement pendant trois ans.

Si Mme Gacquerre accepte de rendre identique son amendement à ceux de ses collègues, il se pourrait que j'émette un avis de sagesse... (*M. Antoine Lefèvre s'en amuse.*)

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. – Avis favorable à l'amendement de Mme Gacquerre, si elle le rend identique.

Mme Amel Gacquerre. – J'y consens volontiers.

Les amendements identiques n°II-1183 rectifié bis, II-1455 rectifié, II-1842 rectifié et II-1928 rectifié ter sont adoptés.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1334 rectifié quater](#) de M. Théophile et *alii*.

M. Frédéric Buval. – Cet amendement stabilise les crédits alloués au plan chlordécone à hauteur de 5 millions d'euros. Il répond à un besoin majeur aux Antilles.

Selon Santé publique France, plus de 90 % des Guadeloupéens et des Martiniquais présentent des traces de chlordécone dans leur organisme. Le cancer de la prostate a été reconnu maladie professionnelle en raison de l'exposition au chlordécone.

En 2019, le Gouvernement a débloqué une aide de 5,4 millions d'euros. Face à l'ampleur du problème, il faut maintenir les financements à hauteur de 5 millions d'euros annuels, pour renforcer les structures en eau potable, soutenir les agriculteurs et mener des programmes de prévention et de dépistage.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1844](#) de Mme Conconne et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Une stratégie avait été annoncée en juin 2023 : « Vivre sans chlordécone » ; nous avons adopté un amendement en PLF 2024 pour le financer. Au printemps dernier, nous avons rencontré les acteurs économiques et agricoles à ce sujet. Abondons les crédits du plan chlordécone de 1,5 million d'euros.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-2135](#) de Mme Schillinger et du RDPI.

M. Frédéric Buval. – Madame la ministre, je compte sur vous ! Défendu.

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. – Avis défavorable à l'ensemble de ces amendements, qui portent sur le programme « Interventions territoriales de l'État ». Ces actions font l'objet d'un plan de financement pluriannuel. Il est inutile d'ajouter des crédits : on peut transférer des crédits en fonction des besoins – les reports sont possibles, en raison des sous-consommations.

Mme Françoise Gatel, ministre déléguée. – Le ministre de l'intérieur est attentif à vos préoccupations. Des crédits d'autres programmes peuvent être mobilisés. Avis défavorable aux amendements n°II-1334 rectifié *quater*, II-1844 et II-2135.

L'amendement n°II-1334 rectifié quater n'est pas adopté, non plus que les amendements identiques n°II-1844 et II-2135.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2079 rectifié bis](#) de M. Mérillou et *alii*.

M. Christian Redon-Sarrazy. – La France fait face à un défi environnemental et budgétaire : le recyclage des plastiques. Le passage à la tarification incitative peut susciter des craintes chez les plus modestes, car il n'est pas possible d'établir une tarification sociale dans ces conditions. Les débats en Dordogne, où le département est passé à la tarification incitative, l'illustrent. Nous proposons donc de créer un fonds de solidarité sociale doté de 5 millions d'euros. Rien qu'en Dordogne, il faudrait 1 million d'euros !

M. Jean-Baptiste Blanc, rapporteur spécial. – Retrait, sinon avis défavorable à cet amendement,

déjà rejeté lors de l'examen de la mission « Écologie ».

Mme Françoise Gatel, ministre déléguée. – Effectivement... Retrait ?

L'amendement n°II-2079 rectifié bis est retiré.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1639](#) de M. Théophile et *alii*.

M. Frédéric Buval. – Cet amendement répond au problème de la double insularité, en dédiant 4 millions d'euros au soutien du service public multimodal de transport maritime en Guadeloupe, dans les îles du Sud. En Corse, un tel dispositif a montré toute son utilité.

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. – Cela ne relève pas du programme 112 et nécessite une concertation avec la mission « Transports ». Retrait ?

Mme Françoise Gatel, ministre déléguée. – Effectivement : il faut une contractualisation avec les autorités locales et cela relève d'un autre programme. Retrait.

L'amendement n°II-1639 est retiré.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1845](#) de Mme Conconne et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Cet amendement, comme l'amendement n°II-1843, concerne les sargasses. J'entends bien les propos du rapporteur, mais nos collègues ultramarins et nous pensons que l'effort doit être maintenu. Cet amendement propose 1,5 million d'euros ; l'amendement n°II-1843, de repli, ne prévoit que 1,3 million d'euros.

L'amendement n°II-1839 rectifié concerne les algues vertes. La Bretagne fait des progrès majeurs, mais nous ne pouvons pas accepter année après année le recul des crédits : certes, des transferts de crédits sont possibles, mais nous souhaitons plus de lisibilité.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2134](#) de Mme Schillinger et du RDPI.

Mme Patricia Schillinger. – Nous sommes solidaires avec les sénateurs d'outre-mer.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1843](#) de M. Lurel et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Défendu.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1958](#) de M. Dantec et *alii*.

M. Ronan Dantec. – Nous insistons sur la question de l'habitat social, très fortement impacté.

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. – Avis défavorable. En 2024 étaient inscrits 4,8 millions d'euros, et ne furent consommés que 1,8 million d'euros. Voilà un cas précis de sous-consommation.

Mme Françoise Gatel, ministre déléguée. – Même avis.

M. Simon Uzenat. – La sous-consommation devrait être une incitation à mobiliser l'ensemble des services pour que les actions soient effectivement engagées. Chlordécone, sargasses, algues vertes : nous ne sommes pas à la hauteur des enjeux. Cela ne peut pas être un prétexte pour raboter le budget !

L'amendement n°II-1845 n'est pas adopté, non plus que les amendements n°sII-2134, II-1843 et II-1958.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1963](#) de M. Dantec et *alii*.

M. Ronan Dantec. – La région administrative des Pays de la Loire n'a que 11 % de masses d'eau de bonne qualité. Nous prévoyons donc 3,5 millions d'euros en AE et 700 000 euros en CP pour la reconquête de la qualité de l'eau en Pays de la Loire.

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. – Avis défavorable à cet amendement qui ressuscite une action. Les actions ont une durée de vie limitée. La qualité de l'eau en Pays de la Loire ne peut être reconduite pour l'éternité : la question se pose dans toutes les régions de France.

Mme Françoise Gatel, ministre déléguée. – Même avis. Cet amendement est gagé sur le programme 112 : si l'on vous disait oui, cela contrarierait tout ce que vous avez proposé avant.

M. Ronan Dantec. – En deuxième semaine, une telle provocation ? Bien sûr, nous aurions souhaité que vous leviez le gage !

L'amendement n°II-1963 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1839 rectifié](#) de M. Uzenat et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Défendu.

M. Bernard Delcros, rapporteur spécial. – Avis défavorable. En 2024, 1,8 million d'euros avaient été inscrits, mais 6,5 millions ont été consommés. Je ne dis pas que c'est de bonne gestion, mais c'est la réalité.

Mme Françoise Gatel, ministre déléguée. – Avis défavorable, pour les mêmes motifs que ceux opposés à M. Dantec.

L'amendement n°II-1839 rectifié n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-41](#) de M. Szczurek et *alii*.

M. Christopher Szczurek. – Vingt ans après la fin de l'exploitation de l'usine Metaleurop à Noyelles-Godault et Courcelles-Lès-Lens, la contamination au plomb et au cadmium affecte la santé des riverains et pollue les sols. L'État a été condamné, s'est pourvu en cassation, mais a laissé entendre, par la voix d'Agnès Pannier-Runacher, qu'il pourrait malgré tout verser les

pensions prévues. Je propose donc de provisionner les sommes correspondantes.

M. Bernard Delcros, *rapporteur spécial*. – Nous ne pouvons nous substituer à la justice. Par ailleurs, nous avons déjà abondé à hauteur de 8 millions d'euros par un amendement du Gouvernement et de 17 millions d'euros en AE et 4 millions en CP le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), pour offrir des réponses à telles situations. Avis défavorable.

Mme Françoise Gatel, *ministre déléguée*. – Ce que vous proposez ne relève pas de ce programme, qui en outre n'a pas à supporter la charge de décisions de justice non définitives.

Retrait, sinon avis défavorable.

L'amendement n°II-41 n'est pas adopté.

Les crédits de la mission « Cohésion des territoires », modifiés, sont adoptés.

Avant l'article 60

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2017](#) de M. Gontard et *alii*.

M. Guillaume Gontard. – En cohérence avec la recommandation n°6 de la [commission d'enquête](#) sur la rénovation énergétique, cet amendement conditionne l'obtention de MaPrimeRénov' et MaPrimeRénov+ à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) après travaux.

M. Jean-Baptiste Blanc, *rapporteur spécial*. – Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Valérie Létard, *ministre*. – Cet amendement impose un diagnostic après travaux lorsqu'ils ont été subventionnés par l'État. Le contrôle est fait actuellement sur le devis. Si je comprends l'intérêt statistique d'une telle proposition, c'est un autre choix qui a été fait. Retrait, sinon avis défavorable.

M. Jean-Baptiste Blanc, *rapporteur spécial*. – Avis défavorable.

L'amendement n°II-2017 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2003](#) de Mme Gacquerre.

Mme Amel Gacquerre. – Nous parlons souvent de la réduction de loyer de solidarité (RLS), financée par les bailleurs sociaux, en contrepartie de la baisse des APL. La RLS est revalorisée chaque année et s'élève à 1,3 milliard d'euros depuis 2020 en moyenne. Nous proposons de modérer la RLS à 1,1 milliard euros, pour renforcer les fonds propres des bailleurs.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-2208](#) du Gouvernement.

Mme Valérie Létard, *ministre*. – Cet amendement a nécessité un effort de conviction important ; il est le résultat d'un travail transpartisan. L'effort des bailleurs est désormais trop lourd pour leurs fonds propres.

Alors que les taux des livrets sont élevés, ils doivent trouver des fonds propres pour construire à nouveau ou rénover. Avec une RLS à 1,1 milliard d'euros, les objectifs définis avec l'Union sociale pour l'habitat (USH) seront très ambitieux, pour être au rendez-vous des besoins de la population. Merci à tous.

M. Jean-Baptiste Blanc, *rapporteur spécial*. – Je confirme qu'il est urgent de trouver un chemin pour maîtriser la RLS. Cela amorcerait une sortie de crise pour le logement social. Avis favorable.

Les amendements identiques n°sII-2003 et II-2208 sont adoptés et deviennent un article additionnel.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2063](#) du Gouvernement.

Mme Valérie Létard, *ministre*. – Les secteurs où opèrent l'Ademe et l'Anah sont victimes de pratiques commerciales trompeuses, portant préjudice aux particuliers, et qui détruisent la confiance des ménages. Ces deux agences ont besoin de disposer des données des autres administrations pour lutter contre les éco-délinquants. Cet amendement permet de lever les freins qui s'y opposent.

M. Jean-Baptiste Blanc, *rapporteur spécial*. – Avis favorable.

L'amendement n°II-2063 est adopté et devient un article additionnel.

L'amendement n°II-2086 n'est pas défendu.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2209](#) du Gouvernement.

Mme Françoise Gatel, *ministre déléguée*. – Cet amendement actualise le calendrier de renouvellement de la géographie prioritaire de la politique de la ville en prévoyant son renouvellement au 1^{er} janvier 2030, puis tous les 6 ans. Cela permet de prendre une disposition transitoire en outre-mer pour mobiliser les crédits du programme 147, en attendant la signature des contrats de ville ultramarins.

M. Jean-Baptiste Blanc, *rapporteur spécial*. – Avis favorable.

L'amendement n°II-2209 est adopté et devient un article additionnel.

La séance est suspendue pour quelques instants.

DIRECTION DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT (Suite)

Article 42 (Direction de l'action du Gouvernement) (Suite) – État B

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2077](#) de M. Perrin et *alii*.

M. Cédric Perrin. – La revue nationale stratégique de 2022 et la [loi de programmation militaire](#) (LPM) que nous avons adoptée considèrent la cyberguerre

comme une priorité. Ces menaces ont été clairement identifiées par le Sénat.

Nous proposons un transfert de 2 millions d'euros vers le programme 129 en faveur du SGDSN pour soutenir Viginum et la montée en charge de l'Anssi, notamment. Nous demandons au Gouvernement de lever le gage.

Ce matin, j'avais mis en avant le fait que la géopolitique mondiale et les nombreuses ingérences rendaient ces moyens indispensables.

M. Christopher Szczurek, rapporteur spécial. – Il n'y a pas de désaccord de fond sur la question, mais la commission des finances refuse toute majoration des crédits de la mission. Avis défavorable.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Sagesse, comme annoncé. Mais je ne peux pas lever le gage, puisque le Sénat a supprimé les économies que nous proposons. Nous devons travailler le programme 308, car des AAI seront en difficulté.

Une voix à gauche. – La HATVP !

M. Mickaël Vallet. – Nous sommes dans un moment où il faut bien distinguer l'essentiel de l'accessoire. Un pays de l'Union européenne a annulé le premier tour de son élection présidentielle pour cause de manipulations et d'ingérences ! Nous ne pouvons baisser la garde sur le cyber et la manipulation de l'information.

Dès lors que vous ne pouvez pas lever le gage, nous verrons comment compenser au mieux sur les autres programmes.

Le Sénat s'enorgueillirait de cette prise de conscience.

M. Michel Canévet. – L'avis du Gouvernement m'étonne. Un rabot significatif, de 14 millions d'euros, a été déjà opéré sur le programme. Si nous prélevons encore 2 millions d'euros, comment pourrez-vous le financer ? Soyons sérieux !

Le Sénat va réaliser un travail sur l'ensemble des agences. Attendons ses conclusions.

M. Olivier Cadic. – Lors de nos auditions, avec Mickaël Vallet, nous avons demandé au SGDSN si les crédits alloués lui permettraient de fonctionner, y compris d'accompagner NIS 2 : il n'a pas dit qu'il avait besoin de plus d'argent.

M. Cédric Perrin. – C'est faux !

Mme Audrey Linkenheld. – Ben si !

M. Olivier Cadic. – Il a dit qu'il pourrait faire avec ce budget. Relisez le compte rendu de l'audition. (*M. Cédric Perrin et Mme Audrey Linkenheld protestent.*)

Protéger la France en matière de cybersécurité requiert tout un écosystème, pas seulement de l'argent public. Le public et le privé doivent fonctionner ensemble. Quel pays est modèle en la matière ?

Taiwan, où l'écosystème intervient avec le soutien de l'État.

Nous devons repenser notre fonctionnement. Ne créons pas une ligne Maginot imaginaire pour contrer les attaques cyber ; nous ne réglerons pas le problème avec 2 millions d'euros supplémentaires. Une [commission spéciale](#) sur la cybersécurité est en cours.

M. Dominique de Legge. – Il y a là un problème de méthode. Quels sont les enjeux en matière régalienne ? Voilà la question à poser.

Comme Cédric Perrin l'a dit, vous ne pouvez pas continuer de nous expliquer si c'est bon ou non d'être sur X, faire un numéro sur l'administration Trump, et vous montrer incapable de régler le problème sur le territoire national...

Savez-vous combien de personnes de Viginum surveillent, 24 heures sur 24 ? À peine soixante.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée. – Eh bien...

M. Olivier Cadic. – Il en faut combien ?

M. Dominique de Legge. – Je cherche l'écosystème : où est-il ?

Les trois ministères régaliens font à peu près leur boulot. Mais que fait-on dans le domaine de la culture, de l'éducation nationale, de la recherche, des universités, des médias ? Rien du tout.

Ce n'est pas seulement un problème d'argent, c'est un problème de signal politique. Le moment est venu d'envoyer un tel signal. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; Mme Audrey Linkenheld et MM. Mickaël Vallet, Ludovic Haye et Emmanuel Capus applaudissent également.*)

Mme Marie-Claire Carrère-Gée. – Très bien !

M. Fabien Gay. – Un gouvernement a été censuré pour des raisons d'austérité ; le nouveau Gouvernement propose de nouvelles coupes dans un nouveau budget. Tout ne pourra pas se régler en huis clos en CMP ! C'est un problème démocratique.

La question de la cybersécurité est une vraie question. La troisième guerre mondiale sera cyber, nous le savons !

M. Cédric Perrin. – Ça a déjà commencé !

M. Fabien Gay. – Oui, nous sommes attaqués – hôpitaux, administrations – et nous ne sommes plus souverains sur nos *data*. Face aux Chinois, aux Russes, à Musk et aux Gafam, nous sommes des nains ! Des nains !

Sur la cyber, la désinformation, les vérités alternatives, les réseaux sociaux, il nous faut un signal offensif. Bien sûr, 2 millions d'euros ne régleront rien, mais c'est un signal différent. Il n'y aura de souveraineté sur cette question qu'à l'échelle européenne. Ne nous amputons pas un bras alors que nous avons déjà les deux jambes coupées ! (*M. Olivier Cadic rit.*)

Mme Audrey Linkenheld. – Plusieurs commissions sont mobilisées sur ces crédits : finances, affaires étrangères, lois... Au cours des auditions de la commission des lois, il nous a été très clairement indiqué que les moyens de l'Anssi étaient notoirement insuffisants, au regard des menaces croissantes et de ses nouvelles missions.

Oui, dans une discussion budgétaire, on parle d'argent !

Suivant la directive NIS 2, près de 15 000 entités auront de nouvelles obligations en matière de cybersécurité, notamment les collectivités territoriales et les petites entreprises. Elles aussi auront besoin de moyens. Je suis élue de la ville de Lille qui a récemment subi une cyberattaque !

L'amendement n°II-2077 est adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1835](#) de M. Temal et du groupe SER.

M. Mickaël Vallet. – Assistons-nous aux mêmes auditions ? L'Anssi a indiqué que, en raison du gel de crédits, elle allait remettre à plus tard plusieurs projets, notamment son passage à l'échelle pour la mise en œuvre de NIS 2, la création d'un laboratoire sur l'intelligence artificielle, ainsi que la création d'un second centre de données sécurisé. Il serait aussi question de reporter le remplacement de matériel de Viginum... Nous avons bien fait d'adopter l'amendement précédent !

L'amendement n°II-1835 est retiré.

L'amendement n°II-2011 est retiré.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-219 rectifié bis](#) de Mme Billon et *alii*.

M. Ludovic Haye. – Il s'agit de maintenir le budget de l'IHEDN, qui joue un rôle essentiel dans le renforcement de notre culture de défense, à son niveau de 2024. L'IHEDN, qui forme 1 600 auditeurs chaque année, est aussi un centre de recherche performant.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-1836](#) de M. Temal et *alii*.

M. Mickaël Vallet. – Défendu.

M. Christopher Szczurek, *rapporteur spécial.* – Avis défavorable.

M. Patrick Mignola, *ministre délégué.* – Cet amendement est satisfait. Retrait, sinon avis défavorable.

M. Cédric Perrin. – Notre amendement de 2 millions d'euros incluait non seulement l'Anssi, mais également Viginum et l'IHEDN.

Les amendements identiques n°sII-219 rectifié bis et II-1836 ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1299](#) de M. Rohfritsch.

M. Teva Rohfritsch. – La [loi du 25 juillet 2024](#) a confié de nouvelles missions à l'HATVP. Avec cet amendement, elle pourra développer deux nouveaux téléservices et recruter 4 ETP supplémentaires. Les ingérences étrangères sont légion, dans l'Hexagone, mais aussi outre-mer, et notamment dans le Pacifique !

M. Christopher Szczurek, *rapporteur spécial.* – Avis défavorable.

M. Patrick Mignola, *ministre délégué.* – Si les objectifs sont légitimes, la HATVP a été protégée dans le PLF 2025 – avec notamment des créations d'emplois. Retrait, sinon avis défavorable.

L'amendement n°II-1299 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1608](#) de Mme Linkenheld et du groupe SER.

Mme Audrey Linkenheld. – Nous souhaitons rehausser les crédits de la Cnil, dont le rôle dans la protection des droits fondamentaux est crucial et qui se voit confier des missions supplémentaires. Nous prévoyons 800 000 euros de crédits, soit cinq ETP.

M. Christopher Szczurek, *rapporteur spécial.* – Avis défavorable.

M. Patrick Mignola, *ministre délégué.* – Nous partageons ces préoccupations, mais l'amendement est satisfait, tout comme le suivant. Retrait, sinon avis défavorable.

L'amendement n°II-1608 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1607](#) de Mme Linkenheld et du groupe SER.

Mme Audrey Linkenheld. – Rehausser les crédits de la CNDH de 100 000 euros faciliterait son fonctionnement.

L'amendement n°II-1607, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Les crédits de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », modifiés, sont adoptés.

Avant l'article 60

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1399 rectifié](#) de M. Rohfritsch.

M. Teva Rohfritsch. – J'associe à cet amendement Mme Tetuanui, qui, comme moi, porte ce combat depuis plusieurs années. Il s'agit de prolonger de trois ans le délai de dépôt des dossiers de demandes d'indemnisation des personnes décédées avant 2019, dans le cadre de la [loi Morin](#). La question des victimes des essais nucléaires est extrêmement sensible en Polynésie française. Il faut une réponse juste de l'État, sinon cela alimente les tensions politiques et renforce les indépendantistes.

Des centaines de dossiers sont encore en attente. Ce ne sont pas des chiffres, mais des vies, des familles qui attendent que leurs souffrances soient

reconnues. Or de nombreux dossiers n'ont pas pu être finalisés avant l'échéance du 31 décembre 2024.

Ne donnons pas des arguments à ceux qui contestent notre unité nationale. En repoussant ce délai, nous renforçons les liens qui unissent la Polynésie et les Polynésiens à la République.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-2207](#) du Gouvernement.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Le Gouvernement souscrit pleinement aux propos de M. Rohfritsch.

M. Christopher Szczurek, rapporteur spécial. – Avis favorable.

Mme Lana Tetuanui. – Je remercie Teva Rohfritsch et le Gouvernement. Mon amendement qui portait sur le même sujet a été déclaré irrecevable par la commission des finances.

J'alerte le ministre sur le fait qu'une mission a été lancée à l'Assemblée nationale, dont le rapporteur n'est autre que notre collègue député indépendantiste. En 2019, le Sénat tout entier avait soutenu les modifications introduites dans la loi Morin.

C'est un cri du cœur : la France n'est rien sans la Polynésie, et vice versa. Votons ces amendements, pour toutes les victimes, et pour tout ce que la Polynésie a donné pour la grandeur de la France.

M. Michel Canévet. – Je ne comprends pas pourquoi l'amendement de Lana Tetuanui, que j'avais cosigné, a été déclaré irrecevable, alors qu'il portait exactement sur le même sujet. Bizarre...

Les amendements identiques n°s II-1399 rectifié et II-2207 sont adoptés et deviennent un article additionnel.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1119](#) de M. Kerrouche et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Fin 2020, Emmanuel Macron a annoncé qu'il renonçait par avance à sa future retraite d'ancien Président de la République. D'après une loi de 1955, les anciens chefs d'État se voient verser à vie, dès leur départ de l'Élysée, une pension équivalente au salaire d'un conseiller d'État, sans condition ni d'âge, ni de durée de mandat, ni de revenus. Cette annonce a été suivie d'un projet de décret, qui n'a jamais été signé. La main a-t-elle tremblé ? Nous ne le saurons jamais...

Cet amendement, qui reprend une proposition de la députée Pirès Beaune, vise à honorer cet engagement en supprimant cette pension et en appliquant aux anciens présidents le régime de droit commun : le Président sera affilié au régime vieillesse, duquel dépendent déjà les membres du Gouvernement.

M. Christopher Szczurek, rapporteur spécial. – Sagesse.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Cette mesure me semble relever plutôt du pouvoir réglementaire.

L'article 19 de la loi du 3 avril 1955 établit une dotation annuelle au profit des Présidents de la République – ce n'est pas une pension de retraite. Or les Présidents de la République ne cotisent à aucun régime de retraite durant leur mandat. L'actuel Président de la République ayant démissionné de la fonction publique en 2016, il ne cotise pas non plus à ce titre. Il a également décidé de ne pas siéger à l'avenir au Conseil constitutionnel. Un audit exercé par la Cour des comptes garantit la transparence des comptes de la Présidence de la République.

Pour toutes ces raisons, avis défavorable.

M. Simon Uzenat. – Je ne suis pas sûr que vous ayez réussi à apitoyer quiconque sur la situation du Président de la République. (*M. Patrick Mignola s'en défend.*) Personne ne l'a forcé à prendre ces décisions. Qu'il respecte l'engagement qu'il a pris devant les Français ! Nous l'y aidons au travers de notre amendement et nous prévoyons bien la prise d'un décret. C'est en outre conforme à l'appel à l'effort d'économies.

L'amendement n°II-1119 n'est pas adopté.

Article 43 (Publications officielles et information administrative) – État C

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2204](#) du Gouvernement.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Il s'agit d'annuler 1,6 million d'euros en AE et en CP, pour atteindre la cible de 5,4 % de déficit public. La direction de l'information légale et administrative (Dila) a réalisé d'importants efforts d'économies : ses dépenses ont diminué de 38 millions d'euros en dix ans et 269 emplois ont été supprimés. Le PLF 2025 prévoit une nouvelle diminution de 1 million d'euros, à mettre en regard de prévisions de recettes en hausse : le budget annexe devrait donc rester largement excédentaire.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1925 rectifié bis](#) du M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. Christopher Szczurek, rapporteur spécial. – Avis favorable à l'amendement n°II-2204. S'il est adopté, l'amendement n°II-1925 rectifié *bis* deviendra sans objet.

L'amendement n°II-2204 est adopté.

L'amendement n°II-1925 rectifié bis n'a plus d'objet.

Les crédits du budget annexe « Publications officielles et information administrative », modifiés, sont adoptés.

Après l'article 60

Mme la présidente. – [Amendement n°II-651](#) du Gouvernement.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Les agents de la Dila changent de statut et sont désormais régis par le droit privé. Ils doivent donc changer de caisse de retraite, en passant de l'Ircantec à l'Agirc-Arrco. J'en profite pour les remercier de leur travail.

M. Christopher Szczurek. – Avis favorable.

L'amendement n°II-651 est adopté et devient un article additionnel.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2106](#) du M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

M. Fabien Gay. – En 2024, le Conseil d'État a requalifié les missions de la Dila comme relevant du service public administratif. En conséquence, sans concertation avec les organisations syndicales, la nature du contrat de travail des agents a changé, avec de lourdes conséquences sociales. En avril 2024, le Premier ministre s'était engagé à prendre des mesures début 2025, mais rien n'a été fait. Nous y remédions.

M. Christopher Szczurek, rapporteur spécial. – Demande de retrait, car l'amendement est satisfait par l'adoption du précédent.

M. Patrick Mignola, ministre délégué. – Pas tout à fait, je dirais même que nos amendements entrent en conflit. (*Mme Cécile Cukierman le confirme.*) Les représentants syndicaux ont bien été associés (*M. Fabien Gay fait la moue.*) Les agents seront protégés, dans de bonnes conditions. Avis défavorable.

L'amendement n°II-2106 n'est pas adopté.

La séance est suspendue quelques instants.

ARTICLES NON RATTACHÉS

Les articles 42 (État B), 43 (État C), 44 (État D), 45 (État G) et 46 (État E) sont adoptés.

Article 47

M. Marc Laménie. – L'article 47 concerne les 2,7 millions d'emplois de l'État, dont 1,77 million dans l'Éducation nationale, 298 000 à l'Intérieur, 271 000 dans les armées... Nous sommes attachés aux moyens humains, qui font vivre nos territoires.

L'article 48 concerne les 402 000 emplois des opérateurs de l'État, dont 250 000 pour la mission « Recherche et enseignement supérieur » et 64 000 pour la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux ». Le groupe Les Indépendants votera ces articles.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2222](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Je vous remercie des travaux que vous avez menés avec engagement jusqu'à présent, afin de donner à la France un budget, dans un esprit de compromis.

Cet amendement modifie trois éléments des plafonds d'emplois de l'État. Tout d'abord, la DGFIP fera un effort de 550 ETP, alors qu'elle a déjà perdu 25 % de ses effectifs. Ensuite, nous préservons 4 000 emplois à l'éducation nationale, conformément à l'annonce du Premier ministre. Enfin, pour la justice, nous ajoutons 924 ETP supplémentaires aux 619 créations de postes déjà prévues.

Il s'agit de plafonds, qui peuvent ne pas être atteints. Il est d'ailleurs probable que le schéma d'emplois réalisé en 2025 leur sera très inférieur, car remplacements et recrutements ont été ralentis par la censure.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1004 rectifié bis](#) de M. Sautarel et *alii*.

M. Stéphane Sautarel. – Cet amendement symbolique porte sur les effectifs du Cese. Le PLF prévoit la création d'un emploi de catégorie A, alors que le plafond d'emplois n'est jamais atteint... Abaissons le plafond d'emplois de 155 à 154.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis défavorable à l'amendement n°II-2222 du Gouvernement. Alors qu'on nous disait les années précédentes qu'il fallait baisser le nombre d'emplois publics, votre amendement l'augmente.

L'annonce du Premier ministre contredit notre vote unanime sur les crédits de l'enseignement scolaire, intervenu avant la censure et qui prenait en compte les évolutions démographiques. Il aurait été de bonne politique d'adapter les effectifs d'enseignants en conséquence. Si ces 4 000 emplois sont effectivement créés, cela coûtera 150 millions d'euros en année pleine – ce n'est pas l'épaisseur du trait !

Nous avons constaté que 1 milliard d'euros de crédits de formation des enseignants n'était pas consommé, utilisé ailleurs. Cela pose un petit problème de sincérité...

Avis de sagesse à l'amendement n°II-1004 rectifié bis ; par principe, et en dépit de la modestie de l'effort demandé, je suis respectueux de l'indépendance des assemblées.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Monsieur Sautarel, nous devrions arrêter de compter les agents comme des bâtons, un par un, et travailler davantage sur des enveloppes budgétaires, pour que les gestionnaires publics s'inscrivent dans une logique de responsabilité et d'efficacité. Nous y travaillerons dans les mois à venir. Demande de retrait de l'amendement n°II-1004 rectifié bis.

M. Thierry Cozic. – Je salue la clairvoyance du Premier ministre. Enfin, le Gouvernement a pris à bras-le-corps le problème de l'éducation.

M. Laurent Burgoa. – Ah, vous êtes enfin dans la majorité !

M. Thierry Cozic. – Nous voterons cet amendement, qui fait également un très gros effort en faveur de la justice. Je ne comprends pas l'argument de M. le rapporteur général et regrette de ne pas l'avoir entendu sur la justice : pourquoi cet avis défavorable ?

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Je n'avais que deux minutes, mais je peux le faire !

M. Stéphane Sautarel. – Je retire mon amendement, symbolique.

Sur l'amendement n°II-2222, il y a un décalage entre ce que l'on vote ici et ce qui se passe sur le terrain. Après la décision du Premier ministre, la Dasen du Cantal m'a indiqué qu'elle supprimait 11 postes. On ne comprend plus rien ! (*MM. Laurent Somon et Olivier Rietmann renchérisent.*)

La Première ministre Borne s'était engagée à ce qu'aucun emploi ne soit supprimé dans les zones France Ruralités Revitalisation, avec un moratoire sur trois ans : ce n'est pas appliqué !

Ce ministère ne fait pas la différence entre les postes devant élèves et les postes d'administration administrante et on ne peut pas obtenir que les postes supprimés soient les postes qui ne sont pas devant élèves.

Pire, les Dasen créent des postes d'inspecteurs en supprimant des postes d'enseignants !

Je m'abstiendrai, car nous avons besoin d'enseignants. Portez ma parole auprès du Gouvernement : l'engagement du Premier ministre doit se traduire sur le territoire ; sinon, c'est un déni de démocratie. (*Mme Cécile Cukierman s'exclame.*)

L'amendement n°II-1004 rectifié bis est retiré.

M. Simon Uzenat. – Le Dasen du Morbihan a, quant à lui, annoncé des créations de postes dans les écoles rurales. Nous soutenons donc cet amendement.

Les trois quarts des fermetures de classes concernent les territoires ruraux. Le nombre d'élèves par classe en France est bien supérieur à la moyenne européenne : la baisse démographique doit donc être mise à profit pour améliorer les conditions d'enseignement des enseignants – c'est un facteur d'attractivité –, mais aussi les conditions d'apprentissage des élèves les plus modestes, des territoires ruraux ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Cet effort, qui méritera d'être soutenu dans le temps, est bienvenu.

Dans la justice, les délais explosent, les tribunaux sont saturés : nous avons besoin de personnel supplémentaire.

Cet amendement va améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens et renforcer nos services publics.

Mme Cécile Cukierman. – Ce n'est pas aux Dasen de décider de ce qui sera ou non voté ; ils adapteront leur carte scolaire aux dispositions votées. *Idem* pour le taux de cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) pour les communes. Heureusement que la haute fonction publique de notre pays s'en tient à ce que nous votons, sans anticiper.

Mais les déclarations du Premier ministre sur l'éducation nationale ont donné lieu à des interprétations divergentes : s'agit-il de 4 000 postes d'enseignants à proprement parler ou de 4 000 personnes qui exercent d'autres fonctions ?

À la demande des groupes Les Républicains et SER, l'amendement n°II-2222 est mis aux voix par scrutin public.

Mme la présidente. – Voici le résultat du scrutin n°172 :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 341 |
| Nombre de suffrages exprimés | 320 |
| | |
| Pour l'adoption..... | 136 |
| Contre..... | 184 |

L'amendement n°II-2222 n'est pas adopté.

L'article 47 est adopté.

Article 48

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2220](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Les opérateurs recruteront 400 ETP en moins, qui s'ajoutent aux 1 000 déjà prévus. Notre cible est de réduire de 10 % les primo-recrutements par rapport à 2024. Cela s'inscrit dans l'effort de réduire de 5 % les dépenses des opérateurs, qui réalisent 3 milliards d'euros d'économies.

France Travail devra accompagner 1,2 million d'allocataires du RSA. Nous revenons donc sur la baisse de 500 ETP prévue pour cet opérateur. Pour l'ONF, nous annulons la baisse prévue de 95 ETP.

En faisant le bilan, on aboutit à une baisse nette de 812 ETP pour l'ensemble des opérateurs.

Mme la présidente. – [Sous-amendement n°II-2227](#) de Mme Puissat.

Mme Frédérique Puissat. – Le 5 novembre dernier, la ministre du travail expliquait devant notre commission des affaires sociales que la suppression de 500 ETP à France Travail était à relativiser, qu'elle ne représentait que 1 % du total des agents. Nous avons travaillé sur cette base. Et voilà que vous revenez sur la baisse prévue, au motif que France Travail devra accompagner les allocataires du RSA – ce qui était connu depuis longtemps. Dites plutôt que vous avez conclu un accord avec les socialistes ! Je n'accepte pas cette méthode qui fait fi de notre

assemblée. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains*)

M. Laurent Burgoa. – Très bien !

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1256 rectifié](#) de M. Cabanel et *alii*.

M. Henri Cabanel. – Cet amendement augmente de 16 ETP le plafond d'emplois de l'Anses, agence hautement stratégique, sollicitée par différents ministères, notamment celui de la santé.

L'amendement n°II-1877 n'est pas défendu.

L'amendement n°II-642 est retiré.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1951 rectifié](#) de M. Jean-Baptiste Blanc et *alii*.

M. Hugues Saury. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis défavorable à l'amendement n°II-2220 du Gouvernement – c'est toujours la même logique.

On glose beaucoup sur les opérateurs de l'État. Il y a un certain temps, on a imaginé, sur le modèle suédois, rendre la dépense publique plus efficace en la confiant à des opérateurs. Mais ils ont fait un usage très libre, trop libre de la dépense – avec parfois des difficultés de dialogue avec l'État ou les élus.

Le Sénat va lancer une commission d'enquête pour faire le point sur le nombre d'opérateurs, voir ce qui fonctionne, ce qui doit être corrigé, amélioré ou supprimé. C'est pourquoi je demande le retrait des autres amendements. D'ici six mois, nous aurons une vision claire pour le prochain budget.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Le sous-amendement n°II-2227 et l'amendement n°II-1951 rectifié s'annulent.

Plutôt que de supprimer un agent ici ou là, nous voulons mener un travail approfondi, voir ce qu'on rapproche, ce qu'on reministériatise, ce qu'on supprime. Le but n'est pas de supprimer les missions de service public, mais de viser l'efficacité. La position de votre rapporteur général est la bonne : nous y verrons tous plus clair après votre commission d'enquête.

Le sous-amendement n°II-2227 est retiré.

M. Claude Raynal, président de la commission. – Je m'étonne du commentaire de Mme Puissat. Vous vous insurgez que le Gouvernement ait pu négocier avec d'autres partis que le vôtre...

Mme Frédérique Puissat. – C'est ce qu'il s'est passé !

M. Claude Raynal, président de la commission. – Nous, nous n'avons rien dit en découvrant la copie du gouvernement Barnier, négociée auparavant avec votre parti ! Vous aviez passé un accord, comme vous en aviez le droit. Ce budget-là n'est pas allé à son terme... Nous essayons de trouver des accords

permettant d'aller au bout, vous devriez vous en réjouir ! (*Rires sur les travées du groupe SER*)

M. Henri Cabanel. – J'adhère aux propos du rapporteur général sur la commission d'enquête et retire mon amendement.

L'amendement n°II-1256 rectifié est retiré.

Mme Frédérique Puissat. – Le président de la commission a la mémoire un peu courte ! Dès que le président Wauquiez, certains ministres, députés ou sénateurs abordaient un sujet, vous poussiez des cris d'orfraie ! Nous avons travaillé avec sérieux – comprenez que nous ayons été mécontents, en découvrant la lettre du Premier ministre aux socialistes, de voir notre travail balayé. (*M. Olivier Rietmann applaudit.*)

M. Laurent Burgoa. – Très bien !

M. Claude Raynal, président de la commission. – Pas convaincant...

M. Thierry Cozic. – Jusqu'à preuve du contraire, il me semblait que vous étiez dans le socle commun et donc que vous souteniez le Gouvernement. (*On s'amuse sur les travées du groupe SER.*) Comment pouvez-vous vous opposer à des amendements d'un gouvernement que vous soutenez ?

Nous voulons tous un budget. Nous avons accepté de reprendre celui d'un gouvernement censuré, cela impose des compromis. La majorité sénatoriale soutient-elle toujours le Gouvernement ? (*Protestations sur les travées du groupe Les Républicains*)

M. Claude Raynal, président de la commission. – Ce n'est pas clair !

À la demande du groupe Les Républicains, l'amendement n°II-2220 est mis aux voix par scrutin public.

Mme la présidente. – Voici le résultat du scrutin n°173 :

Nombre de votants341
Nombre de suffrages exprimés209

Pour l'adoption..... 23
Contre.....186

L'amendement n°II-2220 n'est pas adopté.

L'amendement n°II-1951 rectifié est retiré.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1164 rectifié](#) de M. Darnaud et *alii*.

Mme Christine Lavarde. – Cinq ans après sa création, l'efficacité de l'ANCT sur l'action de l'État en matière d'aménagement du territoire reste à démontrer. La Cour des comptes relève en outre un fonctionnement en silo et des insuffisances de gestion des fonctions support.

On est loin de feu la Datar (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité des régions) ! On est passé de la mission Racine pour l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon, des plans Neige pour nos stations de montagne, du plan Delouvrier pour l'Île-de-France, à des actions bien plus modestes : Petites Villes de demain, Action cœur de ville, Villages d'avenir, avec un éclatement des outils de politique publique.

En attendant une réflexion approfondie sur l'avenir de l'Agence, responsabilisons-la en réduisant encore son plafond d'emplois pour passer de 371 à non pas 350, mais 325 ETP.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Sagesse.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Retrait, sinon avis défavorable. Entre le Cerema, la Caisse des dépôts et l'ANCT, il y a énormément d'outils, qu'il faut rationaliser. Boris Ravignon a rendu un [rapport](#) intéressant. Avec François Rebsamen, nous travaillons à dégager une vision plus claire d'ici la présentation du prochain budget, dans six mois. (*M. Fabien Gay s'exclame.*)

M. Simon Uzenat. – Nous étions plusieurs à regretter la baisse des crédits de l'ANCT de 21 % ; finalement, ce ne sera que 15 %, grâce à un amendement du GEST.

Bernard Delcros a insisté sur l'importance d'un accompagnement sur mesure des collectivités territoriales. Attendons les résultats de l'évaluation avant de demander un effort supplémentaire sur les effectifs.

M. Michel Canévet. – Le groupe UC est très réservé : la réduction de postes prévue nous semble suffisante, d'autant qu'une réflexion a été engagée. Gare à ne pas déstabiliser l'outil.

À la demande du groupe Les Républicains, l'amendement n°II-1164 rectifié est mis aux voix par scrutin public.

Mme la présidente. – Voici le résultat du scrutin n°174 :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants..... | 341 |
| Nombre de suffrages exprimés | 341 |

| | |
|-----------------------|-----|
| Pour l'adoption | 147 |
| Contre | 194 |

L'amendement n°II-1164 rectifié n'est pas adopté.

(Applaudissements sur les travées du GEST ; M. Thierry Cozic applaudit également.)

L'article 48 est adopté.

L'article 49 est adopté.

Article 50

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2219](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis favorable.

L'amendement n°II-2219 est adopté.

L'article 50, modifié, est adopté.

Article 51

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1722](#) de M. Husson, au nom de la commission des finances.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Amendement de sincérisation des reports – un beau sujet !

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2224](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Avec le Premier ministre, nous avons choisi de limiter, voire d'éviter les reports, pour entrer dans un cycle de sincérisation. Certaines années, on a reporté jusqu'à 40 milliards d'euros.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Ne rappelez pas des souvenirs douloureux !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Cet amendement ouvre une possibilité de reports théoriques sur 23 programmes seulement, moitié moins qu'en 2024, pour revenir à la situation d'avant-Covid.

Nous allons dans le même sens, monsieur le rapporteur général, mais votre amendement ne tient pas compte de l'extinction de France Relance : avis défavorable, en souhaitant que vous souteniez celui-ci.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Sagesse. Je dirais : en progrès, mais peut mieux faire ! J'espère bientôt pouvoir dire : bien, voire très bien, a tenu ses engagements. (*Sourires*)

L'amendement n°II-1722 est adopté, ainsi que l'amendement n°II-2224.

L'article 51, modifié, est adopté.

Article 52

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2143](#) de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis défavorable.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Je ne comprends pas cet amendement, qui mettrait l'Unédic en difficulté en renchérissant son coût de financement.

Il est coûteux pour les finances publiques, mais aussi pour les demandeurs d'emploi. Retrait ?

L'amendement n°II-2143 n'est pas adopté.

L'article 52 est adopté.

Après l'article 52

Mme la présidente. – [Amendement n°II-93 rectifié](#) de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Cet amendement permet à Bpifrance de faire jouer l'effet de levier afin de démultiplier ses actions, sans augmenter ses crédits.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Quel est l'avis du Gouvernement ? Au vu des montants concernés, ne limitons pas trop le contrôle du Gouvernement sur le plan France 2030.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Retrait, sinon avis défavorable.

L'amendement n°II-93 rectifié n'est pas adopté.

Article 53

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1245](#) de M. Xowie et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Il s'agit d'un problème de fond : l'endettement de la Nouvelle-Calédonie. Les élus au Congrès, unanimes, demandent un soutien direct de l'État, et non l'alourdissement d'une dette déjà importante. Les avances remboursables octroyées depuis les émeutes ne règlent pas le problème de fond. L'urgence est à une conférence des financeurs. Préférons les leviers de la subvention, de la défiscalisation, de l'investissement privé, pour relancer l'économie.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis défavorable.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1409](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Nous portons à 1 milliard d'euros la capacité de l'AFD à prêter à la Nouvelle-Calédonie, avec une garantie de l'État. Nous avons accordé plusieurs centaines de millions d'euros de subventions pour la Nouvelle-Calédonie dans la mission « Outre-mer », décaissé un certain nombre d'avances, ouvert les pré-avances du programme 832 dont elle était exclue. Le mix de financement que nous proposons correspond aux besoins du territoire.

Effectivement, nous avons à construire une nouvelle stratégie économique et financière, avec des moyens de financement adaptés – Banque des territoires, AFD, pré-avances, subventions, acteurs privés. Je ne crois pas que l'amendement n°II-1245 permette de faire tout cela en même temps. Retrait, au profit de celui du Gouvernement ?

Nous sommes très mobilisés, avec Manuel Valls et Éric Lombard, pour trouver la bonne équation financière et économique.

L'amendement n°II-1943 n'est pas défendu.

Mme Cécile Cukierman. – Je maintiens notre amendement au vu des enjeux politiques, mais nous voterons celui du Gouvernement.

L'amendement n°II-1245 n'est pas adopté.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis favorable à l'amendement n°II-1409 : le milliard explique beaucoup de choses.

L'amendement n°II-1409 est adopté.

L'article 53, modifié, est adopté.

Article 54

M. Jean-Michel Arnaud. – Cet article 54 marque une deuxième étape législative vers les jeux Olympiques des Alpes françaises de 2030, après le vote des crédits pour la société de livraison des équipements olympiques. La garantie accordée par Michel Barnier est donc confirmée. Ces Jeux d'hiver seront un moment important pour les Alpes françaises, pour mon département des Hautes-Alpes. Ils devront léguer un héritage durable et être exemplaires sur le plan écologique.

L'article 54 est adopté.

Après l'article 54

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1723](#) de M. Husson, au nom de la commission des finances.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – À la suite de la [mission d'information flash](#) menée avec Éric Jeansannetas, une polémique était née concernant les associations qui, sous couvert de défense d'intérêts, provoquent des actes illégaux – et pourtant bénéficient d'avantages fiscaux. Les textes existent bien pour qualifier le délit – depuis 2009 ! – mais les échanges entre les services fiscaux et ceux du ministère de l'intérieur n'étaient pas opérants. Ils le sont désormais. La mission a recommandé de mettre en œuvre ce dispositif au plus vite.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Avis favorable.

L'amendement n°II-1723 est adopté et devient un article additionnel.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1167 rectifié ter](#) de M. Jean-Pierre Vogel et *alii*.

M. Jean Pierre Vogel. – Cet amendement demande un rapport évaluant les conséquences du recul des ressources liées aux paris hippiques pour la filière hippique. Outre ses missions d'amélioration de l'espèce, de formation, de promotion de l'élevage et de développement rural, la filière finance l'entretien de 233 hippodromes, l'organisation de 18 000 courses et

anime 14 000 points de vente qui génèrent 29 000 emplois. Ses ressources proviennent à 93 % des revenus des paris hippiques – qui contribuent aux recettes de l'État à hauteur de 825 millions d'euros. Or le nombre de parieurs a chuté de moitié au cours de la dernière décennie. Le produit brut des jeux du PMU a perdu 770 millions d'euros, – moins 30 % ! – entre 2012 et 2023, alors que le marché national des jeux a augmenté de 42 %, soit 4 milliards d'euros.

L'offre de jeux hippiques est limitée depuis la loi du 2 juin 1891. Or les modes de consommation des joueurs ont évolué depuis...

Mme la présidente. – Veuillez conclure.

M. Jean Pierre Vogel. – La Cour des comptes incite l'État à exercer ses responsabilités pour tracer une vision d'avenir pour le secteur.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Différentes sources de financement public soutiennent toute une filière, qui remplit des missions importantes. Je vais rencontrer très prochainement la directrice générale du PMU ; je vous propose de vous rencontrer ensuite pour travailler ensemble. La Commission européenne a autorisé une aide d'État, et nous avons autorisé la dynamisation de l'offre du PMU.

Épargnons-nous un rapport de plus, d'autant que le PLF 2026 arrivera dans six mois. Retrait ?

M. Jean Pierre Vogel. – Je ne retirerai pas cet amendement. Toujours des promesses, jamais d'engagements concrets, alors que la filière se délite ! La Cour des comptes demande ce rapport, qui suppose une réflexion avec le PMU et les sociétés mères. Actons-le ! Nous ne pouvons pas nous contenter de promesses d'un gouvernement dont l'avenir est incertain.

M. Thierry Cozic. – Ce n'est pas nous qui le disons !

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis défavorable.

L'amendement n°II-1167 rectifié ter est adopté et devient un article additionnel.

L'article 55 est adopté.

Après l'article 55

Mme la présidente. – [Amendement n°II-892](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Le monde change. Notre dispositif de garantie des projets stratégiques, notamment industriels, comporte un critère de contribution des projets à l'exportation. Or nombre de nos projets stratégiques sont purement nationaux et n'ont pas de visée d'exportation, dans l'énergie par exemple. Retirons ce critère.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-1129](#) de M. Buval et *alii*.

M. Stéphane Fouassin. – Ce dispositif de garantie des projets stratégiques concerne notamment les usines de batteries électriques, essentielles pour la transition écologique. Sécurisons-les en supprimant un critère d'export qui ne correspond pas toujours au niveau de maturité industrielle et commerciale des projets.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis favorable.

Les amendements identiques n°sII-892 et II-1129 sont adoptés et deviennent un article additionnel.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-859](#) de Mme Canalès et *alii*.

Mme Marion Canalès. – Dans un souci de simplification, nous souhaitons éviter que les budgets annexes soient obligatoires pour les communes qui veulent installer des panneaux photovoltaïques.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-860](#) de Mme Canalès et *alii*.

Mme Marion Canalès. – Amendement de repli.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis défavorable sur l'amendement n°II-859. Avis du Gouvernement sur l'amendement n°II-860.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défavorable aux deux amendements. Nous reprendrons ce sujet, qui n'est pas mûr, dans le cadre de la simplification des procédures pour les collectivités.

Mme Marion Canalès. – Cet amendement a déjà été adopté à l'Assemblée nationale et au Sénat, dans d'autres textes. Il faut avancer !

L'amendement n°II-859 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°II-860.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-809 rectifié](#) de Mme Puissat et *alii*.

Mme Frédérique Puissat. – Certaines intercommunalités souhaitent rester en fiscalité additionnelle et ne pas adopter la fiscalité professionnelle unique – notamment des communautés de communes de montagne, avec des stations de ski. Les ajustements de compétences sont fréquents ; le fonds national de dotation de compensation de la taxe professionnelle est un outil précieux pour en minimiser l'impact fiscal.

La loi de finances initiale pour 2014 facilitait les transferts des communes à l'intercommunalité ; cet amendement permet l'inverse. Cela ne coûte rien et apporte de la souplesse.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Défavorable.

L'amendement n°II-809 rectifié est adopté et devient un article additionnel.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2213](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Il s'agit de la garantie de l'État aux emprunts contractés au titre du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts dans le cadre du plan Mayotte debout. Une enveloppe exceptionnelle de 600 millions d'euros a été débloquée. Ce prêt exceptionnel, différé en amortissement pendant cinq ans, à la tarification avantageuse, est rendu possible par le soutien de l'État.

L'amendement n°II-2213, accepté par la commission, est adopté et devient un article additionnel.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2226](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Cet amendement, que je présente aussi au nom d'Annie Genevard, permet l'octroi d'une garantie d'État à Bpifrance, au titre d'un fonds de garantie visant à couvrir les pertes finales de prêts accordés à des entreprises agricoles. Il s'agit de soutenir les agriculteurs victimes d'aléas climatiques, sanitaires ou de marché. Ce dispositif a été largement concerté avec le secteur bancaire et la profession.

Comme les amendements sur la Nouvelle-Calédonie ou sur Mayotte, c'est une mesure attendue, qui ne pourra être mise en œuvre que si le budget est voté ! Nous avons pris toutefois à cet égard une décision dérogatoire avec Annie Genevard, pour que les premiers prêts puissent être accordés de manière anticipée.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis favorable. Vous défendez cet argument avec tonicité, mais que ne l'avez-vous présenté plus tôt ? La crise du monde agricole n'est pas nouvelle.

M. Olivier Rietmann. – Exactement !

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Or on a plutôt assisté à une course de lenteur, la communication de l'exécutif ayant été suivie d'une absence de décisions...

Cela dit, nous soutiendrons massivement cet amendement.

L'amendement n°II-2226 est adopté et devient un article additionnel.

L'article 56 est adopté.

Après l'article 56

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1866](#) de Mme Daniel et *alii*.

Mme Karine Daniel. – Cet amendement crée un outil budgétaire et financier dédié à l'accélération des investissements des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique.

Les collectivités de plus de 3 500 habitants qui le souhaitent doivent pouvoir instaurer un budget vert. Cet amendement a été construit avec des adjoints aux finances et des maires, pour mieux retracer les investissements énergétiques, notamment dans les panneaux photovoltaïques et les chaudières à bois.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Trois mots : retrait, car satisfait.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Cet amendement est tellement excellent qu'il est satisfait. Inutile d'inscrire une possibilité dans la loi. Le budget vert est d'ores et déjà déployé par des communes volontaires : prévoyons plutôt des moyens pour les accompagner. Retrait, sinon avis défavorable.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Vous avez cherché Mme Lavarde, vous allez la trouver... (*Sourires*)

Mme Christine Lavarde. – Nous avons déjà eu cette discussion l'année dernière. Les associations d'élus se sont saisies du budget vert, un groupe de travail se réunit régulièrement à France Urbaine, avec l'Association des maires de France (AMF) et l'ACE. Un certain nombre de communes l'appliquent déjà ; on constate d'ailleurs que la couleur de l'équipe municipale a peu d'incidence sur la photographie finale.

L'année dernière, nous avons aussi permis aux collectivités d'isoler la dette verte créée pour financer des investissements de transition, à l'intérieur de leur endettement.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – L'amendement polaroïd.

Mme Karine Daniel. – D'après nos discussions avec les adjoints aux finances et les maires, je puis vous dire que ces dispositifs sont peu lisibles pour eux. Il faut des moyens de communication adaptés.

M. Claude Raynal, président de la commission. – Il reste 35 amendements. Tâchons d'en achever l'examen à 2 h 30 ; puis nous suspendrons pour l'article d'équilibre et pourrons ainsi terminer vers 3 heures.

L'amendement n°II-1866 est retiré.

Article 57

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2146](#) de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Défendu.

L'amendement n°II-2146, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

L'article 57 est adopté.

Article 58

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1392](#) de M. Cozic et du groupe SER.

M. Thierry Cozic. – Ce n'est pas aux agents de l'État de faire les frais de l'incurie budgétaire des gouvernements successifs depuis 2017.

Nous voulons supprimer cet article qui reporte l'alignement vers le haut de la prise en charge par l'État employeur des frais de mutuelle des agents de la fonction publique. Ils n'ont pas à être des variables d'ajustement : donnons-leur la couverture qu'ils méritent.

Mme la présidente. – [Amendement identique n°II-2147](#) de M. Barros et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Retrait.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – J'ai porté ce sujet de la protection sociale supplémentaire lorsque j'étais ministre de la fonction publique. Nous avons trouvé un accord, avec l'unanimité des organisations syndicales, pour que les trois fonctions publiques s'alignent vers le haut, afin que les agents publics aient, comme les salariés du privé, une mutuelle cofinancée par leur employeur.

À ce stade, les agents publics reçoivent un soutien de 15 euros par mois pour financer leur mutuelle. Il nous faut un peu de temps pour bien choisir nos prestataires, négocier des contrats de qualité. Je m'engage à tenir les délais. Sans polémiquer, l'instabilité politique actuelle n'a pas aidé. Demande de retrait : nous sommes engagés, avec Laurent Marcangeli, à faire aboutir cet engagement. Retrait.

Les amendements identiques n°s II-1392 et II-2147 ne sont pas adoptés.

L'amendement rédactionnel n°II-2214, accepté par le Gouvernement, est adopté.

L'amendement rédactionnel n°II-2217, accepté par le Gouvernement, est adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2216](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Amendement de coordination, pour repousser au 1^{er} janvier 2025 les dispositions prévues.

L'amendement n°II-2216, accepté par la commission, est adopté.

L'article 58, modifié, est adopté.

Article 59

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2218](#) de M. Husson, au nom de la commission des finances.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Rédactionnel.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Avis favorable.

L'amendement n°II-2218 est adopté et l'article 59 est ainsi rédigé.

Après l'article 59

Mme la présidente. – [Amendement n°II-947](#) de M. Uzenat.

M. Simon Uzenat. – Permettons aux communes qui accueillent un parc solaire de bénéficier des retombées positives liées au dynamisme économique induit. Le champ local est le plus exposé.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-950](#) de M. Uzenat.

M. Simon Uzenat. – *Idem* pour les parcs éoliens. Nous prévoyons que 50 % de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (lfer) soit attribuée à la commune, 30 % à l'EPCI et 20 % au département.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2096 rectifié bis](#) de M. Saury et *alii*.

M. Hugues Saury. – Il s'agit de modifier le régime de répartition de l'lfer applicable lors du renouvellement d'un parc éolien ou photovoltaïque. Nous assurons à la commune d'implantation au moins 20 % de l'lfer pour les installations faisant l'objet d'un renouvellement alors qu'elles ont été installées avant le 1^{er} janvier 2019.

Cela sécurise les recettes locales, renforce l'acceptabilité et soutient le renouvellement des parcs éoliens et photovoltaïques. Cet amendement est soutenu par l'Association des maires ruraux de France (AMRF).

Mme la présidente. – [Amendement n°II-948](#) de M. Uzenat.

M. Simon Uzenat. – Nous voulons rétablir l'équité entre les collectivités territoriales qui accueillent des éoliennes nouvellement installées ou renouvelées, sans mettre en péril les équilibres économiques.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-138 rectifié](#) de M. Saury et *alii*.

M. Hugues Saury. – Amendement de repli, qui ne concerne que les parcs éoliens.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Retrait. L'lfer est stabilisé depuis deux ou trois exercices. Le renouvellement des parcs doit être précisé juridiquement. Je propose que le Sénat, avec les associations d'élus, converge vers un compromis cet été, en prévision du PLF 2026. Nous sommes déjà en 2025, la question des dates d'effet peut soulever quelques difficultés.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Je salue la sagesse du rapporteur général et souscris à l'ensemble de ses propos. Je demande comme lui que nous nous donnions le temps d'y voir plus clair. Par

définition, les villes centres ne peuvent pas avoir d'éoliennes, quand les communes qui ont de l'espace utile le peuvent.

Retrait. Il nous faut trouver un point de convergence avant le prochain PLF, dans six mois.

M. Stéphane Sautarel. – J'entends l'argument du rapporteur général et de la ministre ; cela dit, il faut traiter rapidement cette question, car les renouvellements sont en cours. Or, faute d'accords locaux, les communes d'implantation ne bénéficient pas du produit de l'Ifcr. Néanmoins, je me range à l'avis du rapporteur général.

M. Hugues Saury. – Plus il y a d'éoliennes, plus l'acceptabilité par la population est difficile ; il est donc important que les maires puissent expliquer quels sont les bénéfices pour le territoire.

Je me range néanmoins également à l'avis du rapporteur général.

Les amendements n°s II-2096 rectifié bis et II-138 rectifié sont retirés.

M. Simon Uzenat. – Les élus paient au prix fort le rejet des éoliennes. La commune d'accueil doit être bénéficiaire. Je propose une répartition du produit de l'Ifcr équilibrée. Je prends bonne note de la proposition du rapporteur général. Nous devons donner de la visibilité aux candidats aux prochaines élections municipales, qui devront calibrer leurs propositions en fonction des marges de manœuvre budgétaires dont ils disposeront. J'espère que vous associerez à vos travaux l'ensemble des sensibilités de notre assemblée.

Les amendements n°s II-947, II-950 et II-948 sont retirés.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-737](#) de M. Roiron et du groupe SER.

Mme Isabelle Briquet. – Avec cet amendement, les EPCI pourraient reverser aux communes d'implantation, mais également aux communes limitrophes, une fraction de l'Ifcr éolienne ou photovoltaïque.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Retrait.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Même avis.

L'amendement n°II-737 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-949](#) de M. Uzenat.

M. Simon Uzenat. – Le rapporteur général me rétorquera peut-être que cela fera partie de la réflexion esquissée à l'instant... L'intégration du produit de l'Ifcr au potentiel fiscal des communes diminue leurs recettes fiscales nettes. Par cet amendement, nous l'excluons.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis défavorable. Si l'on retire la fiscalité du potentiel fiscal, on ne discutera plus de grand-chose...

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Même avis.

L'amendement n°II-949 n'est pas adopté.

L'amendement n°II-74 rectifié est retiré.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – C'est dommage, j'allais donner un avis de sagesse à l'[amendement n°II-74](#) !

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1983](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Permettons à la DGFIP et aux organismes sociaux de se communiquer des informations, pour diminuer la charge administrative, dans un esprit de simplification, afin que les particuliers et les entreprises aient l'impression de n'avoir qu'un seul guichet en face d'eux.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis favorable, mais il ne faut pas que ce soit une simple impression... (*Mme Amélie de Montchalin en convient.*)

L'amendement n°II-1983 est adopté et devient un article additionnel.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1985](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Nous créons une dérogation au secret professionnel au profit du Centre national de la musique (CNM), pour mieux contrôler la taxe streaming et la taxe sur le spectacle vivant. Le CNM pourra ainsi détecter les sous-déclarations.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis favorable. Je rappelle que la taxe streaming a été créée par le Sénat.

L'amendement n°II-1985 est adopté et devient un article additionnel.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2221](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Nous présentons cet amendement pour que le fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) et le fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) puissent avoir accès à certaines informations, afin de faciliter leurs actions récursoires. Il faut que ceux qui doivent de l'argent soient obligés de payer.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis favorable.

L'amendement n°II-2221 est adopté et devient un article additionnel.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2225](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Autorisons le Gouvernement à octroyer une garantie de l'État à l'Association internationale de développement (AID), placée sous le couvert de la Banque mondiale. Nous inscrivons cette action dans le cadre du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, qui a réuni nombre de chefs d'État. J'ai suivi ces travaux à l'OCDE. Il s'agit de mettre en place des financements privés et publics pour des pays à faible revenu. La France peut s'en honorer. J'espère que cet amendement sera adopté à l'unanimité.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Les débats sur l'aide au développement n'ont pas fait l'unanimité au Sénat. Cela dit, je précise que la Cour des comptes nous invite à rationaliser nos engagements financiers multilatéraux : avis favorable.

L'amendement n°II-2225 est adopté et devient un article additionnel.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1221](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Il s'agit de rééquilibrer les droits des agents fonctionnaires et contractuels du ministère des armées et des anciens combattants, et dans une moindre mesure de la transition écologique, exposés à l'amiante. Tous les agents publics doivent être couverts par des mécanismes similaires.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis favorable.

L'amendement n°II-1221 est adopté et devient un article additionnel.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2212 rectifié quater](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Cet amendement précise l'assiette de la cotisation volontaire au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) pour les fonctionnaires en poste dans les outre-mer. C'est un sujet complexe, mais qui vise à maintenir l'attractivité de la fonction publique dans certains territoires d'outre-mer.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis favorable, mais levons un doute : cet amendement ne reviendrait-il pas sur un article de la loi de finances initiale pour 2024, qui prévoyait la création de ce mécanisme de surcotisation volontaire au RAFP, en compensation de l'extinction progressive de l'indemnité temporaire de retraite ? Puisqu'il y a un conclave sur les retraites, gardons les yeux ouverts. Ce régime est un bon exemple de cotisation additionnelle obligatoire au bénéfice des fonctionnaires. Ceux qui sont peu rémunérés pourront jouir d'un revenu de remplacement plus élevé que celui dont ils peuvent bénéficier actuellement. Qu'on se le dise.

L'amendement n°II-2212 rectifié quater est adopté et devient un article additionnel.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-81](#) de M. Delahaye.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Je reprends cet amendement.

Mme la présidente. – Il devient le n°II-2228.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Il s'agit de supprimer l'indemnité d'éloignement des fonctionnaires de l'État affectés en Polynésie française.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Avis défavorable.

L'amendement n°II-2228 est retiré.

L'amendement n°II-1941 n'est pas défendu.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-852](#) de M. Delahaye.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Je le reprends...

Mme la présidente. – Il devient le n°II-2229.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Et je le retire !

L'amendement n°II-2229 est retiré.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-851](#) de M. Delahaye.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Je le reprends.

Mme la présidente. – Il devient le n°II-2230.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Défendu.

L'amendement n°II-2230, repoussé par le Gouvernement, est adopté et devient un article additionnel.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-2036 rectifié bis](#) de M. Bazin et *alii*.

M. Hugues Saury. – Cet amendement fait suite aux travaux de la [commission d'enquête sur les cabinets de conseil](#). Il reprend la [proposition de loi](#) transpartisane adoptée à l'unanimité par le Sénat en octobre 2023 et mai 2024.

Il nous faut imposer une plus grande transparence sur ces cabinets, en publiant une liste exhaustive des prestations de conseil commandées par l'État, en imposant leur publication en données ouvertes, en présentant un historique sur cinq ans, en incluant les établissements publics de grande taille et le conseil en informatique, enfin, en supprimant la mention du secret des affaires, souvent utilisée pour rester dans l'opacité.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Sagesse.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – L'amendement est satisfait : dans le rapport qui sera présenté pour le PLF 2026, nous avons prévu d'intégrer le conseil en informatique. Nous devons donner plus de précisions, mais il y a un enjeu d'automatisation. Nous sommes en train de mettre en place les solutions techniques.

Mme Cécile Cukierman. – Si l'amendement est satisfait, inscrivez donc notre proposition de loi à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Le jaune budgétaire ne répond pas aux enjeux du texte que nous avons adopté de manière transpartisane au Sénat.

L'amendement n°II-2036 rectifié bis est adopté et devient un article additionnel.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1290](#) de Mme Duranton et du RDPI.

M. Stéphane Fouassin. – Le RDPI propose un nouveau document de politique transversale sur l'influence de la France dans le monde. L'influence couvre un champ très large de politiques publiques, avec des opérateurs nombreux : éducation, diplomatie, culture, commerce extérieur, médias internationaux...

Ce document présentera une stratégie, donnera une plus grande visibilité sur les politiques menées par l'État et offrira la possibilité d'identifier les potentiels doublons.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Retrait.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Même avis.

L'amendement n°II-1290 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1396](#) de M. Joly et du groupe SER.

M. Thierry Cozic. – Nous demandons un rapport sur l'impact des coupes budgétaires de février 2024. Avec 700 millions d'euros en moins sur l'APD, la France a trahi son engagement d'atteindre 0,7 % du revenu national brut. Il faut remédier à l'opacité : nous voulons des précisions sur l'impact de telles coupes.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Retrait.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – C'est une formidable idée... et ce sera dans le rapport annuel de performances (RAP). Vos demandes font l'objet de plusieurs rapports produits par la direction générale du budget. Le RAP vous sera remis, comme tous ceux qui portent sur les politiques de l'État, avec un suivi exhaustif des décisions prises en cours de gestion.

Mme Christine Lavarde. – Et les documents de la Cour des comptes ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Retrait, car satisfait.

L'amendement n°II-1396 est retiré.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-909 rectifié](#) de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Je demande aussi un rapport sur les conditions de recouvrement des créances – je pense aux amendes ou aux loyers impayés des communes, car le réseau des huissiers du Trésor est faible. Ne pourrions-nous pas nous appuyer sur les commissaires de justice ? Nous devons étudier cette proposition.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Avis défavorable.

L'amendement n°II-909 rectifié n'est pas adopté.

L'amendement n°II-429 n'est pas défendu.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1907](#) de Mme Conway-Mouret et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Défendu.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Retrait.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Je m'engage à vous présenter notre travail sur la bonne application des conventions fiscales. C'est plutôt ainsi que par des rapports que nous pourrions avancer.

Retrait, sinon avis défavorable.

L'amendement n°II-1907 est retiré.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1247](#) de Mme Corbière Naminzo et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Il s'agit d'un rapport sur la surcotisation volontaire au régime de retraite des fonctionnaires à La Réunion et à Mayotte, où les retraités ont les pensions les plus faibles.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Retrait.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Retrait, sinon avis défavorable. L'amendement précédent du Gouvernement répond à votre préoccupation : laissons le système fonctionner avant de faire un rapport.

L'amendement n°II-1247 n'est pas adopté.

L'amendement n°II-1398 n'est pas défendu.

Mme la présidente. – [Amendement n°II-1994](#) de Mme Blatrix Contat.

Mme Florence Blatrix Contat. – Cet amendement, que je dépose chaque année, concerne l'indemnité de résidence pour les agents publics, pour compenser la cherté de la vie. En 2023, 60 communes proches de Genève ont été intégrées. Mais dans le pays de Gex, seules 13 communes sur 27 ont été intégrées.

En découlent des difficultés de recrutement pour nos collectivités. Dans ces territoires, des fonctionnaires de l'éducation nationale renoncent au

bénéfice du concours ou démissionnent. Il faut intégrer toutes les communes de l'EPCI.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Retrait.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Ce sujet est essentiel. De nombreux agents publics ont du mal à se loger près de leur lieu de travail. Vous avez voté les crédits pour la création de la foncière de l'État. L'État doit utiliser ses terrains pour construire des logements pour ses agents, notamment pour ceux qui sont en début de carrière.

En tant que ministre de la fonction publique, j'avais travaillé sur votre région. Mais le problème dépasse très largement le pays de Gex. Vous avez l'engagement du Gouvernement : nous y travaillerons.

Retrait, sinon avis défavorable.

Mme Florence Blatrix Contat. – La foncière ne résoudra pas tous les problèmes : les collectivités essaient déjà de loger leurs agents. J'aimerais que vos services travaillent à l'extension de la zone dans le pays de Gex.

L'amendement n°II-1994 n'est pas adopté.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Madame la présidente, le Gouvernement demande le renvoi en commission de l'article liminaire et de l'article d'équilibre, pour coordination.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis favorable, à titre personnel.

Le renvoi à la commission pour coordination est décidé.

M. Claude Raynal, président de la commission. – Nous demandons une courte suspension de séance.

La séance, suspendue à 2 h 10, reprend à 2 h 30.

Mme la présidente. – Nous allons procéder aux coordinations sur l'article liminaire et sur l'article d'équilibre.

Je rappelle au Sénat que, aux termes de l'article 43, alinéa 3, du règlement, la discussion ne peut porter que sur la nouvelle rédaction proposée.

Article liminaire (Coordination)

Mme la présidente. – [Amendement n°COORD-1](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – Le solde public ressort avec un déficit à 5,3 %. Cependant, ce chiffre n'intègre pas la révision à la baisse du scénario macroéconomique, au sujet duquel le Haut Conseil des finances publiques et la Cour des comptes sont saisis ce soir même.

Cet amendement reprend les économies proposées par le Gouvernement et celles que vous avez retenues, les décisions du plan d'urgence pour Mayotte, les conséquences de la censure et du rejet

du PLFSS. Nous nous rapprochons néanmoins de l'objectif de 5,4 % fixé par le Premier ministre.

Sur le périmètre des dépenses que nous pilotons, les dépenses de l'État et de ses opérateurs baissent en valeur de 1,8 %, soit un pourcentage proche de notre objectif de 2 %. Les dépenses d'investissement, à 30 milliards d'euros, ne diminuent pas par rapport à 2024. Ainsi, les dépenses de fonctionnement baissent significativement et le niveau de nos dépenses d'investissement est stable.

Les recettes devront ensuite être actualisées au vu des prévisions de croissance.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. – Avis favorable.

L'amendement de coordination n°COORD-1 est adopté.

Article 41 – État A (Coordination)

Mme la présidente. – [Amendement n°COORD-2](#) du Gouvernement.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. – L'article d'équilibre est passé de moins 145,1 milliards à moins 134,6 milliards d'euros, soit une amélioration de 10,5 milliards.

La suppression du programme 369 « Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19 » est une mesure non négligeable.

L'amendement prend aussi en compte la suppression d'un certain nombre de crédits : réduction de la dotation allouée à France Compétences, de crédits liés à la formation des enseignants, dans un souci de plus grande sincérité.

Ce mouvement est compensé par la dégradation des comptes spéciaux de 5 milliards d'euros, par exemple sur l'audiovisuel public.

En résumé, l'examen de la seconde partie du PLF améliore le solde budgétaire de 10,5 milliards d'euros, à moins 134,6 milliards d'euros. Mais cela n'inclut pas la révision à la baisse de la croissance, ni un certain nombre de mesures qu'il nous faudra continuer à affiner, car certaines économies prévues dépassent ce que nous pouvons faire si nous voulons rester opérationnels. Sur d'autres missions, des économies n'ont pas été votées.

Nous vous faisons pleinement confiance, à vous parlementaires, pour trouver les réallocations adéquates en CMP.

Dans tous les cas, les dépenses de fonctionnement baissent de 1,8 %, et les dépenses d'investissement sont préservées.

Nous envoyons le signal que, dans un contexte très difficile, nous avons collectivement réussi à faire des compromis, sans mettre en danger l'avenir. Les Français attendent ce budget, c'est une étape importante.

M. Jean-François Husson, rapporteur général. –
Avis favorable.

*L'amendement de coordination
n°COORD-2 est adopté.*

M. Jean-François Husson, rapporteur général. –
Madame la ministre, les Français ont attendu ce budget, pour des raisons diverses. Je salue la qualité de nos échanges. Nous avons su faire preuve d'esprit de responsabilité.

Cependant, le PLFSS n'a pas été adopté, et il nous faudra tenir compte de la révision des prévisions macroéconomiques. Bref, peut mieux faire !

Il va falloir maintenir l'effort. Les Français ne supporteront pas un effort réparti sur sept ans, je ne le crois pas. À nous d'être plus volontaristes, nous le devons aux Français.

Le Sénat ne digère pas la dégradation de la situation de 50 milliards d'euros en 2024. Il serait bon que l'exécutif prenne sa part des responsabilités. Pour que nous retrouvions la confiance des Français, les responsabilités doivent être clairement établies, dès le départ.

Le Gouvernement a changé quatre fois de Premier ministre en 2024. Il doit faire son examen de conscience, et s'exprimer devant la représentation nationale.

Le solde budgétaire s'est amélioré de 7,4 milliards d'euros par rapport au texte transmis au Sénat. Le niveau de la dépense nette, hors remboursement de la dette covid et hors audiovisuel public, a diminué de 6,3 milliards d'euros.

Nous devons maintenir l'effort en CMP, en tenant compte de l'expression de toutes les forces en présence.

Le paysage politique français est éclaté, à la suite d'une malencontreuse décision du Président de la République. Mais les Français nous demandent de nous mettre d'accord. Nous devons offrir un budget à la France – un cap, une ligne.

Prochaine séance aujourd'hui, jeudi 23 janvier 2025, à 14 h 30.

La séance est levée à 2 h 40.

Pour le Directeur des Comptes rendus du Sénat,

Rosalie Delpech

Chef de publication

Ordre du jour du jeudi 23 janvier 2025

Séance publique

À 14 h 30 et, éventuellement, le soir

Présidence :

Mme Sylvie Robert, vice-présidente,
M. Gérard Larcher, président

Secrétaires :

Mme Marie-Pierre Richer,
M. Guy Benarroche

1. Suite du projet de loi de finances, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour 2025 (*n°143, 2024-2025*)

=> Explications de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 2025

=> Scrutin public à la tribune de droit

2. Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 (*texte de la commission, n°169, 2024-2025*)